

DÉFENSE SPATIALE

Ottawa tairait l'existence de traités trop controversés

WASHINGTON (PC) — Un expert en recherche sur les armes nucléaires estime que le ministre canadien de la Défense, M. Erik Nielsen, ment quand il nie toute implication canadienne dans le programme de défense spatiale américain. Il soutient aussi que le Canada et les États-Unis essaient d'empêcher le débat public sur les armes nucléaires.

M. William Arkin, directeur de la recherche sur les armes nucléaires à l'Institut d'études politiques, a défendu ce point de vue devant des journalistes, à l'issue de la présentation de son mémoire devant un comité des Communes qui étudie les perspectives de coopération militaire entre le Canada et les États-Unis. Le comité est venu tenir deux jours d'audiences à huis clos à Washington.

Le directeur de l'Institut a affirmé hier que le ministre canadien de la Défense a éliminé huit traités d'une liste de plus de 300 accords militaires canado-américains, soumise au comité des Communes.

Selon M. Arkin, ces accords, y compris une entente sur l'installation d'armes nucléaires américaines au Canada en cas de guerre, ont été supprimés de la liste parce que le gouvernement les juge trop controversés, sur le plan politique, pour les soumettre aux parlementaires.

M. Arkin y voit une propension au secret, à l'inexactitude et au mensonge commune aux deux pays et a accusé les gouvernements canadien et américain de vouloir empêcher le débat public.

C'est par hasard que M. Arkin a constaté que la liste avait « des trous », au moment où il effectuait des travaux préparatoires en vue de sa présentation devant le comité.

Le comité étudie le renouvellement des accords de Norad, institué en 1957 aux fins de la protection conjointe Canada-États-Unis contre d'éventuels bombardements. Ces accords ont par la suite été modernisés pour inclure la défense anti-balistique et la surveillance de l'espace.

M. Arkin s'est demandé comment le comité pouvait prendre des décisions judiciaires sur l'avenir de Norad quand ses membres n'ont accès qu'à une information tronquée.

Le président du comité, le député conservateur William Winegard, a déclaré qu'il chercherait à savoir pourquoi les huit accords en question ont été expurgés, a fait savoir un représentant de l'ambassade canadienne à Washington.

Quatre des huit références supprimées ont trait à la coopération en matière d'armes nucléaires. Quant aux autres, elles concernent une visite de sous-marins nucléaires, la coopération au sujet de l'espace, le système d'alerte radar DEW et la sécurité en général.

Toujours selon M. Arkin, les listes d'accords Canada-États-Unis ne font que donner davantage de poids à l'argument selon lequel

Voir page 10: Défense

LE PREMIER MINISTRE DÉSIGNÉ RETOURNE DEVANT L'ÉLECTORAT Bourassa choisit Marguerite-Bourgeoys

■ ACCORD DES DEUX CHEFS SUR LA PASSATION DES POUVOIRS

PIERRE O'NEILL

Porté au pouvoir lundi, à la tête de 99 députés libéraux, Robert Bourassa tentera de se faire élire dans le comté de Marguerite-Bourgeoys. Entrentemps, il rencontrera demain à Montréal, le premier ministre sortant, M. Johnson, pour déterminer le moment propice à la passation des pouvoirs, qui aura vraisemblablement lieu le jeudi 11 décembre.

LE DEVOIR a appris, de source sûre, que M. Bourassa se proposait d'avoir un entretien au cours des prochains jours avec le député réélu de Marguerite-Bourgeoys, M. Gilles Fortin, pour convenir du moment de sa démission et fixer, dans les meilleurs délais, la date du déclenchement d'une élection partielle.

À la suite d'une première vérification sommaire du vote exercé dans le comté de Bertrand, il a été

officiellement établi que le candidat du Parti québécois, M. Jean-Guy Parent, a défait le chef du PLQ par 229 voix de majorité. Les conseillers juridiques de M. Bourassa continuent néanmoins, sans trop de conviction, d'explorer la possibilité de réclamer un recomptage judiciaire.

Depuis la spectaculaire victoire libérale de lundi dernier, plusieurs députés ont offert leur siège au chef du parti, notamment M. Marc-Yvon Côté, qui avait la responsabilité de la campagne dans la région de Québec et qui s'est fait élire dans le comté de Charlebourg, avec 14,000 voix de majorité. Mais M. Bourassa a refusé l'invitation, en indiquant qu'il préférerait représenter un comté de la région de Montréal. Outre le comté de Marguerite-Bourgeoys, le chef libéral a également logné vers le comté d'Outremont, où il réside depuis de longues années. Après réflexion, il en serait venu à la conclusion que M. Pierre Fortier, qui s'y ait fait élire avec seulement 3,600 voix de majorité sur le can-

didat du PQ, serait un élément indispensable du futur conseil des ministres et qu'il valait mieux ne pas le sacrifier.

C'est simultanément, que MM. Johnson et Bourassa ont annoncé hier, le premier à l'occasion d'une conférence de presse et l'autre par voie de communiqué, qu'ils auraient demain un tête-à-tête pour convenir de l'échéancier et des modalités relatives à la passation des pouvoirs. Au cours d'une conversation téléphonique, hier matin, les deux chefs politiques en sont venus à l'accord de principe que la passation des pouvoirs devrait avoir lieu dès la semaine prochaine à Québec. En pratique, toutefois, M. Johnson souhaite tenir, mercredi prochain, le 10 décembre, une dernière réunion de son cabinet. Ce qui, à toutes fins utiles, ne laisse que le lendemain 11 décembre, comme date possible pour le transfert des pouvoirs. M. Johnson a souligné qu'il avait profité de cette conversation té-



M. Robert Bourassa.

Voir page 10: Bourassa



Photo AP

ELENA BONNER RETROUVE LES SIENS

Mme Elena Bonner, épouse du dissident soviétique Andreï Sakharov, a retrouvé hier son fils Alexey (à gauche) et son beau-fils Efrim Yankelovich, à l'aéroport de Milan. Mme Bonner a été autorisée à quitter l'URSS pour subir des traitements mais elle a été réduite au silence, sous peine de ne pouvoir rentrer dans son pays. Les deux hommes n'en ont pas moins transmis à la presse des propos très alarmants sur les Sakharov, en disant qu'ils pourraient être tués sans que personne ne le sache. Mme Bonner, même si elle très fatiguée, a passé une partie de la nuit de lundi à mardi à parler avec ses proches. Son fils et son beau-fils vivent à Boston. Ces derniers ont retracé le fil des derniers six mois des Sakharov à Gorki pour quelques journalistes, pendant lesquels Andreï a fait une longue grève de la faim, pour protester contre les autorités soviétiques.

Ultramar acquiert Gulf et annonce la fermeture de sa raffinerie de Montréal-est

PAUL DURIVAGE

La société Ultramar Canada Inc. s'est portée acquéreur des immobilisations de Gulf Canada Ltée au Québec et dans les provinces de l'Atlantique pour la somme de \$ 120 millions. Si la transaction permet à Ultramar de rentabiliser sa raffinerie de St-Romuald, près de Québec, elle implique cependant la fermeture définitive de celle de Gulf à Montréal.

Le président d'Ultramar Canada Inc., M. Jean Gaulin, a expliqué que cette acquisition répondait à une situation économique rendue difficile par le programme canadien de remplacement du pétrole et d'autres politiques affligeantes pour l'industrie. La part détenue par le pétrole dans les besoins énergétiques de l'est du Canada a en effet chuté de 70 % à 55 %, de 1979 à 1983.

Cet investissement s'imposait en raison de l'évolution du marché et de la demande en produits pétroliers au cours des dernières années. Il permettra à Ultramar de devenir davantage compétitive dans un contexte où la concurrence nous vient non seule-



Jean Gaulin

ment du Canada, mais du monde entier », a-t-il expliqué.

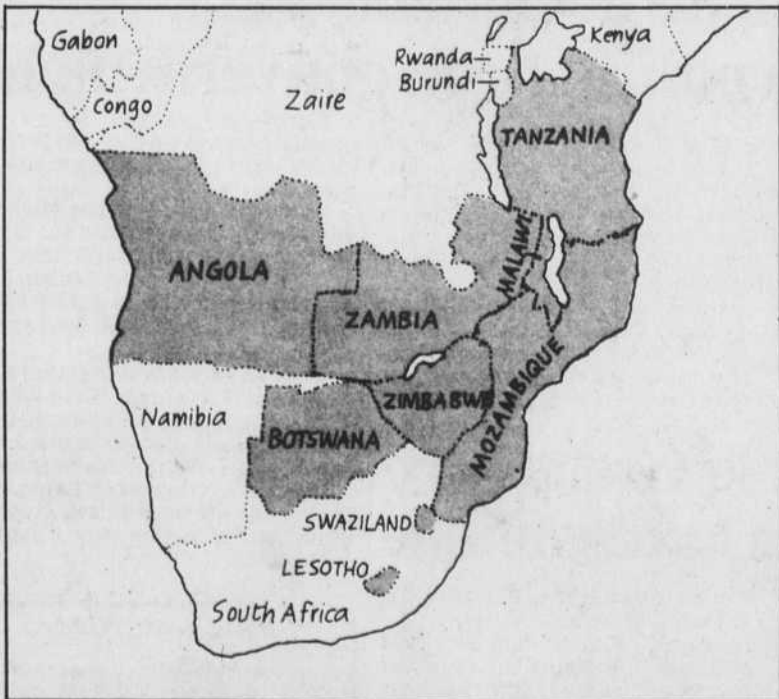
M. Gaulin a assuré que Gulf avait tout fait pour garder ouverte la raffinerie de Montréal-est et sauver les 350 emplois qui y sont rattachés. Celle-ci, construite en 1965, nécessiterait en effet d'importants investissements pour redevenir à tout le moins compétitive, sa rentabilité n'étant encore là aucunement assurée.

« Elle n'est rentable pour personne, même en obtenant le con-

Voir page 10: Ultramar

AUX FRONTIÈRES DE L'APARTHEID

■ V. Pour contourner l'Afrique du Sud, la SADCC



Créée en 1980, la South African Development Coordination Conference rêvait de créer, pour contourner l'Afrique du Sud, « une ceinture intercontinentale d'États indépendants et économiquement puissants ».

LISE BISSONNETTE

« Certains pays donateurs voudraient que nous acceptions de nous politiser un peu plus contre l'Afrique du Sud. Mais nous ne croyons toujours pas que ce soit notre rôle », dit M. P.S. Mmusi, le président d'un des organismes internationaux les plus respectés d'Afrique, la Southern African Development Coordination Conference.

Avec son sigle difficile et sa modestie proche de la gêne, la SADCC (prononcez sadec) est pourtant devenue, dans la lutte contre l'apartheid, une sorte d'étoile populaire, rare statut pour un organisme tiers-mondiste. Créée en avril 1980 à Lusaka (Zambie), la Conférence se donnait deux objectifs: croissance économique régionale, et diminution de la dépendance, à l'égard de l'Afrique du Sud, de ses neuf pays membres (Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Swaziland, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe). Ce deuxième objectif a amené à son berceau, avec la vitesse de l'éclair et d'Est en Ouest, de nombreuses fées industrialisées qui trouvaient enfin une façon constructive de canaliser leur opposition au régime de M. Botha.

Aujourd'hui, la situation s'étant détériorée en Afrique du Sud, certains, comme les Pays-Bas et les nations scandinaves, croient le moment venu pour la SADCC d'encourager elle-même la communauté internationale dans l'escalade des pressions économiques. Ministre des Finances et vice-président du gouvernement du Botswana, un État aux liens économiques intimes avec l'Afrique du Sud, M. Mmusi s'en tient, comme la majorité des pays dans la région, au credo originel de Lusaka. La SADCC cherche la « libération économique » de ses membres, d'abord et avant tout, et elle le fait « malgré » plutôt que « contre » l'Afrique du Sud.

« Il revient à l'Organisation de l'unité africaine ou au regroupement des États de la ligne de front de prendre des positions politiques », affirme M. Mmusi. Il souhaite toutefois que la SADCC mette sur pied une équipe pour veiller au grain. Il faut évaluer les effets, dans la région, de la détérioration constante de l'économie sud-africaine, dit-il. Ou prévenir les ondes de choc au cas où M. Botha mettrait à exécution certaines menaces contre ses voisins: le renvoi de centaines de milliers de travailleurs étrangers de ses mines d'or et

Voir page 10: Afrique du Sud

PHILIPPINES

Corazon Aquino garderait les bases US jusqu'en 1990

MANILLE (AFP) — En confirmant hier qu'elle sera candidate à la présidence des Philippines, Mme Corazon Aquino, veuve de l'opposant Benigno Aquino, assassiné en août 1983, a promis qu'elle ne démantèlerait pas les bases américaines situées dans ce pays avant 1990.

Mme Aquino qui, à l'occasion de ces élections prévues pour le 7 février, cherche à écarter M. Marcos d'un pouvoir qu'il détient depuis 20 ans, a en effet affirmé en conférence de presse qu'elle respecterait, si elle était élue, l'accord sur les bases (américaines), valable jusqu'en 1990, mais qu'elle réclamerait ensuite leur évacuation et qu'aucune puissance étrangère ne serait alors autorisée à en établir de nouvelles.

Après des semaines d'hésitation, Mme Aquino reprend le combat politique de son mari. Son annonce survient moins de 48 heures après l'acquittement du général Fabian Ver, par le tribunal jugeant l'assassinat de M. Aquino; 25 co-accusés ont du même coup acquittés.

Le général Ver est un cousin

éloigné et l'un des plus anciens collaborateurs du président des Philippines.

Hier, M. Ver a annoncé un remaniement des hauts responsables du commandement de l'armée, touchant 12 responsables militaires de premier plan, cela en espérant lutter plus efficacement contre les rebelles communistes.

Le remaniement du commandement militaire a été précédé d'un communiqué de la présidence de la république confiant au général Ver la direction d'une commission chargée de réorganiser l'encadrement des forces armées.

L'agence de presse officielle des Philippines (PNA) a indiqué que 12 postes de premier plan, dont celui du responsable des opérations militaires de l'île de Mindanao — une zone particulièrement touchée par les activités de la guérilla communiste de la Nouvelle armée du peuple (NPA) qui inquiètent de façon croissante les États-Unis — étaient concernés par ce remaniement.

Le communiqué de la prési-

Voir page 10: Aquino

Collection Jeunesse/Romans

dirigée par Raymond Plante

Quatre nouveaux titres

- Minibus
- Les Idées Folles
- L'ordinateur égaré
- La petite menteuse et le ciel

UN CADEAU DE PREMIER CHOIX
pour les 8 à 14 ans — 4,95\$ chacun

Québec/Amérique — Tél. (514) 288-2371

Un 10e anniversaire Le rôle du Comité de la protection de la jeunesse désormais mieux accepté

RENÉE ROWAN

Le Comité de la protection de la jeunesse célèbre aujourd'hui son 10e anniversaire.

« Même si cela n'a pas toujours été facile, on accepte maintenant mieux le rôle du Comité. On s'est habitué à avoir une éthique centrée sur les droits des enfants. On reconnaît que c'est un rôle nécessaire, un rôle qui peut aider les intervenants, les organismes et les établissements à agir conformément aux exigences de la loi », constate le président du Comité.

Tout a commencé, en 1975, par le droit à la protection des enfants maltraités, rappelle au cours d'un entretien, le président du Comité, Me Jacques Tellier.

Il y a d'abord eu la loi concernant la protection des enfants soumis à des mauvais traitements.

Essentiellement, cette loi comportait deux choses. Elle faisait l'obligation à toute personne, même liée par le secret professionnel — médecins, infirmières, travailleurs sociaux — qui avait des motifs raisonnables de croire qu'un enfant est soumis à des mauvais traitements physiques, de signaler sans délai cette situation.

Elle créait aussi le Comité de la protection de la jeunesse et lui confiait la responsabilité d'assumer en permanence jour et nuit, sept jours par semaine, l'accueil de ces signalements, de procéder à leur vérification, de décider de leur bien-fondé, de référer ces situations aux services compétents et d'en assurer le suivi.

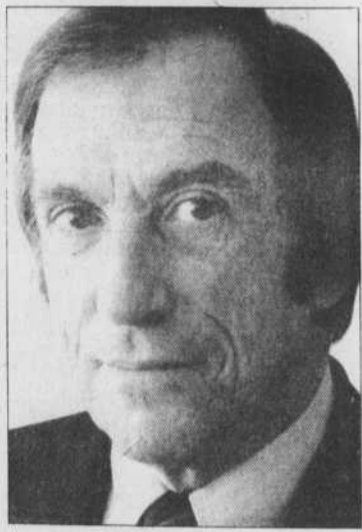
Il est significatif, note Me Tellier que la porte d'entrée dans le système de protection pour les enfants maltraités ait été située dans un organisme rattaché au ministère de la Justice et non à celui des Affaires sociales. « Au moment où l'on allait proclamer la Charte des droits et libertés de la personne, on indiquait que la protection de son intégrité physique constitue pour l'enfant comme pour toute autre personne un droit que les organismes de la Justice ont le mandat de faire respecter. »

Dans cette perspective, constate le président, le Comité était appelé à jouer un rôle qui se situe dans un contexte d'autorité et non dans le contexte traditionnel de l'intervention sociale où l'initiative appartient au client.

Au cours de la première année, le Comité a reçu quelque 4,000 signalements dont 2,026 se sont avérés des cas fondés. Ces statistiques se sont à peu près maintenues d'année en année jusqu'en 1979, alors que le mandat du comité a été maintenu.

Par l'autorité qui lui était reconnue par la loi, le Comité pouvait et même devait prendre l'initiative d'intervenir: il lui appartenait de proposer les correctifs appropriés à la situation. Il n'avait pas cependant le pouvoir de les imposer, seul le Tribunal de la jeunesse ayant autorité pour émettre une ordonnance au terme d'une enquête judiciaire où les parties avaient pu se faire entendre.

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur la protection de la jeunesse, au début de l'année internationale de l'Enfant, en 1979, il appartient non plus au Comité, mais à la personne nommée directeur de la protection de la jeunesse, dans chacun des centres de services sociaux du Québec, d'assurer cette in-



Jacques Tellier

tervention en contexte d'autorité. La nouvelle loi élargit cette intervention non seulement auprès des enfants maltraités, mais à tous les enfants et adolescents jusqu'à 18 ans qui lui sont signalés et dont la sécurité ou le développement est compromis pour diverses raisons.

Cette loi qui, à l'époque, n'a pas été sans entraîner de la controverse, constitue probablement l'une des rares législations, non seulement au Québec mais à travers le monde, à considérer clairement l'enfant non plus comme un objet de droit mais comme un sujet de droit et à lui reconnaître explicitement un certain nombre de droits.

Le Comité devient ainsi l'ombudsman de l'ensemble des jeunes en difficulté au Québec, aussi bien pour les enfants ayant besoin de protection que les jeunes contrevenants. Tout en continuant à exercer une surveillance à l'égard des enfants maltraités, on lui confie des responsabilités relatives à l'information, à la recherche, à la prévention, etc.

Le mandat du comité s'avère trop large, trop diversifié et complexe. En 1984, la loi est de nouveau modifiée. Aujourd'hui, le Comité a la responsabilité principale d'assurer le respect des droits reconnus à l'enfant et à l'adolescent. Il n'est pas un dispensateur de services: il agit comme l'ombudsman des enfants, à l'instar du protecteur du citoyen: il fait enquête lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire que les droits d'un enfant ont été lésés. Il fait ensuite des recommandations pour corriger la situation.

Le Comité a été critiqué parce qu'il se trouvait à intervenir dans presque toutes les pratiques professionnelles traditionnelles: « C'est fatiguant, on n'aime pas ça, on est perçu comme un intrus. » Cette perception, toutefois, s'est beaucoup atténuée, note Me Tellier.

D'autre part, on trouve que le Comité est parfois trop discret, trop réservé. On aimerait qu'il se prononce davantage, qu'il prenne plus position. « Peut-être, reconnaît Me Tellier, pour essayer de garder notre crédibilité, nous préférons n'intervenir que dans les choses vraiment importantes. »

Et pour l'avenir? Le rôle d'ombudsman du Comité de la protection de la jeunesse pourra s'étendre à plus de jeunes encore, répond Me Tellier, pas seulement les jeunes maltraités, négligés, ceux en difficulté, mais aussi les écoliers, les étudiants.

Loi C-20: Ottawa devra attendre le dépôt du rapport Caplan-Sauvageau

Le ministre des Communications aura des pouvoirs accrus auprès du CRTC

JOCELYN COULON

OTTAWA — Le gouvernement Mulroney doit adopter, avant la fin de la session, le projet de loi C-20 accroissant ses pouvoirs d'intervention auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). Cette loi, présentée en décembre 1984 par le ministre des Communications, M. Marcel Masse, soulève la controverse dans les milieux intéressés.

De nombreux groupes et individus s'inquiètent des nouveaux pouvoirs accordés au ministre par cette nouvelle loi, principalement le pouvoir d'instruction qui permettrait au ministre d'intervenir à quelque moment que ce soit dans une question dont le CRTC serait saisi. Certains font remarquer qu'on pourrait assister à une politisation importante de la télévision du type de celle qu'on retrouve en France où la télévision est soumise au pouvoir de l'État.

Le 20 novembre dernier, le gouvernement a semblé faire marche arrière sur ce point en amendant la loi pour que le pouvoir d'instruction ne touche que les « politiques » du CRTC et non tous les « sujets relevant de sa compétence ». Toutefois, le ministre garde théoriquement un pouvoir d'intervention presque illimité.

Plusieurs intéressés ainsi que les partis d'opposition réclament donc du gouvernement qu'il attende le dépôt du rapport Caplan-Sauvageau, un groupe de travail créé au printemps dernier et qui se penche sur l'avenir de la radio et de la télévision au pays. Le rapport doit être déposé au plus tard à la fin du mois de janvier et il traitera, entre autres, du pouvoir d'instruction.

« Ce projet de loi est dangereux. Il porte atteinte à l'indépendance du CRTC. Il y a une augmentation importante du pouvoir d'instruction, de façon à ce que, en pratique, le Cabinet puisse dicter l'issue d'une audience avant qu'elle ait même été te-

nue », déclare M. Andrew Roman, directeur exécutif du Centre de recherche sur l'intérêt public.

M. Roman fait remarquer que le ministre aura le contrôle effectif du CRTC sans la responsabilité devant le Parlement. « Ceci est contraire aux principes constitutionnels fondamentaux », déclare-t-il.

M. Roman enchaîne en déclarant « que de telles dispositions seraient considérées comme anathèmes aux États-Unis et en Angleterre ».

Le premier intéressé, le président du CRTC, M. André Bureau, a lui aussi fait part de ses objections face au projet de loi. M. Bureau a demandé au gouvernement de reconsidérer le libellé de l'article 14.1 qui permet au Cabinet de donner au CRTC « des instructions sur des sujets relevant de sa compétence ». Pour le président du CRTC, cet article signifierait que le gouvernement « peut agir unilatéralement dans toute question de communication, sans recourir au processus de consultation publique comme le prévoit le régime parlementaire... ». Le gouvernement a changé le mot « sujets » par le mot « politiques ».

M. Bureau estime que la portée de la loi devrait être « restreinte aux instructions relatives aux lignes de conduite » du CRTC. Il demande, en outre, que le ministre ne puisse pas intervenir pour la révocation ou la suspension d'une licence.

En Commission parlementaire, le président du CRTC, a déclaré que si le pouvoir d'intervention du ministre était illimité, il se demandait alors pourquoi maintenir en vie son organisme.

Mme Sheila Finestone, députée libérale, est d'accord avec l'esprit de cette loi, rédigée par l'ancien gouvernement, et qui est de permettre, selon elle, au ministre de donner des instructions de politique générale au CRTC. Toutefois, elle pense que le gouvernement ne devrait pas s'immiscer dans le travail quotidien du

CRTC. De plus, elle fait remarquer que la période de consultation publique de 30 jours sur les directives gouvernementales est ridicule.

« Comment voulez-vous que les gens s'organisent en 30 jours pour se présenter devant la Commission chargée d'examiner la directive du gouvernement. Nous demandons 60 jours ouvrables (trois mois)... Le gouvernement a concédé 30 jours ouvrables d'une session parlementaire.

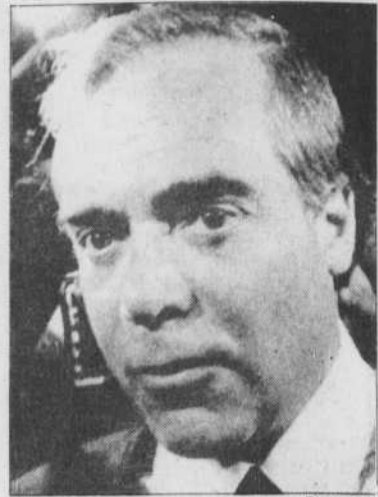
M. Florian Sauvageau, co-président du groupe Caplan-Sauvageau, n'a pas voulu commenter le projet de loi C-20. Il a toutefois précisé qu'il avait fait parvenir une lettre au ministre lui demandant de retarder l'adoption de la loi pour permettre à son groupe de déposer son rapport à la fin janvier.

« Notre groupe de travail s'intéresse à tous les problèmes relatifs à l'avenir de la radio et de la télévision. Nous ferons des recommandations sur le pouvoir d'instruction ainsi que sur les relations entre le Parlement, le ministère des Communications et le CRTC », déclare-t-il.

Pour Mme Lynn McDonald, députée néo-démocrate, il serait plus prudent pour le gouvernement d'attendre le dépôt du rapport. « L'argument de l'ancien ministre des Communications par interim, M. Benoît Bouchard, à l'effet que l'examen du rapport prendra un an et retardera donc l'adoption de la loi C-20 ne tient pas. »

Selon la députée, le gouvernement pourrait prendre en considération les recommandations principales du rapport dès janvier et modifier, s'il y a lieu, son projet de loi. « C'est une mesure élémentaire de prudence », dit-elle.

« L'adoption de la loi sabotera le travail du groupe Caplan-Sauvageau. Les membres du groupe seront devant un fait accompli. Ils rédigeront leur rapport, avec peut-être des recommandations contredisant le gou-



Marcel Masse

vernement, en ayant en tête la loi déjà adoptée par le Parlement. C'est ridicule », déclare M. Roman.

Autre aspect controversé de la loi, l'article 3 qui stipule que le CRTC « devrait respecter et promouvoir l'égalité et la dignité de toutes personnes, groupes ou catégories de personnes sans égard à la race, à l'origine nationale ou ethnique, à la couleur, à la religion, au sexe, à l'âge ou aux déficiences mentales ou physiques. »

Là encore, on fait remarquer que le CRTC pourrait jouer un rôle de censeur face à la création dans le domaine de la radiodiffusion.

M. Bureau ne veut pas intervenir dans le contenu de la programmation. Il met en garde le gouvernement. « D'après l'article du projet de loi, le CRTC pourrait subir des pressions pour qu'il devienne en sens un programmeur et peut-être, qu'il intervienne à l'avance et agisse en fait à titre de censeur pour exercer le pouvoir contestable en vertu de la Constitution de contraindre avant le fait. »

La vente de De Havilland à Boeing

L'opposition accuse Ottawa d'avoir laissé tomber l'industrie aérospatiale canadienne

MARIE TISON

OTTAWA (PC) — L'opposition a accusé le gouvernement conservateur d'avoir laissé tomber l'industrie aérospatiale canadienne en vendant la société De Havilland à la firme américaine Boeing.

Les libéraux et les néo-démocrates ont profité de la journée d'hier pour dénoncer la décision gouvernementale de privatiser la société de la Couronne De Havilland, qui construit des avions de court trajet. Ils ont accusé le gouvernement d'avoir abandonné l'industrie aérospatiale canadienne et d'avoir fait, financièrement parlant, une bien mauvaise affaire.

Le chef du Nouveau Parti démocratique Ed Broadbent a ouvert les hostilités hier matin en déposant une motion blâmant « le gouvernement pour avoir laissé tomber l'industrie aérospatiale du Canada en vendant la société De Havilland à la firme Boeing, et d'avoir ainsi échoué dans la protection de la technologie aérospatiale défrayée par les contribuables canadiens et développée par De Havilland ».

Boeing a acheté la société de la Couronne au coût de \$155 millions, dont \$90 millions versés en espèces au moment de la vente. Les \$65 millions restants pourront être acquittés en paiements échelonnés, mais la firme américaine pourra faire diminuer cette dette d'un million pour chaque \$5 millions d'achat de biens et de services canadiens.

Etant donné le potentiel de l'industrie aérospatiale canadienne, a affirmé M. Broadbent, il est pratiquement certain que Boeing parviendra à effacer cette dette au complet, et que la firme américaine n'aura que les \$90 premiers millions à défrayer, soit environ le coût d'un seul boeing 747 ou de 11 Dash-8, la production de six mois à la société de Havilland.

« En raison de l'ineptie du gouvernement, Boeing pourra acheter une industrie canadienne avec de l'argent des Canadiens », a ironisé le chef néo-démocrate.

Si cette « mauvaise affaire » pour les contribuables canadiens est sérieuse, l'abandon de l'industrie aérospatiale canadienne par le gouvernement conservateur est beaucoup plus tragique aux yeux de l'opposition.

Le député libéral Robert Kaplan a rappelé que la société de Havilland avait été nationalisée parce que la multinationale Hawker Siddeley, qui la possédait, avait des priorités plus importantes que la production de l'usine principale de De Havilland, à Downsview.

« Ce qui s'est passé hier, c'est que la société a été retirée des mains canadiennes pour être remise sous le contrôle d'une compagnie aux larges priorités », a-t-il déclaré.

« Ce que nous avons perdu, c'est l'autonomie de la compagnie. Elle ne fait plus partie de l'identité canadienne. »

M. Kaplan, dont la circonscription de York Centre comprend l'usine de Downsview, a rappelé que le ministre des Finances Michael Wilson s'était engagé au cours de la campagne électorale à fusionner De Havilland et Canadair, à en faire une entreprise viable et à offrir des actions de cette nouvelle société aux Canadiens.

« Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas poursuivi cette idée? », s'est-il interrogé.

« La souveraineté canadienne a di-

minué en raison de la vente annoncée lundi par le gouvernement. »

Une série de parlementaires de l'opposition ont poursuivi toute la journée cette dénonciation, développant l'un ou l'autre de ces points, et le président du Conseil du trésor Robert de Cotret a dû faire face à de nombreuses critiques au cours de la période des questions.

Il s'est défendu en expliquant que le gouvernement ne laissait pas tomber l'industrie aérospatiale, mais que la privatisation de De Havilland lui permettrait de faire meilleure figure sur le marché.

« Cela veut dire plus d'emplois à De Havilland et plus d'emplois au sein des centaines de fournisseurs de la société à travers le pays, a-t-il déclaré. Voilà comment nous protégeons l'industrie aérospatiale canadienne. »

Il a soutenu que la vente de la so-

ciété de la Couronne à Boeing était une excellente affaire pour les contribuables canadiens, « parce que, pour la première fois, les taxes payées par une société De Havilland enfin profitable compenseront pour le support donné à la société au cours de la dernière décennie. »

De Havilland a reçu environ \$800 millions du gouvernement canadien depuis sa nationalisation en 1972, et M. de Cotret a indiqué que les contribuables auraient eu à payer \$200 millions cette année si la société n'avait pas été vendue.

« Nous avons cherché un acheteur capable d'assurer les emplois de ces travailleurs et de faire de De Havilland une compagnie plus forte, plus grosse, plus prospère, et qui contribue plus à la technologie et au développement », a conclu pour sa part le premier ministre Brian Mulroney en Chambre.

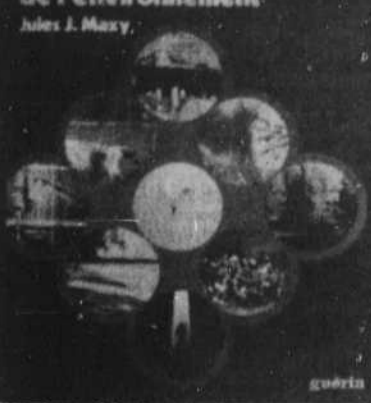
Réouverture de la Voie maritime

guérin
l'éditeur qui édite

Initiation à l'étude scientifique de l'environnement

Jules J. Mazzy

Initiation à l'étude scientifique de l'environnement



En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis	Station Métro-Longueuil	168 est, rue Sainte-Catherine	4440 rue Saint-Denis
Montréal, Québec	Longueuil, Québec	Montréal, Québec	Montréal, Québec
Tél: (514) 849-1112	Tél: (514) 677-6525	Tél: (514) 861-5647	Tél: (514) 843-6241

VALLEYFIELD (PC) — La Voie maritime du Saint-Laurent a été ouverte hier lorsque les conditions de navigation se sont améliorées.

L'administration avait fermé le canal de Beauharnois lundi matin parce que les vents forts rendaient la navigation dangereuse dans le secteur du pont de Saint-Louis-de-Gonzague, lourdement endommagé par un cargo indien vendredi dernier.

Cette décision avait été prise à peine deux heures après la réouverture de la voie fluviale, qui était demeurée fermée pendant toute la fin de semaine en raison de cet accident.

guérin éditeur limitée
4501 Drolet
Montréal H2T 2G2
Tél.: (514) 842-3481

Approuvé par le M.E.Q.
Le manuel s'adresse aux élèves de deuxième et troisième secondaire. Il comprend cinq modules qui reprennent fidèlement les objectifs du programme du M.E.Q.: Sciences physiques (environnement physique), MODULE I: Météorologie
MODULE II: Roches et minéraux
MODULE III: Les solutions
MODULE IV: La chaleur
MODULE V: Les changements de phases
Manuel de l'élève
ISBN-2-7601-1644-1 (374 p.) 18,95\$
Cahier d'activités
ISBN-2-7601-1147-4 (201 p.) 6,95\$
Guide du maître
ISBN-2-7601-1006-0 (364 p.) 32,95\$

Le Pêché du Gourmand
Spécialité: Cuisine française
Soirée (à partir de 6 hres)
Table d'hôte gastronomique
200 St-Paul, Ouest (Vieux-Montréal)
Montréal, QC. H2Y 2S8
Réservation
Tél.: 845-5455

SAVINI
TOI ET MOI AU SAVINI
Lunch d'affaires à partir de 6,75\$
11h30 - 2h30 - 17h30 - 22h30
Fermé le dimanche
3820 boul. St-Laurent, MtL, 843-3326

exposition
GABRIEL CONTANT
jusqu'au 15 décembre
La Galerie
1256 St-Mathieu 932-4550
(au sud de Ste-Catherine)

10ième ANNIVERSAIRE
Exposition d'hiver d'ANTIQUITÉS de Montréal
5 - 8 Décembre 1985
Place Bonaventure, Montréal
Plus de 100 principaux antiquaires d'Amérique du Nord offrent une sélection des plus diverses d'antiquités jamais montrées au Canada.
HEURES D'OUVERTURE:
Jeudi, 5 décembre 11h - 22h
Vendredi, 6 décembre 11h - 22h
Samedi, 7 décembre 11h - 22h
Dimanche, 8 décembre 11h - 18h
Admission \$3.00 enfants 75¢
Une réalisation "Obsession Antiquaire Live" (514) 933-6375

Colombie Inc. compte recueillir \$ 500,000 pour les 150,000 sinistrés

CLÉMENT TRUDEL

Un comité vient de se former à Montréal pour recueillir des fonds et acheminer de l'aide aux quelque 150,000 Colombiens sans abris de la région dévastée d'Armero. On se rappelle que lors de l'éruption du Nevado del Ruiz, le 13 novembre, on a dénombré environ 25,000 victimes d'un laharr, ou coulée de boue, qui a envahi très rapidement une vallée jadis prospère. Le Comité d'aide à la Colombie Inc. est formé de sept personnes; son porte-parole est M. Pablo Gomez. Le nouvel organisme compte recueillir \$500,000 d'ici à la mi-janvier; le projet de se consacrer à des projets de reconstruction retenus par les sinistrés eux-mêmes, sans interventions bureaucratiques indues.

Mme Amina Tatar et M. Gomez ont expliqué hier au DEVOIR que ce comité ne s'adresse pas seulement à la communauté latino-américaine: des hommes d'affaires recevront sous peu par la poste une invitation à contribuer à la campagne; des campus seront systématiquement visités pour sensibiliser les étudiants. Aujourd'hui, à l'agora de l'UQAM et au pavillon Leacock de McGill, rue McTavish, se tiennent des séances d'information; à l'UQAM on pourra voir un vidéo sur la catastrophe, à McGill, le film « Café », d'Hernan Gutierrez, sera projeté. Déjà, le conseil confédéral de la CSN a donné son appui de principe à la campagne en cours et l'on s'attend à une réponse concrète de quelque 400 syndicats affiliés. De plus, une messe sera célébrée à 13 h le dimanche, 15 décembre, en l'église Sainte-Brigide (angle Dorchester et Champlain) et le jour de Noël se déroulera une grande fiesta avec orchestres latino-américains à la Casa Cumbia (angle Rachel et Saint-Denis), les

profits étant versés au Comité d'aide à la Colombie (au téléphone, 849-1145).

Plus de 5,000 Colombiens vivent au Québec; ils ont dans l'ensemble été sensibles au courant de sympathie envers les victimes du tremblement de terre survenu le 19 septembre au Mexique (hier, les dépêches mentionnaient un séisme qui n'a heureusement pas fait de victimes en Colombie mais qui a notamment touché la ville de Popayan, déjà fortement touchée en 1983).

Les responsables du Comité d'aide à la Colombie estiment que le principal problème dans ce pays est la misère, ce que confirme un récent rapport de la Banque Mondiale soulignant la perte importante du pouvoir d'achat depuis 10 ans et la persistance d'un taux de chômage effarant. Selon P. Gomez et A. Tatar, le cycle de « la violence » ne s'est vraiment pas résorbé depuis 1948 en Colombie mais il importe de sublimer les divisions politiques sur l'heure pour rendre plus efficaces les gestes humanitaires posés envers les victimes de la colère du volcan Nevado del Ruiz.

Le 2 septembre, un cargo quittait St. John's (Terre-Neuve) avec des vêtements qui atteindront dans 10 jours le port de Santa Marta, dans les Caraïbes. Ces jours-ci, des conseillers municipaux de Montréal ont tenu un dîner-bénéfice dont les fonds ont été confiés à la Fondation Jules et Paul-Emile Léger qui verra à les envoyer en Colombie. L'initiative du Comité d'aide à la Colombie vient compléter ces interventions ponctuelles avec son souci de tenir le contact avec les gens qui, en Colombie, feront connaître leurs priorités de reconstruction dès que sera décidée la relocalisation des paysans délogés par la fonte subite de la calotte glaciaire du Nevado del Ruiz.

Montréal aura épuisé sa réserve de terrains industriels d'ici cinq ans

ALAIN DUHAMEL

Dans cinq ans tout au plus, la Ville de Montréal devrait avoir épuisé sa réserve de terrains industriels dans les neuf parcs qu'elle a constitués à cette fin depuis 1981.

« Si le rythme d'occupation se maintient, il ne devrait subsister au sein d'un espace disponible d'ici à cinq ans » affirme le président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre. « En d'autres mots, la dynamisation du secteur industriel est devenue une réalité. »

M. Lamarre en tient pour preuve les 37 entreprises qui se sont établies dans les parcs industriels de la ville et la croissance de la valeur des permis de construction: \$11.6 millions en 1978 contre \$106 millions cette année, selon les estimations municipales, ce qui constituerait la seconde meilleure année. La Ville de Montréal avait émis, l'an dernier, des permis d'une valeur de \$154.7 millions dont \$70 millions pour le seul chantier des ateliers de Via Rail dans le quartier Pointe Saint-Charles.

La ville de Montréal compte neuf parcs industriels d'une superficie d'environ 2 millions de mètres car-

rés. Elle a cédé environ 700,000 mètres carrés à des entreprises.

Les terrains qu'elle avait offerts au manufacturier sud-coréen Hyundai, dans l'est de la ville, ne compte pas parmi les terrains identifiés comme un parc industriel. L'administration municipale n'a pas renoncé les utiliser à des fins industrielles même s'ils se trouvent, en bonne part, dans un parc de la Communauté urbaine de Montréal.

L'administration municipale a adopté, pour l'année 1986, le thème budgétaire de la consolidation et de l'accélération du mouvement de renouveau industriel.

Les données budgétaires ne montrent pas clairement l'effort financier auquel consentira l'administration municipale, au grand dam de la Commission d'initiative et de développement économique de Montréal (CIDEM) laquelle souhaiterait que l'administration, dans le budget de la mise en valeur du territoire, distingue entre ses investissements à des fins domiciliaires et ses investissements à des fins industrielles.

Sous le titre *Restauration et développement résidentiel et industriel*,

l'administration municipale a inscrit une somme de \$14.8 millions, en hausse de \$500,000 sur les dépenses qu'elle avait prévu cette année. Ainsi confondues, les dépenses prévues à ce titre laissent les services municipaux dans l'incertitude au sujet de la marge de manœuvre réelle dont ils disposent.

Au titre du développement économique, bien qu'elle ait prévu une augmentation du nombre de dossiers industriels à traiter (de 500 à 700 l'an prochain), l'administration municipale a diminué le budget de la CIDEM, de \$11.4 millions en 1985 à \$11.3 millions en 1986.

La disponibilité des terrains industriels devenant plus rare, l'expansion industrielle de Montréal devra donc se réaliser dans les zones industrielles anciennes et dans des immeubles réhabilités ou se faire sur les lieux mêmes où se trouvent les entreprises.

Dans le cadre de son programme de coopération industrielle (PRO-CIM), administrée par une Société de développement industriel de Montréal (SODIM), l'administration municipale a accordé une aide n'ex-

cedant pas \$500,000 par entreprise, à 63 sociétés industrielles pour des travaux immobiliers évalués à \$61 millions. Ces sociétés devaient investir plus de \$102 millions en équipement de production. Lorsqu'elle a lancé ce programme, à l'automne de 1982, l'administration municipale s'attendait à dépenser environ \$20 millions en cinq ans pour soutenir la modernisation et l'expansion d'environ 1,000 entreprises.

À la fin de 1983, l'administration municipale a ajouté à ses programmes de soutien à l'expansion industrielle le Programme de rénovation d'aires industrielles de Montréal (PRAIMONT) dont elle espère qu'il jouera à l'égard des zones industrielles anciennes le même rôle que les programmes de rénovation et d'intervention dans les quartiers anciens.

Dans son programme triennal d'équipement, l'administration municipale a inscrit pour l'année 1986 une somme de \$6.7 millions, à partager entre les parcs industriels et les PRAIMONT. L'essentiel des investissements municipaux dans les zones industrielles anciennes doit survenir à partir de 1987.

60 jours à Tanguay et \$ 100,000 d'amende pour revenus de prostitution cachés au fisc

JEAN-CLAUDE LECLERC

Le juge Roger Vincent de la Cour des sessions de la paix de Montréal a condamné hier à 60 jours de prison et à \$ 100,000 d'amende Mme Erna Dietrich, 46 ans, pour avoir éludé \$239,251 d'impôt à même des revenus de prostitution entre 1974 et 1980.

Le tribunal a refusé la sentence de près d'un an de prison et de \$ 150,000 d'amende qu'a suggérée le procureur de la Couronne, Me Pierre Loiseleur, après avoir déposé à la cour le dossier des antécédents judiciaires de l'accusée.

Tout en soulignant la nécessité d'être sévère pour les compagnies et les dirigeants d'entreprises ou les comptables qui fraudent le fisc alors que les simples contribuables paient leur impôt à la source, la cour a pris en considération les circonstances propres à l'affaire.

L'avocat de l'accusée, Me Harold Tatner, avait fait valoir que dans les cas de l'ex-juge André Fabien ou du comptable Louis-Philippe Picard, maire de Repentigny, deux hommes publics condamnés pour évasion fiscale, aucune peine de prison n'avait été imposée.

L'avocat s'est demandé pourquoi le ministère avait choisi de poursuivre l'accusée en vertu d'une disposition de la Loi de l'impôt qui ne laisse pas aucun choix d'imposer un emprisonnement minimum.

Me Tatner a cité un relevé de condamnations fiscales montrant que sur quelque 340 dossiers, neuf (2%) avaient entraîné des sentences de prison, parfois pour quelques jours seulement.

Née en Allemagne où elle a vécu dans la pauvreté, l'immigrante ve-

nue au Canada sans argent avait divorcé ici. C'est en 1972 qu'elle aurait commencé de pratiquer la prostitution, à l'intérieur d'un cercle familial. (Quelques proches étaient présents hier au Palais, s'inquiétant de son sort.)

Mme Dietrich a omis de déclarer à l'impôt plus de \$ 792,490 ainsi gagnés au cours des sept années. Le fisc a perdu, temporairement, \$239,251, mais s'est repris, depuis, en saisissant déjà pour quelque \$ 350,000 d'argent et de biens divers appartenant à Mme Dietrich.

La défense a plaidé que Mme Dietrich n'avait rien caché de ses transactions et des placements qu'elle avait faits, jusqu'en Suisse, et qu'elle croyait honnêtement n'avoir pas à déclarer ce genre de revenus.

Pour le fisc cependant, tout revenu, qu'il soit le produit d'une industrie légitime ou d'une activité jugée répréhensible (la prostitution ne l'est plus, sauf sous certains aspects), doit être déclaré et taxé.

En prononçant un verdict de culpabilité, le 26 novembre dernier, le juge Vincent avait trouvé que l'accusée avait fait montre d'un certain sens des affaires, notamment en diversifiant ses placements, et qu'il n'était guère logique de croire qu'elle signait ses déclarations sans trop les comprendre.

La Couronne avait alors demandé l'incarcération immédiate, étant donné les importantes sommes d'argent en jeu. Le juge Vincent a tenu compte de ces quelques journées de détention pour fixer au minimum de 60 jours (continus) la peine de la contraindre.

Celle-ci a un an pour payer l'a-

mende de \$100,000, faute de quoi elle devra purger douze mois de prison.

Pour demander une plus lourde sentence, la Couronne avait invoqué, la sévérité de la loi, l'intérêt public, l'injustice, et l'exemplarité.

La défense, au contraire, pour justifier une sanction minimum, avait souligné, outre le passé de l'accusée, le fait que Mme Dietrich avait vécu près de six ans sous la menace de

poursuites. Il ne lui restait plus pour vivre que le solde de ses revenus, soit quelque \$ 200,000.

Avant de fixer l'amende à \$ 100,000, soit 40% de l'impôt éludé, le juge a ajouté qu'il avait pris en considération le fait que l'immigrante avait vécu pauvrement, qu'elle ne menait pas un train de vie luxueux, et qu'elle avait eu à changer de pays et de culture.

Umberto Eco permettra à des étudiants de Bologne de faire des stages au Canada

(PC) — Recevant hier à Montréal le prix McLuhan Téléglobe Canada, le romancier et journaliste italien Umberto Eco a annoncé qu'il consacrerait la bourse de \$50,000 à aider des étudiants de l'Université de Bologne à faire des stages dans des universités du Canada.

Ce montant « est bien trop important pour un simple citoyen du Village global », a expliqué l'universitaire dans une référence aux écrits de Marshall McLuhan (1911-1980), théoricien de la communication.

Les modalités d'attribution (jury, durée) des stages au Canada seront établies conjointement par M. Eco et la Commission canadienne pour l'Unesco; cette dernière désigne les jurés du prix McLuhan, décerné tous les deux ans et financé par Téléglobe Canada.

Lors d'une cérémonie à la Place des Arts, Umberto Eco a rappelé que l'Université de Bologne, où il enseigne la sémiotique, avait été fondée en 1088 et qu'elle est l'une des plus anciennes en Occident.

Le lauréat, qui était venu à Montréal en 1967 comme conseiller au pavillon de l'Italie à l'Expo, souhaite donc faire profiter des \$50,000 aussi bien le Canada qu'une institution d'Italie.

Jean-Claude Delorme, président de Téléglobe Canada, a rappelé que le prix servait à récompenser les travaux de spécialistes en communications, dans la foulée de l'oeuvre de McLuhan.

Né dans le Piémont en 1932, Umberto Eco a été diplômé de philosophie de l'Université de Turin en 1954. Il a publié de nombreux articles d'analyse ainsi que des romans dont, en

1982, le célèbre *Il Nome della rosa* (*Le Nom de la rose*).

Pour saluer McLuhan, M. Eco a raconté qu'on rend parfaitement hommage à quelqu'un en tentant de percer son armure, dans l'esprit du tournoi médiéval, soit de remettre en question ses théories.

Ainsi dans *La galaxie Gutenberg*, l'universitaire torontois parlait d'un déclin de l'imprimé devant la vogue de l'image télévisée: « Si McLuhan était toujours parmi nous, à notre époque d'ordinateurs personnels, suggère Umberto Eco, il serait intéressant de lui faire voir un écran de téléviseur se vidant de ses images pour être gagné par un fourmillement alphabétique. »

À la question de savoir si le désarment était la grande priorité de notre temps, le lauréat a répondu qu'il plaçait avant tout la préservation de la forêt amazonienne.

CFGL

FMM

105.7

Mon choix... ma façon de vivre.



ARCHAMBAULT

VENTE AVANT NOËL

PRIX RÉDUITS SUR TOUS NOS DISQUES, CASSETTES ET DISQUES COMPACTS JUSQU'AU 7 DÉCEMBRE

<p>CH-002 ST-SAENS: Le Carnaval des animaux V. Bouchard - R. Morrisset - Orch. Metr. du Grand-Montréal. Spéc. 5⁹⁹</p>	<p>ALB-0067 PROKOFIEV: « Pierre et le loup ». Claude Dauphin récitant - Orch. Phil. Berlin. Spéc. 7⁹⁹</p>	<p>PP-18007 PASSE-PARTOUT: Vol. 5 Allo les amis. Spéc. 7⁹⁹</p>
<p>ARCHIV-2710024 BACH: Oratorio de Noël. Regensburger Domspatzen - Collegium St-Emmeram. (3 disques). Spéc. 26⁹⁹</p>	<p>SQ-20205 Le Petit Prince (St-Exupéry) avec Gérard Philippe. Spéc. 6⁹⁹</p>	<p>PP-18008 PASSE-PARTOUT: Le Noël de PrunEAU et Cannelle. Spéc. 7⁹⁹</p>

GAGNEZ UN LECTEUR DE DISQUES COMPACTS PIONEER (Valeur 400,00\$) OFFERTS PAR CBS

POUR PARTICIPER: Remplir un coupon de participation à notre magasin au 500 est, Ste-Catherine seulement. • Aucun achat requis • Tirage: Samedi 7 décembre à 16 h. • Employés et familles d'Archambault Musique et CBS non éligibles.

Profitez de l'occasion pour choisir parmi un lot de disques et cassettes en spécial à 8.99\$ (au 500 est Ste-Catherine seulement).

<p>OISEAU-LYRE D-189-03 HANDEL: Le Messie C. Hogwood - en concert à l'Église Notre-Dame les 17-18-19 décembre. (3 disques). Spéc. 32¹⁹</p>	<p>CBS-13M-39672 PHILIP GLASS: Satyagraha. Orch. et chœurs de l'opéra de New-York. (3 disques). Spéc. 27⁹⁹</p>	<p>CBS-12M-39721 MAHLER: Symphonies nos 9 et 10. Orch. Phil de Vienne - L. Maazel. (2 disques). Spéc. 18⁹⁹</p>
<p>EMI-C-165-54178/88 MARIA CALLAS: Ses récitals 1954-1969. (11 disques). Spéc. 74⁹⁸</p>	<p>EMI-1546133 Les introuvables d'Elisabeth Schwarzkopf. (5 disques). Spéc. 44⁹⁹</p>	<p>EMI-2901933 Georges Thill et l'opéra français. (5 disques). Spéc. 44⁹⁹</p>

ARCHAMBAULT

MUSIQUE

500 est, rue Ste-Catherine, Montréal 849-6201 COMPLEXE DESJARDINS 288-2444

l'impromptu
restaurant français

nouveau menu «mange-tôt» servi de 17:30h à 18:45h

1265 Ouest, rue Bernard Outremont
rés.: 270-2411

nouvelle administration

RESTAURANT

SPATCHES

4785 rue Sherbrooke (intersection Grosvenor)

Une ambiance cordiale
Des mets succulents
Des prix raisonnables
pour
votre party de Noël

Réservez dès maintenant
931-3640

LE 2 DÉCEMBRE 1985

Pas de lune de miel pour le premier ministre désigné

Bourassa: une marge de manoeuvre et des échéances serrées

GILLES LESAGE

En raison de ses engagements électoraux et de la conjoncture, M. Robert Bourassa fait face à une marge de manoeuvre et à des échéances serrées.

Ainsi qu'il l'a confié lui-même, le premier ministre désigné sait qu'il n'aura pas droit aux cent jours de grâce habituels ou à la lune de miel qui accompagne un nouveau gouvernement. En boutade, il disait que « l'état de grâce » durerait deux heures, en fin de soirée des élections. A cause de sa défaite personnelle dans Bertrand, il n'a même pas eu droit à ce bref répit. Mais la correction de cet incident de parcours est loin d'être le principal problème à résoudre dans l'immédiat.

Dès la transition assurée et la formation de son cabinet complétée, la semaine prochaine, le chef du gouvernement convoquera sans délai l'Assemblée nationale, probablement pour le lundi 16 décembre. De courte durée, une semaine tout au plus, en raison des Fêtes et du règlement de l'Assemblée, cette mini-session lui donnera l'occasion de reprendre, dans son message inaugural lu par le lieutenant-gouverneur, ses principaux engagements et le style de gouvernement qu'il veut donner au Québec.

Les 99 députés libéraux (que M. Bourassa devra observer du haut de la tribune publique ou par le truche-

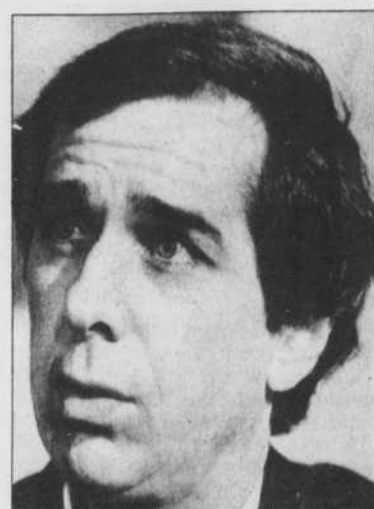
ment de la télédiffusion des débats) et les 23 péquistes formant l'opposition officielle seront surtout appelés à entériner les mesures budgétaires que le chef libéral a promis de mettre en oeuvre avant la fin de l'année. Présentées par le ministre des Finances (M. Daniel Johnson ?), ces promesses feront une ponction de plus de \$40 millions dans le budget de l'Etat pour l'exercice en cours, entre le 1er janvier et le 31 mars 1986. Il s'agit de: la diminution de l'impôt sur le revenu des moyens et hauts salaires; l'abolition de la taxe de 9% sur l'assurance-vie; et de la diminution de la surtaxe sur l'essence dans les régions frontalières.

Pour le prochain exercice complet, ces engagements et les autres promesses entraîneront un manque à gagner d'environ \$400 millions, que le gouvernement devra aller chercher ailleurs. Ce qui sera d'autant plus difficile que le déficit budgétaire sera, selon toute vraisemblance, plus élevé que les quelque \$3,2 milliards prévus par le gouvernement sortant. M. Bourassa s'est toutefois engagé à ne pas invoquer l'héritage financier du PQ comme prétexte à l'ajournement de ses engagements. Ce n'est toutefois qu'au printemps que l'on pourra mesurer comment l'équipe Bourassa aura réussi à concilier une marge de manoeuvre fort étroite et la réalisation de promesses coûteuses.

Car, en plus de la baisse de taxes et impôts, M. Bourassa s'est notam-



Louis Bernard



Daniel Johnson

ment engagé à injecter \$75 millions dans la santé et les services sociaux, surtout au chapitre des urgences; consacrer \$35 millions de plus par année à l'éducation (engagement de professeurs, baisse de l'âge d'admission au primaire, abolition de frais de scolarité pour les adultes); améliorer le sort des jeunes assistés sociaux, et le reste. Plus, le chef libéral veut créer 80,000 emplois par année en améliorant le climat économique et en suscitant des investissements rentables qui, à leur tour, regarniront les coffres du trésor pu-

blic. Mais une autre échéance inéluctable attend le premier ministre: une nouvelle ronde de négociations avec les 300,000 employés et plus du secteur public et parapublic. Non seulement les centrales syndicales contestent les nouvelles modalités (loi 37) mises au point par le gouvernement péquiste, mais elles promettent une lutte à outrance si, comme il le veut, M. Bourassa abolit complètement le droit de grève dans les hôpitaux. L'affrontement est prévisible, d'autant que les fonctionnaires

et assimilés voudront reprendre le terrain perdu à la faveur de la crise économique et des coupures salariales de 1983. De toute évidence, le gouvernement devra dégorger plusieurs dizaines de millions.

Quant au dossier de la privatisation, telle qu'engagée par le PQ, des succursales de la SAQ, il sera probablement mis de côté par les libéraux, qui envisagent de faire du cas par cas à cet égard, ainsi que pour d'autres entreprises publiques.

En même temps que la confection rapide d'un budget, M. Bourassa devra faire en sorte que le Québec ne soit pas affecté par les projets fédéraux de réduire la péréquation et les paiements de transfert aux provinces. Si tel était le cas, l'équilibre budgétaire pourrait être gravement compromis.

Le chef libéral a par ailleurs fait des promesses, certaines spécifiques, d'autres plus générales, concernant les institutions de services sociaux aux anglophones, et ayant trait, d'autre part, à la disparition des irritants (affichage bilingue) de la loi 101.

M. Bourassa voudra également tout mettre en oeuvre pour lancer ce qu'il appelle la Baie James 11 et la vente de milliers de megawatts aux Américains, tout en suivant de près les pourparlers qui s'amorcent entre le Canada et les Etats-Unis à propos du libre-échange.

D'autres dossiers commandent

une attention urgente, notamment: la pétrochimie (Péromont); la relève de ITT-Rayonier à Port-Carrier; la papeterie de Matane; l'industrie automobile (Toyota ou Renault, ou les deux ?); la réforme du régime des rentes et sa promesse de l'étendre aux femmes au foyer, et le reste.

Le premier ministre devra par ailleurs revoir le dossier de quelques hauts fonctionnaires, trop politisés (en faveur du PQ, s'entend) à son goût, mais il ne faut pas s'attendre de sa part à quelque purge que ce soit. Il y a toutefois le cas de Mme Jocelyne Ouellette, déléguée du Québec à Ottawa, dont les députés de l'Outaouais réclament la tête. Il faudra aussi combler de façon permanente le poste de Mme Louise Beaudoin à la délégation générale du Québec à Paris, tout en préparant la participation au Sommet de la francophonie. Il faudra pourvoir au remplacement de M. Louis Bernard au poste névralgique de secrétaire général du conseil des ministres.

A travers ces priorités et des urgences, M. Bourassa devra se faire élire et trouver les moyens d'occuper ses députés à des tâches utiles. Il peut en satisfaire soixante environ avec diverses fonctions, ministérielles et autres, mais il en restera une quarantaine d'autres à porter le titre de députés de l'arrière-ban. Ce sont ceux-là qui, de 1973 à 1976, ont fait problème. M. Bourassa, mûri par l'expérience, voudra sûrement éviter que l'histoire se répète.

Avec Robert Bourassa

Mulroney parlera d'abord d'économie

BERNARD DESCÔTEAUX

OTTAWA — Le rapatriement du Québec au sein de la fédération canadienne promis par le premier ministre Brian Mulroney sera retardé encore quelque peu à la suite de l'élection d'un gouvernement libéral pour diriger les destinées du Québec.

Le premier ministre Mulroney et certains de ses ministres ont en effet indiqué hier que l'économie risque de passer avant la constitution dans le nouvel ordre du jour que devront établir les deux chefs de gouvernement au cours des prochaines semaines.

Commentant les résultats de l'élection de lundi, le premier ministre fédéral a noté que durant la campagne électorale, la priorité de Robert Bourassa lui avait semblé bien être économique. Les objectifs qu'il a établis sont les mêmes que ceux que nous avions lors de l'élection de 1984, a-t-il dit, tout en promettant à cet égard la pleine coopération de son gouvernement au nouvel élu.

Pour M. Mulroney, il est clair que des discussions constitutionnelles sont impossibles à court terme et il lance qu'il n'y en aura certes pas d'ici la fin de 1985. En fait, personne ne sait à quel moment on pourra maintenant entreprendre ces discussions qui devraient permettre au Québec de ratifier l'accord constitutionnel de 1982.

L'élection du Parti libéral pose plusieurs inconnues. Selon le ministre des Travaux publics, Roch LaSalle, « tout est à recommencer » d'une certaine façon dans le dossier constitutionnel.

Sans être encore excessivement pressé par le temps, le gouvernement Mulroney ne dispose plus maintenant que de deux ans et demi pour accomplir son engagement électoral à l'égard de la constitution. Après avoir attendu un certain temps les positions du gouvernement péquiste qui sont venues qu'en mai dernier, il lui faudra attendre maintenant celles du nouveau gouvernement libéral, ce qui nécessitera quelques mois de préparation sûrement.

Le gouvernement Bourassa ne saurait reprendre intégralement les positions du gouvernement Lévesque, que ce soit sur la question linguistique (charte des droits) ou sur la question du droit de veto. Alors que le PQ désirait obtenir un droit de retrait avec pleine compensation financière en cas d'amendement constitutionnel indésirable, le Parti libéral prône pour sa part un droit de veto complet.

Les spécialistes constitutionnels au sein du gouvernement fédéral n'ont pas manqué de remarquer que M. Gil Rémillard, celui qu'on donne comme le prochain ministre québécois des Affaires canadiennes, partage plutôt le point de vue du PQ en matière de droit de veto. Il faut attendre pour voir qui sera nommé ministre des Affaires canadiennes et qu'on présente une nouvelle position, dit-on.

Si le choix de M. Rémillard, comme futur responsable du dossier constitutionnel, ne semble pas faire de doute, il faut noter que la députation libérale compte deux autres experts constitutionnels, soit le député d'Argenteuil, Claude Ryan, et le député de D'Arcy McGee, Herbert Marx. Dans la capitale fédérale, on note que M. Rémillard a l'avantage d'être bien connu dans les cercles conservateurs. Il est proche du premier ministre Mulroney et de quelques ministres dont le ministre de la Consomma-



Brian Mulroney

tion et des Corporations, Michel Côté. Il a agit pendant quelques mois à titre de conseiller constitutionnel du ministre de la Justice, John Crosbie, et à ce titre il avait commencé à se familiariser avec la position fédérale.

Le dossier constitutionnel n'est pas le seul qui risque de subir des retards. Ainsi, le Secrétaire d'Etat, Benoît Bouchard, notait hier que dans deux de ses dossiers il est possible qu'on soit obligé d'attendre l'installation du nouveau gouvernement et d'attendre de connaître ses positions officielles. Ces deux dossiers sont ceux des paiements de transferts en matière d'éducation post-secondaire et des minorités linguistiques. Dans ce cas particulier, les positions entre péquistes et libéraux sont différents, note-t-il.

En matière de développement économique, les dossiers économiques qui sont conjoints aux deux gouvernements pourraient subir quelques jours de retards. Si le ministre d'Etat à la Petite entreprise, André Bissonnette, estime que tous les dossiers évoluent normalement, M. LaSalle estime que par courtoisie il serait normal de laisser le temps au nouveau gouvernement d'examiner les dossiers et de donner le feu vert.

M. LaSalle croit qu'il sera possible d'y voir plus clair dans quelques jours. Une rencontre entre les deux premiers ministres devrait aussi avoir lieu assez rapidement, croit-il, pour faire un tour d'horizon des questions d'intérêt commun. Les sujets ne manqueront pas: outre la constitution, il y aura la négociation commerciale avec les États-Unis à laquelle les deux hommes attachent la plus haute importance; également, la question des paiements de transferts aux provinces qu'Ottawa veut réduire pour alléger son déficit; il y aura des dossiers particuliers tels l'avenir de la pétrochimie québécoise (Péromont) envers laquelle M. Bourassa a pris des engagements très précis.

Les relations avec le gouvernement péquiste étaient excellentes, a noté hier M. Mulroney qui estime qu'elles devraient le demeurer. « Nous avons un objectif commun, celui d'assurer le mieux-être de tous les Québécois », a-t-il dit. En fait, les relations risquent d'être plus qu'excellentes entre les deux hommes qui se connaissent depuis longtemps. Rappelons que M. Bourassa est celui qui avait nommé M. Mulroney membre de la Commission Cliche. Ce fut la première tribune publique qui permit à l'actuel chef conservateur de se faire connaître.

Le premier ministre Mulroney ne se ressent par ailleurs aucun sentiment d'insécurité électorale à la suite de l'élection du Parti libéral. Loin de voir dans cette élection le reflet d'une insatisfaction des Québécois à l'endroit de son gouvernement, M. Mulroney souligne que cette élection est la victoire personnelle de Robert Bourassa.

Il est difficile de battre un maire...

ALAIN DUHAMEL

La défaite du chef du Parti libéral, M. Robert Bourassa, dans la circonscription de Bertrand, face au maire de Boucherville, M. Jean-Guy Bertrand, indique combien il peut être difficile de se présenter contre un élu local bien enraciné dans son milieu.

Le Parti libéral et le Parti québécois avaient tous deux une vingtaine de candidats possédant une expérience municipale, à titre de conseiller ou de maire. Plus de la moitié de ces candidats étaient en exercice au plan municipal au moment où ils ont sollicité un siège à l'Assemblée nationale et la plupart des maires en exercice, dans des chefs-lieux surtout, ont été élus...sauf quand ils menaient campagne contre un autre maire.

Cela s'est produit dans la circonscription de Charlevoix où le maire de Saint-Urbain et directeur de la municipalité régionale de comté, M. Daniel Bradet, candidat libéral élu, avait pour opposant du Parti québécois, le maire de Saint-Irénée, M. Paul-Henri Jean.

Les maires constituent de redoutables adversaires politiques. Les partis préfèrent les avoir avec eux et, à chaque élection, tentent d'en recruter plusieurs à titre de candidat car, dès qu'elle est acquise, elle obtient un rayonnement certain.

Outre les maires qu'il avait déjà fait élire à titre de député, tel le député de Hull, Gilles Rocheleau, ancien maire de la ville du même nom, et le député de Jeanne-Mance, M. Michel Bissonnet, ancien maire de Saint-Léonard, le Parti libéral avait tenté d'obtenir les candidatures du maire de Québec, M. Jean Pelletier, et du président du comité exécutif de Montréal, M. Yvon Lamarre.

Le maire d'une municipalité a déjà fait la preuve qu'il pouvait obtenir la confiance des électeurs; il est rompu à l'exercice d'une campagne électorale et, à n'en pas dou-

ter, enraciné dans son milieu et connu. Si, en plus, il a été élu avec une bonne majorité et est demeuré populaire auprès des citoyens...

Dans Bertrand, M. Bourassa, élu député depuis quelques mois à peine, ne pouvait guère faire valoir son enracinement dans la collectivité de la Rive-Sud de Montréal, puisqu'il habite la circonscription d'Outremont. Chef de l'opposition et promis, selon les sondages, à l'état de chef de gouvernement, M. Bourassa jouissait en outre d'une exposition quotidienne dans les médias. Cela n'a pas suffi pour vaincre M. Jean-Guy Parent, le maire de Boucherville, réélu en 1982, qui fit une entrée peu commune en politique québécoise en étant nommé ministre du Commerce extérieur quelques jours avant la campagne électorale.

Pour reprendre une circonscription passée aux libéraux dans une élection complémentaire, le Parti québécois avait obtenu dans Jonquière la candidature du maire de la ville, M. Francis Dufour, ancien pré-

sident de l'Union des municipalités du Québec. Il a aussi fait élire le maire de Chapais, M. Christian Claveau, dans la circonscription d'Ungava.

Le Parti libéral a fait élire le maire de Saint-Georges, M. Robert Dutil, dans Beauce-Sud, et le maire de Bécancour, M. Maurice Richard, dans Nicolet.

Le Parti québécois, qui n'avait pas la réputation d'avoir d'importants appuis parmi les élus municipaux, n'a pu faire élire les maires de petites municipalités dans des régions acquises au Parti libéral depuis plusieurs années. Ce fut le cas de M. J-C. Charette dans Chapleau, qui fut maire de Val-Des-Monts, de M. Cléo Fournier, dans Gatineau, maire de La Pêche, et de M. Wilfrid Laroche, dans Brôme-Missisquoi, maire de Sainte-Sabine. Dans ces circonscriptions, le candidat péquiste devait affronter des députés libéraux bien établis.

Dans la circonscription de Verchères, le maire de Saint-Denis-sur-Ri-



Jean-Guy Parent

chelleu, M. Michel Chapedelaine, n'a pu déloger le député péquiste, M. Jean-Pierre Charbonneau.

Lévesque: pas de commentaire

PARIS (AFP-PC) — L'ancien premier ministre québécois René Lévesque, actuellement en vacances en Europe, a fait dire par son entourage, hier à Paris, qu'il se refusait à tout commentaire sur les élections générales qui se sont déroulées lundi au Québec.

Selon son entourage, M. Lévesque estime que n'étant plus un homme public, il n'a pas à commenter cet événement politique.

L'ancien premier ministre avait suivi dans la nuit de lundi à mardi les résultats des élections à la délégation générale du Québec à Paris et s'était refusé à tout contact avec la

presse.

Seul quotidien français à rendre compte des élections québécoises en raison du décalage horaire — les résultats ont été connus au petit matin à Paris — le journal *Le Monde*, publié en début d'après-midi, consacre d'autre part en première page un article au scrutin, titré sur quatre colonnes: La fin du rêve québécois.

Dans cet article d'une centaine de lignes, Manuel Lucbert s'exclame: « Une page est désormais tournée au Québec. Et quelle page... » C'est la fin d'une époque faite de grands rêves et d'amères déceptions.

Le rêve s'est brisé un jour de sep-

tembre 1980 explique encore le journaliste du *Monde* et le réveil fut brutal. Selon Manuel Lucbert c'est le premier ministre Lévesque qui porte une large part de la responsabilité de l'échec car il a trop attendu pour passer la main: « Son grand tort, écrit-il, fut sans doute de vouloir trop durer, empêchant d'agir ceux qui, tel Pierre-Marc Johnson (...) étaient prêts aux ajustements nécessaires pour assurer durablement leur pouvoir ». (...) Aujourd'hui, écrit en conclusion Manuel Lucbert, les électeurs du Québec aspirent moins au changement qu'à assimiler les bouleversements intervenus depuis un quart de siècle.

Heureuses de la représentation féminine à l'Assemblée nationale

Des groupes de femmes s'inquiètent de devoir reprendre de vieux combats

RENÉE ROWAN

Dix-huit femmes à l'Assemblée nationale, ça ne s'est encore jamais vu au Québec et les groupes de femmes ne peuvent que s'en réjouir. Mais en même temps, leurs porte-parole s'inquiètent de l'avenir des dossiers concernant la condition féminine.

« Un changement de gouvernement, c'est toujours inquiétant. Il existe un danger latent d'avoir à tout recommencer », indique Mme Ginette Busque, présidente de la Fédération des femmes du Québec. « Les femmes ne peuvent se permettre de piétiner sur place. Pour nous, les prochains mois vont représenter une période très active de surveillance du gouvernement », ajoute-t-elle.

Mme Busque remarque en outre que les groupes de femmes, tout au cours de la période électorale, n'ont pas senti que les candidates libérales formaient entre elles un front commun pour défendre les intérêts des Québécoises: « Il nous faudra vérifier jusqu'à quel point les élus et le gouvernement dont elles font partie sont solidaires de nos causes ».

Les représentantes des groupes à qui nous avons parlé s'entendent pour dire que la députée libérale qui connaît le mieux le dossier des femmes, qui semble aussi la plus solidaire de leur cause, est Mme Thérèse Lavoie-Roux. En raison de sa grande expérience politique, peut-



Louise Robic

être M. Bourassa voudra-t-il l'utiliser ailleurs comme aux Affaires sociales ou à l'Éducation? On compte cependant que la personne chargée de défendre les dossiers de la condition féminine soit une femme et non un homme comme cela a déjà été le cas au Parti libéral.

« Un homme à ce poste serait très mal accueilli, commente Mme Évelyne Tardy, professeur de sciences politiques à l'Université du Québec à Montréal. Ça ne passera pas. »

Le nom de Mme Aline Saint-Amand, candidate dans Jonquière,

avait été évoqué pour prendre la responsabilité de ce dossier. Mme Saint-Amand ayant été battue dans son comté, cette possibilité est écartée.

On songerait, semble-t-il, à confier le poste à Mme Louise Robic, active dans le PLQ depuis 13 ans. Plusieurs femmes s'inquiètent de ce choix. « Elle ne connaît pas très bien certains aspects de la question », estime quelques-unes de celles qui ont participé au petit déjeuner des candidates du PLQ organisé quelques jours avant la fin de la campagne: « Si cela devait être Mme Robic, il devra se plonger très rapidement dans les dossiers. » Les femmes sont sur leurs gardes et n'ont pas oublié que Louise Robic est celle qui a organisé toute l'affaire des Yvette.

Le PLQ a pris des engagements fermes sur des dossiers importants dont, la participation des travailleuses au foyer au régime des rentes: « Nous allons suivre ce dossier de très près et le gouvernement peut s'attendre à être talonné », déclare la présidente de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS), Mme Louise Coulombe-Joly. Pas question, non plus, de renvoyer aux calendes grecques la deuxième partie de la conférence sur la sécurité économique des Québécoises prévue pour mars 1986: « on ne lâchera pas là-dessus », ont affirmé plusieurs des femmes interrogées.

« Les groupes de femmes ont beaucoup de travail en perspective,

constate pour sa part Mme Danielle Debbas, présidente de FRAPPE. Les élus vont avoir un énorme travail à faire pour défendre les dossiers de la condition féminine et elles auront besoin de l'appui de tous les groupes de femmes. »

Celles-ci sont prêtes à accorder au nouveau gouvernement leur collaboration et à lui donner sa chance de se familiariser avec les dossiers: « Mais il n'est absolument pas question pour nous de retourner en arrière, ajoute Mme Tardy. La bataille va être terrible s'il devait en être autrement. Il ne faut surtout pas sous-estimer la détermination des groupes de femmes », met-elle en garde.

Nombreuses sont celles qui déplorent avec Mme Lise Leduc, présidente du Conseil d'intervention pour l'avancement des femmes au travail (CIAFT), la disparition de la scène politique de femmes de valeur comme Mmes Pauline Marois, Louise Beaudoin, Francine Lalonde. « Non seulement Mme Marois était-elle compétente, mais elle a constamment gardé dans tous ses dossiers une préoccupation féminine », note Mme Leduc.

M. Bourassa a déclaré au cours de sa campagne que le temps des sommets et des consultations était terminé. « Les femmes devront réajuster leur tir et envisager leurs actions d'une façon différente, constate-t-elle, mais elles n'abandonneront pas la lutte. »

INFORMATIONS INTERNATIONALES



Des Indiens, portant des torches, entourent une effigie de M. Warren Anderson, un dirigeant de l'usine Union Carbide, et crient « Mort à Anderson ».

Union Carbide promet de l'argent Bhopal fait la grève totale et demande justice

BHOPAL (AFP, Reuter) — Le premier anniversaire de la catastrophe de Bhopal, en Inde, qui a fait quelque 2,500 morts à la suite d'une fuite de gaz toxique à l'usine locale de Union Carbide, a donné lieu hier à une grève dans la ville, tandis que la direction de l'usine, pour atténuer le souvenir atroce de l'accident, a annoncé un accord avec les 627 travailleurs de l'usine fermée.

Pour sa part, l'État du Madhya Pradesh publiait hier des accusations sévères contre la firme américaine, que ne feront pas disparaître les quelque \$900,000 US que la compagnie versera aux travailleurs qui ont perdu leur emploi il y a un an.

Selon ces accusations, le gaz toxique — de l'isocyanate de méthyle — avait été stocké « en quantités dangereusement importantes », et le matériel de stockage, les systèmes d'alarme et l'entretien étaient défectueux : valves fuyantes, tuyaux corrodés, relâchement dans la discipline. Ces reproches, formulés dans un rapport, constitueront la base de poursuites judiciaires.

La grève a été générale hier à Bhopal, ville de 700,000 habitants où la population brandissait des drapeaux noirs, notamment autour de l'usine gardée par la police. Les transports ne fonctionnaient plus, les commerçants avaient fermé boutique, les portes des écoles et des édifices publics étaient closes.

Selon des témoins, des femmes, survivantes de la catastrophe, criaient « Mort à Carbide, mort à

Anderson ». M. Warren Anderson est le principal dirigeant de la firme américaine. Deux mille cinq cents effigies de M. Anderson — une par victime — ont été brûlées depuis lundi.

Dans une interview publiée hier par *USA Today*, ce même M. Anderson a dit, fait étonnant, que le désastre de Bhopal pourrait avoir été provoqué délibérément.

M. Anderson indique cependant qu'Union Carbide n'a pas pu enquêter en profondeur, car le gouvernement indien, dit-il, a tenu à l'écart les enquêteurs de la firme.

Il a souligné qu'en revanche le CBI — le Bureau indien d'enquêtes — avait eu accès à toutes les informations, tous les témoins et tout le personnel de l'usine, mais que son rapport n'était pas encore disponible.

Nous sommes parvenus à la conclusion, a-t-il ajouté, qu'une quantité excessive d'eau avait pénétré dans le réservoir. Cela ne pouvait se produire d'aucune façon, à moins que quelqu'un le provoque délibérément.

Cette journée du souvenir a commencé par des prières dites par le premier ministre du Madhya Pradesh, M. Motilal Vohra, dans une église chrétienne, une mosquée, un temple hindou et un temple sikh. Hymnes hindous, carillons, appels du muezzin et invocations sikhs ont ensuite retenti dans la ville.

Les avocats chargés du dossier ont quant à eux déclaré qu'il serait « difficile, voire impossible » à la firme américaine de nier les accusations qui seront portées.

Levée partielle de l'état d'urgence en Afrique du Sud

La presse a pu assister à des funérailles

MAMELODI (Afrique du Sud) (AFP) — Alors que Pretoria annonçait hier la levée partielle de l'état d'urgence, près de 30,000 habitants de la cité-dortoir de Mamelodi, à côté de Pretoria, ont assisté aux funérailles de 12 des 13 victimes d'une fusillade que la police avait déclenchée dans cette localité noire, le 21 novembre dernier.

Le drapeau noir, vert et or du Congrès national africain (ANC, interdit), a flotté fièrement tout au long de cette cérémonie et Mme Winnie Mandela, épouse du leader de l'ANC, Nelson Mandela, en prison depuis plus de vingt ans, est arrivée au moment où les dernières pelletées de la terre rouge du cimetière de Mamelodi étaient jetées sur les cercueils.

Auparavant, la foule massée dans les tribunes et sur la pelouse du stade local, avait écouté cinq heures durant, sous un soleil de plomb, des homélies et des discours le plus souvent politiques, ponctués par le sempiternel « amandla » (pouvoir), le cri de ralliement de la majorité noire du pays.

Pour une fois, la presse internationale — télévision, photographes et reporters — n'a pas été empêchée d'être au rendez-vous, tandis que la police, extrêmement discrète, est restée en dehors du périmètre de cette cité de plus de 100,000 habitants.

Cette discrétion inédite des forces de l'ordre, fruit d'un accord conclu la veille entre la police et les organisateurs des funérailles, a coïncidé avec l'annonce à Pretoria, hier après-midi, de la levée de l'état d'urgence dans huit des 38 circonscriptions judiciaires du pays.

L'état d'urgence avait été décrété d'abord, le 21 juillet dernier, dans 36 circonscriptions de la région de Johannesburg et de Port-Elizabeth, sur la côte est. Le 25 octobre, il avait été levé dans six de ces circonscriptions mais, dès le lendemain, il était imposé nouveau dans huit autres, au Cap et dans les environs.

Les huit circonscriptions où l'état d'urgence

vient d'être levé sont situées dans la région de Johannesburg et dans celle, très vaste, de Port-Elizabeth.

La seule grande région urbaine ainsi soulagée est celle de Sasolburg, au sud-ouest de Johannesburg, site d'un complexe pétrochimique spécialisé dans l'extraction de pétrole à partir du charbon.

L'arrivée tardive de Mme Mandela, venue à Mamelodi en limousine avec chauffeur, a provoqué un attroupement monstre, mais aucun incident ne s'est produit.

Pour la protéger de l'enthousiasme de la foule, des jeunes du service d'ordre mis sur pied par les organisateurs de cette manifestation n'ont pas hésité à faire usage de leurs « sjamboks » (sorte de fouets), l'une des armes anti-émeute favorites de la police sud-africaine.

L'un des 12 morts enterrés hier (le 13e, qui n'était pas de Mamelodi, a eu des obsèques privées) était un bébé de deux mois — Trocia Ndlovu — décédé par asphyxie au gaz lacrymogène lors de la charge policière d'il y a douze jours contre une foule d'environ 50,000 manifestants.

À Pretoria, le président M. Pieter Botha, a annoncé la levée partielle de l'état d'urgence en déclarant que « le climat révolutionnaire » des townships noirs « perdait rapidement de son ampleur ».

Les États-Unis ont favorablement accueilli cet assouplissement tout en réitérant leur appel à la levée des mesures d'exception dans l'ensemble du pays.

« Nous réitérons notre appel à mettre un terme à ces mesures d'urgence et en faveur d'une politique de réconciliation et non de confrontation », a déclaré le porte-parole du département d'État, M. Charles Redman en référence à la position américaine en faveur du démantèlement de la politique d'apartheid.

Il a par ailleurs évoqué la présence de diplomates occidentaux, notamment le conseiller poli-

tique à l'ambassade des États-Unis à Pretoria Timothy Carney aux funérailles hier de 12 Noirs tués le 21 novembre dans la cité de Mamelodi au cours de manifestations contre le gouvernement de la minorité blanche. Plusieurs employés de cette ambassade vivent à Mamelodi.

« Il était présent pour manifester sa sympathie à la communauté, à laquelle appartiennent des membres de l'ambassade et pour souligner notre soutien au principe du droit à manifester pacifiquement », a dit M. Redman.

« Nous voulons montrer que le processus pacifique fonctionne, qu'il n'est pas dangereux », a-t-il ajouté.

Le porte-parole du département d'État a par ailleurs émis le souhait que la formation récente du congrès des syndicats d'Afrique du Sud (COSATU), qui revendique 500,000 membres, permette aux travailleurs africains d'avoir « plus d'influence dans leur vie sur leurs lieux de travail et en dehors ».

Mitterrand accepte de recevoir Jaruzelski

PARIS (AFP) — Le général Wojciech Jaruzelski, chef de l'État et du Parti communiste polonais, est arrivé hier soir, à Paris où il doit s'entretenir, ce matin, à sa demande, avec le président François Mitterrand, premier chef d'État occidental à le recevoir depuis la proclamation de l'état de siège en Pologne, le 13 décembre 1981.

Venant d'Algérie où il vient d'effectuer une visite officielle, le général Jaruzelski, arrivé à bord d'un avion spécial, a été accueilli au pavillon d'honneur d'Orly par le chef du protocole français, M. Henri de Coigny, et par l'ambassadeur de Pologne en France, M. Janusz Stefanowicz.

Portant ses traditionnelles lunettes noires et un chapeau gris, il s'est entretenu pendant une dizaine de minutes avec les personnalités venues l'accueillir.

L'annonce de la visite du général Jaruzelski, faite, lundi, par le président Mitterrand lui-même, à Luxembourg, avait provoqué une vive surprise tant à Paris qu'à Varsovie, dans le contexte actuel des relations politiques franco-polonaises qui avaient à peine commencé à se réchauffer depuis quelques mois après un quasi gel de plus de trois ans.

Le numéro un polonais aura une heure pour tenter de convaincre le président Mitterrand que son pays ne mérite pas l'ostracisme dont il est l'objet de la part de la France, alors que d'autres pays occidentaux, dont la Grande-Bretagne, la RFA et l'Italie ont déjà rétabli le courant avec le régime, en envoyant leur ministre des Affaires étrangères en visite officielle à Varsovie.

La même discrétion qui a entouré la venue du chef de l'État polonais est observée sur son emploi du temps d'aujourd'hui à Paris qu'il ne quittera qu'en fin d'après-midi pour Tunis où il achèvera une journée officielle en Afrique du Nord.

On sait cependant qu'il ira déposer une gerbe au monument des combattants polonais tués en France pendant la Deuxième Guerre mondiale et qu'il fera ensuite une promenade en bateau-mouche sur la Seine.

Une manifestation est prévue pour ce matin aux abords de l'ambassade de Pologne par les syndicats français CFDT, FO, CFTC et CGC, ainsi que par le bureau de coordination de Solidarité en France.

Le général Jaruzelski est accompagné de son ministre des Affaires étrangères, M. Marian Orzechowski.

M. Yves Montand pour sa part considère que la rencontre Mitterrand-Jaruzelski, procède d'une « démarche généreuse » du chef de l'État français, mais que cette visite est néanmoins « affolante, éfrayante ».

« C'est terrifiant (...) Que vont penser les étudiants de Cracovie, les mineurs de Silésie, les travailleurs de Gdansk lorsqu'ils vont voir M. Jaruzelski serrer la main de M. Mitterrand (...) », de cette démocratie la plus avancée qu'est la France », a déclaré hier le chanteur sur la chaîne de télévision Antenne 2.

M. Montand a ajouté, à propos du gouvernement socialiste : « on dirait qu'ils enfilent les bétytes, enfin on dirait les conneries, les uns après les autres, pour moi, c'est incompréhensible ».

À propos du souhait formulé par M. Lech Walesa, le dirigeant du syndicat polonais dissous Solidarnosc, que cette rencontre contribue à améliorer la situation en Pologne, M. Montand s'est demandé : « Qu'est-ce qu'il peut dire d'autre ? », ajoutant que le peuple polonais vivait sous « occupation ».

Vers un accord majeur à la CEE

La CEE approuve une plus grande coopération monétaire

LUXEMBOURG (AFP) — Le Conseil européen a réalisé hier après-midi une percée importante vers la réforme de la CEE en se mettant d'accord sur le renforcement de la coopération monétaire ainsi que sur plusieurs autres conditions de l'amélioration du fonctionnement des institutions européennes, a-t-on appris de sources diplomatiques.

Toutefois la finalisation de ces accords demeurerait suspendue à la réalisation d'une entente globale sur la réforme de la CEE.

Les chefs d'État ou de gouvernement de la CEE devaient encore trouver un compromis sur deux problèmes majeurs : les conditions de la réalisation d'un grand marché unique de 320 millions de consommateurs, (libre circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services) ainsi que sur le renforcement des pouvoirs du Parlement européen, élu au suffrage universel.

L'accord de principe sur les questions monétaires s'est réalisé à la suite d'une initiative de la RFA et de l'assouplissement de la position de la Grande-Bretagne, toutes deux hostiles jusque-là à l'extension de la capacité monétaire de la CEE.

Le président français, M. François Mitterrand, a rappelé au Conseil la nécessité de donner une nouvelle impulsion politique à l'Europe en annonçant que Paris ferait des propositions pour renforcer ultérieu-

rement la cohésion européenne.

Désormais, l'écu, l'embryon de monnaie européenne qui regroupe les devises des pays de la CEE, sera consacrée dans le corps du Traité de Rome, acte de fondation de la CEE.

Toutefois les Douze ne pourront effectuer de nouveaux progrès vers l'intégration monétaire que par une décision unanime de leurs parlements nationaux.

D'autre part, la réalisation d'une Union monétaire européenne demeure un objectif lointain qui ne figurera pour le moment que dans le préambule du futur traité.

Le conseil européen est également parvenu à une entente sur le développement en commun de la recherche technologique, la protection de l'environnement et le renforcement des compétences de gestion de la Commission européenne.

Des réserves subsistent sur le renforcement de la solidarité entre les pays les plus prospères de la CEE et les États les moins nantis.

En matière de technologie, l'accord étend les compétences de la CEE à ce domaine, afin de permettre à la Communauté de relever le défi technologique face au Japon et aux États-Unis.

La CEE arrêtera à l'unanimité des programmes cadre de recherche sur plusieurs années, mais les projets spécifiques pourront être adoptés à la majorité, ce qui ouvre la porte à des regroupements limités aux pays qui ont la capacité ou la volonté de les réaliser.

L'Italie a maintenu des réserves sur la coopération monétaire et sur le renforcement de la cohésion Nord-Sud au sein de la CEE, dans l'attente d'un accord satisfaisant sur le renforcement des pouvoirs du Parlement européen.

L'attribution de véritables compétences législatives à l'Assemblée de Strasbourg demeure l'un des points majeurs de divergence. Le Danemark réclame purement et simplement le statu quo, l'Italie veut donner un véritable pouvoir de co-décision au Parlement dans les affaires communautaires.

La Grande-Bretagne qui était hostile à l'extension du rôle de l'Assemblée de Strasbourg, s'est ralliée à un compromis prévoyant un renforcement très limité des pouvoirs du Parlement.

Les chefs d'État ou de gouvernement ont repris en début de soirée leurs discussions sur la réalisation d'un véritable marché intérieur. L'une des principales difficultés concernait la demande de l'Irlande et du Royaume-Uni de pouvoir conserver leurs normes sanitaires.

Mais la Belgique et les Pays-Bas sont farouchement opposés à ces dérogations de crainte qu'elle ne servent de prétexte à des mesures protectionnistes.

L'organisation humanitaire a dénoncé l'utilisation de l'aide internationale

Le gouvernement d'Éthiopie expulse « Médecins sans frontières »

PARIS (AP) — Ses responsables s'en doutaient depuis quelque temps, mais le couperet n'est tombé que lundi : l'organisation humanitaire française « Médecins sans frontières » est expulsée d'Éthiopie pour avoir refusé de se taire sur les conditions atroces dans lesquelles s'effectuent, avec l'argent de l'aide internationale, les déplacements forcés de population dans ce pays.

Les autorités éthiopiennes ont en effet estimé que MSF, après avoir donné le coup d'envoi de l'aide humanitaire dans les régions les plus touchées par la famine, devenait plus gênant qu'utile.

Gênant, car l'organisation a fait le choix terrible de couvrir le risque d'être expulsée, plutôt que d'observer un silence qui, à ses yeux, ne pouvait être que complice, a expliqué, hier, lors d'une conférence de presse, le président de MSF, le Dr Rony Brauman.

Aujourd'hui, MSF demande quatre choses au gouvernement d'Addis Abeba :

- La suspension, pendant trois mois, des opérations de transplantation des populations du nord, sinistré par la sécheresse, vers les terres du sud, plus riches, afin de permettre aux populations, épuisées, de souffler un peu.
- Qu'une commission d'enquête puisse étudier les possibilités de réhabilitation, notamment par des travaux d'aménagement, des terres du nord de l'Éthiopie afin que les populations puissent retourner vers leurs villages.
- Que cette commission étudie également les moyens d'améliorer l'accueil, jusqu'à présent désastreux, ré-

servé aux personnes déplacées dans les zones de transplantation.

■ Enfin, que le caractère volontaire des départs soit respecté, que les familles ne soient plus séparées et aient la possibilité de se rassembler.

L'organisation « Avions sans frontières », qui fournit des avions à MSF en Éthiopie et qui fait l'objet d'une mesure identique d'expulsion, demande quant à elle au gouvernement du colonel Mengistu Haile Mariam de revenir purement et simplement sur sa décision.

Les conditions dans lesquelles s'effectuent les opérations de transplantation « ne sont même pas dignes d'un transport de bétail », affirme le Dr Brauman. Ainsi, en 1985, plus de 100,000 personnes sont mortes sur les routes. Les plus faibles meurent les premiers et, en Éthiopie comme dans tous les pays en proie à la famine, les plus faibles sont les enfants.

À Kelala, par exemple, où MSF a attendu en vain pendant quatre mois l'autorisation d'ouvrir un centre de nutrition, 8,300 enfants avaient, en septembre, un rapport poids-taille inférieur de 70 % à la normale. Depuis, plus de 500 sont morts.

À Sekota, les camions de la commission éthiopienne chargée de l'aide aux populations (la Relief and Rehabilitation Commission) sont utilisés pour les déplacements de population et la nourriture, qu'ils étaient chargés d'acheminer, n'arrive plus. Les enfants accueillis dans les centres de nutrition de cette région n'en sortent plus car, la nourriture étant introuvable à Sekota, ils reviennent dans les centres au bout de 15 jours.

Ces enfants, mais aussi ces adultes dont le poids moyen ne dépasse pas

32kg, sont très exposés aux infections, car les défenses de leur organisme se sont effondrées. Ils sont donc incapables de supporter les longs voyages à pied ou entassés dans des camions que leur imposent les autorités chargées du déplacement de la population. En outre, souvent séparés arbitrairement de leur famille, les réfugiés connaissent une grande détresse morale qui a des répercussions sur leur état de santé.

Malgré cela, la milice éthiopienne continue de les embarquer sans pitié à coups de bâton, sans leur donner le temps d'emporter aucun effet personnel et, le plus souvent, sans leur demander leur avis, vers des centres de transit où « les gens baignent littéralement dans leurs excréments, où ils n'ont qu'une tasse de grains et une tasse d'eau par jour et où les épidémies font des ravages. C'est d'avantage nuits et brouillards qu'une opération de sauvetage », souligne le Dr Brauman.

Il faut, souligne MSF, vider ces

camps et permettre aux populations de retourner vers leurs villages du nord, ceux-ci devant préalablement être réhabilités et leurs habitants nourris jusqu'à ce qu'ils puissent se nourrir eux-mêmes.

Mais que font les autres organisations ? Certaines, explique le Dr Brauman, ont dénoncé le scandale (comme la Croix-Rouge internationale par exemple). D'autres se taisent et l'attitude la plus scandaleuse, selon le Dr Brauman, est celle de l'ONU.

« Il existe, a-t-il dit, un rapport interne (et donc confidentiel) de l'ONU à la lecture duquel on s'aperçoit que la mortalité épouvantable dans les camps de transit (16 morts par jour en moyenne) est parfaitement connue et recensée ». Malgré cela, le représentant du secrétaire général de l'ONU en Éthiopie, M. Michael Prielesley, a affirmé publiquement qu'il n'avait jamais eu connaissance de déplacements forcés de popula-

tion.

Le Dr Brauman dénonce également l'attitude de l'ambassadeur de France en Éthiopie qui, après avoir assuré de son soutien et critiqué en privé, il y a quelques jours, le « gouvernement implacable » d'Addis Abeba, a dénoncé le lendemain en public la position de MSF.

Toutefois, souligne le Dr Brauman, l'attitude du ministre français des Relations extérieures est différente. Le Quai d'Orsay a d'ailleurs « déploré » hier, dans un communiqué, l'expulsion de Médecins sans frontières, exprimé sa « vive préoccupation » et rendu hommage au travail « accompli dans des circonstances difficiles (...) qui suscite l'admiration ».

Les 25 volontaires de MSF en Éthiopie s'apprétaient donc à quitter le pays dès cette semaine, laissant derrière eux les 250 auxiliaires de santé qu'ils avaient formés depuis un an et des dizaines de milliers d'enfants voués à une mort presque certaine.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS
Fondée en 1892

Conseils en propriété intellectuelle
Agents de brevets d'invention
et de marques de commerce

1514, Docteur Penfield,
Montréal, Canada, H3G 1X5

Tél: (514) 934-0272,
Télex: 05-268656, Cable: MARION

Samson Béclair
Comptables agréés

75th ANNIVERSAIRE

Montreal Bureau 3100
Tour de la Bourse
422 1188
(871-1515)

Laval Bureau 510
2 Place Laval
H7N 5A6
(568-8910)

Longueuil Bureau 200
125 Blvd. Ste-Foy
J4L 1W7
(670-4270)

Bureaux dans les principales villes
du Québec et du Canada

Affiliation internationale - Moore, Stephens & Co

Distinguez-vous...

en offrant à Noël
un livre choisi aux librairies

- Vaste choix
- Libraires compétents
- Conseils personnalisés

flammarion **scorpion**

1243 University 4380 St-Denis 866-6381 284-3688

Centre Laval 688-5422
Galeries d'Anjou 351-8763

Les Terrasses 288-3514
Mail Champlain 465-2242

ARTS ET SPECTACLES

Avant la nuit... Offenbach

AU FEU, LES POMPIERS!

ROBERT LÉVESQUE

Avant la nuit... Offenbach, de Michel Garneau. Mise en scène de Michelle Rossignol. Musique de Jacques Offenbach interprétée au piano par Joël Bienvenue, avec Louise Dussault, Paul Savoie, Gilles Renaud, Suzanne Champagne, Linda Sorgini, Gildor Roy, Jean Maheux, Luc Guérin et Gisèle Caron. Au Rideau-Vert en collaboration avec l'École nationale de théâtre pour souligner son 25e anniversaire.

L'action se passe à Paris en 1885 dans l'atelier de Nadar. Jacques Offenbach, cet Allemand parisien, est mort depuis cinq ans; mais il revient (canevas raffiné!) hanter le studio de son ami photographe avec lequel il revoyait sa vie et désespérait de terminer ses Contes d'Hoffmann. Il y reverra une ancienne flamme, canadienne-française, Zulma Bouffard; il blague avec la gouvernante de Nadar, s'inquiète de l'apparition

d'un Baudelaire aux cheveux verts, revêt ses opérètes, etc.

Ce spectacle était à l'origine, en 1983, une commande de l'École nationale de théâtre. Michel Garneau y brossa rapidement des saynètes pour faire tenir ensemble une tentative de boulevard musical qui permettait aux apprentis-comédiens de faire leurs classes en opérète, une discipline qui exige souplesse, soufflé et prédilection à savoir (s') amuser. Ce texte et sa mise en scène sont devenus, la saison dernière, un spectacle programmé au Centre national des arts (avec distribution professionnelle) et, cette année, le même emballage sert à souligner les 25 ans de l'École que dirige Jean-Louis Roux. Après les représentations du Rideau-Vert, l'équipe prendra la route pour une tournée canadienne officielle.

Une pochade scolaire qui devient un produit de marque, il faut le

faire! D'un tel spectacle, d'une légèreté lourde, on aurait vite fait de classer le souvenir au rayon des spectacles vite oubliés. D'autant plus qu'il n'y a aucun génie particulier dans toute cette entreprise. Mais s'il s'agit d'un spectacle-anniversaire pour 25 ans d'enseignement dans une institution, il y a un pas à franchir... qui mène au scandale.

On passerait vite sur ces erreurs historiques, qui nous plaquent une tour Eiffel en 1885 alors que l'illustre échafaudage ne sera entrepris qu'en 1887, si la pleine mesure de cette « folie Offenbach » était atteinte ou si le canular était d'une santé évidente. Hélas! c'est tout le contraire qui se produit et force est de reconnaître qu'il y a de l'inconscience quelque part si on laisse filer, au nom de l'École nationale, un tel assemblage de scènes-pompiers.

Garneau n'a pas donné sens à son entreprise. On n'y trouve que des

tentatives de mettre ensemble des références étirées, des liens forcés, des réductions et, pire, des justifications. Cet Offenbach, veut nous dire Garneau, n'est pas si futile... n'est pas si bête... Bien sûr, mais encore fallait-il nourrir textuellement et théâtralement ce projet « intellectuel » dont le ridicule jupon dépasse.

De bons auteurs ratent des occasions de se taire. Voici un cas, qui n'est pas grave dans le cadre d'un exercice pour apprentis-comédiens ayant d'abord et avant tout à se débrouiller avec la voix à parfaire et la jambe à étirer, mais qui est difficile à justifier dès lors qu'on affiche comme produit fini un tel pompierisme dont l'humour est étrangement absent au profit d'une surcharge d'excès mal contrôlés.

Ceux qui aiment le café conc', genre « la belle époque » au sous-sol, seront ravis. Les neuf comédiens sont professionnels et savent servir au mieux ce qu'ils ont entre les mains. Mais le menu est si mince que les autres se demanderont longtemps qui a autorisé qu'on dans cette production censée fournir au public l'exemple de 25 ans de travail à l'École nationale.

Triptyque de Manhattan

PAUL CAUCHON

Manhattan Transfer, au théâtre Saint-Denis du 2 au 4 décembre.

Au Stade olympique il y a 16 mois, le quatuor vocal Manhattan Transfer devait incarner la part américaine de ce délire rose orchestre par Dufresne, Higelin représentant l'âme française.

On peut les revoir cette semaine la tête reposée. Ils ont ici un public fidèle: lundi, soirée électorale, la salle était quasi pleine et remarquablement « chaude ».

Effectivement, ils sont bien américains. Tour à tour spectaculaires, pleins d'énergie, roublards, cabotins (surtout dans les présentations), assez professionnels pour donner l'impression d'improviser, et à la fois simples et remplis de cette sophistication new-yorkaise qui aime se donner à voir.

Trois parties dans ce spectacle, trois images de la culture américaine. D'abord, l'hommage au jazz: des pièces de leur plus grand textes de John Hendricks, grand spécialiste du scat, des classiques

de Sonny Rollins, Clifford Brown, Count Basie, Quincy Jones et autres. Manhattan Transfer fait preuve d'une grande subtilité mélodique, en chantant les solos instrumentaux originaux. Très beau.

Ensuite, la nostalgie. Sur un décor de fond de ruelle, changement de costumes: une prestation théâtralisée pour de vieux succès soul du tournant des années 60, époque où l'Amérique naïve et optimiste aimait bien ces écarts dans l'aigu et le grave très contrôlés et foncièrement amusants.

Enfin, le commerce. Broadway. Le look moderne des années 80, costumes brillants et satinés, orchestre sur une plate-forme, musique plus électrique qui oscille du rock au « latin », avec un vague souvenir de la période disco.

C'est bien fait, bien léché, bien équilibré. Pour ma part, j'aimerais que ce soit plus explosif et il me semble que les solos sont inégaux, la force de Manhattan Transfer provenant de cet équilibre délicat entre les voix entremêlées. Mais, pour qui aime le genre, c'est bien efficace et tout à fait à voir.

CINEMA

ASTRE I: (327-5001) — "E.T. l'extra-terrestre" 9 h 10 — "Last starfighter" 7 h 15
ASTRE II: — "Death Wish III" 7 h 15, 9 h 30
ASTRE III: — "Back to the future" 7 h 10, 9 h 15
ASTRE IV: — "Sale temps pour un filic" 9 h — "Ninja 3, la domination" 7 h 15
BERRI I: (288-2151) — "Santa Claus, le film" 12 h, 2 h 15, 4 h 45, 7 h 15, 9 h 15
BERRI II: — "Escalier C" 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 20
BERRI III: "Le Matou" 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 30
BERRI IV: — "La tentation d'Isabelle" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
BERRI V: — "Les anges se fendent la gueule" 12 h 30, 2 h 20, 4 h 10, 6 h, 7 h 50, 9 h 30
BONAVENTURE I: (861-2725) — "Remo Williams, the adventure begins" 1 h 45, 4 h 15
— "Peanut Butter solution" 7 h 15

BONAVENTURE II: — "Death Wish III" 1 h 45, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
BROSSARD I: (465-5906) — "Manoir de l'horreur" 9 h 30, "Portés disparus" 7 h 30
BROSSARD II: (465-5906) — "Flic aux trousses" 9 h, "Touché" 7 h 20
BROSSARD III: "Santa Claus, le film" 7 h, 9 h 15
CINEMA CAPITOL: (849-0041) — "Rocky 4" 12 h 30, 2 h 15, 4 h 45, 7 h 40, 9 h 30
CARTIER-LAVAL: (863-5124) — "Le baiser de la femme araignée" 9 h 10 — "Le Bal" 7 h 10
CHAMPLAIN I: (524-1685) — "Manoir de l'horreur" 9 h 05 — "Portés disparus" 7 h 20
CHAMPLAIN II: — "Les jours et les nuits de China Blue" 9 h 20 — "Les amants de Maria" 7 h 25
CINEMA V: 5560 ouest Sherbrooke (489-5559) — "Seeing red" 7 h — "Smash Palace" 7 h

15 — "Witness" 9 h 15 — "Seeing red: stories of american communists" 9 h 30
CINEMA DE PARIS: (875-1882) — "Santa Claus, le film" 1 h, 3 h 05, 5 h 12, 7 h 15, 9 h 20
CINEMA DU VILLAGE: 1220, Ste-Catherine est (523-3233) — "Good Hot Stuff" 1 h, 2 h 30, 4 h, 5 h 30, 7 h, 8 h 30, 10 h 00
CINEMA THÉÂTRE QUÉBÉCOISE: (842-9768) — "Les mains d'Orlac" 18 h 35 — "Cinéma d'animation: the soldier's tale" 20 h 35
CINÉPLEX I: (849-4518) — "War and love" 1 h, 3 h, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CINÉPLEX II: — "St-Elmo's fire" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
CINÉPLEX III: — "Joshua then and now" 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 30
CINÉPLEX IV: — "Teen wolf" 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20
CINÉPLEX V: — "Invasion U.S.A." 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
CINÉPLEX VI: — "Kiss of the Spider Woman" 1 h, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 25, 9 h 30
CINÉPLEX VII: — "Godzilla 85" 1 h 30, 3 h

30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CINÉPLEX VIII: — "Back to the future" 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30
CINÉPLEX IX: — "Carmen" 2 h, 5 h, 8 h
CINEMA MONTRÉAL I: (521-7870) — "Rambo II, la mission" 2 h 05, 5 h 50, 9 h 30 — "L'enterrement de la violence" 12 h 15, 4 h, 7 h 40, 9 h 15
CINEMA MONTRÉAL II: — "Fletch aux trousses" 2 h, 5 h 45, 9 h 30 — "Touché" 12 h 10, 3 h 55, 7 h 40
CINEMA MONTRÉAL III: — "Rêves sensuels d'un auteur" 13 h 20, 16 h 05, 18 h 50, 21 h 35 — "L'initiation de Virginie" 12 h 10, 14 h 55, 17 h 40, 20 h 25
CINEMA MONTRÉAL IV: — "La rose pourpre du Caire" 12 h 30, 14 h, 15 h 30,

17 h, 18 h 30, 20 h, 21 h 30
COMPLEXE GUY-FAVREAU / O.N.F.: 200 ouest Boul. Dorchester, MtI (283-8229) — "Les Johnson" — "Les illusions tranquilles" 7 h, 9 h 30
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (848-3878) — "Tom, Tom, the piper's son" 20 h 30
CRÉMAZIE: (388-4210) — "Trois hommes, un couffin" 7 h 30, 9 h 30
D'ARMIN I: (721-6080) — "Santa Claus, le film" 7 h 15
DAUPHIN II: "Partir et revenir" 7 h 15, 9 h 30
DORVAL I: (631-8587) — "Rocky 4" 7 h 50, 9 h 30
DORVAL II: "Bad medicine" 7 h 15, 9 h 20
DORVAL III: "To live and die in L.A." 7 h 10, 9 h 30
DECARIE I: (341-3190) — "Jagged Edge" 7 h, 9 h 15
DECARIE II: — "Remo Williams, the adventure begins" 7 h 20, 9 h 40
ÉLYSÉE I: (842-6033) — "Camilla" 6 h 50, 9 h, 11 h 15
ÉLYSÉE II: — "Péri en la demeure" 7 h 15, 9 h 15
FAIRVIEW I: (697-8095) — "One magic christmas" 6 h, 7 h 45, 9 h 30
FAIRVIEW II: — "A nightmare on Elm Street part 2" 6 h, 7 h 50, 9 h 40
GREENFIELD 1: (671-6129) — "Rocky 4" 6 h 10, 7 h 50, 9 h 35
GREENFIELD 2: — "Elvis Gratton" 6 h 05, 7 h 55, 9 h 45
GREENFIELD 3: — "Hold up" 7 h, 9 h 20
IMPERIAL: (288-7102) — "Young Sherlock Holmes" 12 h 40, 2 h 50, 5 h, 7 h 10, 9 h 20
JEAN-TALON: (725-7000) — "Manoir de l'horreur" 9 h 20 — "Portés disparus" 7 h 30
JÉRÉMIE: (842-9707) — "One magic christmas" 6 h, 7 h 45, 9 h 30
KENT II: — "After hours" 7 h, 9 h
CINEMA DU PARC I: (844-9470) — "Rocky 4" 6 h 10, 7 h 50, 9 h 35
CINEMA DU PARC II: — "After hours" 7 h, 9 h 15
CINEMA DU PARC III: — "To live and die in L.A." 7 h 10, 9 h 30
L'AUTRE CINÉMA: (722-1451) — "La nuit porte jurets" 7 h 20 — "Le matelot 512" 7 h 30, 9 h 45
L'AUTRE CINÉMA II: — "Ca n'arrive qu'à moi" 12 h 20, 2 h 10, 4 h 05, 6 h, 7 h 55, 9 h 30
L'AUTRE CINÉMA III: — "Le vieillard et l'enfant" 9 h 30 (29 nov au 5 déc.)
LAVAL I: (888-7776) — "Rocky 4" 6 h 10, 7 h 50, 9 h 35
LAVAL II: — "Nightmare in Elm Street part 2" 6 h, 7 h 50, 9 h 40
LAVAL III: — "Elvis Gratton" 6 h 05, 7 h 55, 9 h 45
LAVAL IV: — "Ca n'arrive qu'à moi" 6 h, 7 h 50, 9 h 40
LAVAL V: — "Hold-up" 7 h, 9 h 20
LAVAL-ODEON I: (687-5207) — "Santa Claus, le film" 7 h, 9 h 15
LAVAL-ODEON II: — "Back to the future" 7 h 20, 9 h 30
LOEWS I: (861-7437) — "Nightmare on Elm Street part 2" 12 h 30, 2 h 15, 4 h, 5 h 45, 7 h 40, 9 h 35
LOEWS II: — "This was then this is now" 12 h 30, 2 h 15, 4 h, 5 h 45, 7 h 40, 9 h 30
LOEWS III: — "Rainbow brils" 12 h 15, 2 h, 3 h 45 — "Target" 7 h, 9 h 15
LOEWS IV: — "Commando" 1 h 30, 3 h 25, 5

8 h 20, 7 h 15, 9 h 10
LOEWS V: — "After hours" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
MILIEU: (277-5789) — "O Picasso" 19 h — "Rocking silver" 21 h
MERCURIER: (255-8242) — "Prison de femmes en furie" 9 h 10 — "L'excuseur, exterminateur" 7 h 30
OUMETOSCOPE: (525-8600) — "Le jeu du faucon" 7 h, 9 h 30 — "Mort à Venise" 6 h 45, 9 h 15
OUTREMONT: (277-4145) — "Mystère Alexina" 9 h 30
PALACE I: (866-6991) — "Rocky 4" 12 h 30, 2 h 15, 4 h 50, 7 h 40, 9 h 30
PALACE II: — "One magic christmas" 12 h 05, 1 h 55, 3 h 45, 5 h 35, 7 h 25, 9 h 15
PALACE III: — "Bad medicine" 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 20
PALACE IV: — "Last starfighter" 7 h 15
PALACE V: — "Better off dead" 12 h, 1 h 55, 3 h 50, 5 h 45, 7 h 40, 9 h 35
PALACE VI: — "To live and die in L.A." 12 h 20, 2 h 35, 4 h 50, 7 h 05, 9 h 20
PARADIS I: — "E.T. l'extra-terrestre" 9 h 10
PARADIS II: — "Flic aux trousses" 9 h 10
PARADIS III: — "Les anges se fendent la gueule" 9 h — "Le jumeau" 7 h 10
CINEMA PARALLÈLE: (843-6001) — "L'évêlé du pont de l'Alma" 1 h 30, 21 h 30
PARIS I: (866-3856) — "Hold-up" 12 h 25, 2 h 35, 4 h 50, 7 h, 9 h 15
PARIS II: — "Elvis Gratton" 12 h 30, 2 h 20, 4 h 10, 6 h, 7 h 50, 9 h 40
PARIS III: — "Subway" 1 h, 3 h, 5 h 05, 7 h 10, 9 h 15
PARIS IV: — "Ca n'arrive qu'à moi" 12 h 20, 2 h 10, 4 h 05, 6 h, 7 h 55, 9 h 30
PARIS V: — "Le 4e pouvoir" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
PLACE LONGUEUIL: (679-7451) — "Prison de femmes en furie" 9 h 15 — "L'excuseur, exterminateur" 7 h 15
PLACE LONGUEUIL II: "Le matou" 7 h, 9 h 30
PLACE ALEXIS NICHON I: (935-4246) — "Agnes of God" 1 h 30, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h
PLACE ALEXIS NICHON II: — "Transylvania" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
PLACE ALEXIS NICHON III: — "Back to the future" 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30
PLACE DU CANADA: (861-4959) — "Solution belge de pensant" 7 h 30
SAINT-DENIS I: (843-3222) — "L'ange de la vengeance" 14 h 40, 18 h, 21 h 15 — "Centuries de l'an 2001" 1 h, 16 h 15, 19 h 35
SAINT-DENIS III: — "Pale rider, cavalier solitaire" 12 h 40, 16 h 40, 20 h 50 — "Grem-lins" 14 h 45, 18 h 50
SAINT-DENIS IV: — "Rocky 4" 6 h 10, 7 h 50, 9 h 35
SAINT-DENIS V: — "Hold up" 7 h, 9 h 20
VERSAILLES I: (383-7880) — "Rocky 4" 6 h 10, 7 h 50, 9 h 35
VERSAILLES II: — "Hold up" 7 h, 9 h 20
VERSAILLES III: — "Elvis Gratton" 6 h 05, 7 h 55, 9 h 45
L'ERMITAGE: (388-5577) — "Le baiser de la femme araignée" 9 h, "Le bal" 7 h
WESTMOUNT SQUARE: (931-2477) "Rainbow brils" 12 h 15, 2 h 15, 3 h 45 — "Young Sherlock Holmes" 7 h 10, 9 h 20
YORK: (837-8978) — "Rocky 4" 12 h 30, 2 h 15, 4 h, 5 h 50, 7 h 40, 9 h 30

SUR SCÈNE

L'AIR DU TEMPS: 191 ouest St-Paul (842-2003) — Jazz tous les soirs — spectacles à 10h, 11h30 et 00h45 — Dim. lun. et mar. — Le Quartet Guy Nadon + avec Guy Nadon, batterie, Jean Cyr, basse, Claude Doyotte, guitare, et Ron Dilauro, trompette, spectacula à 10h, 11h30 et 00h45 — Le Quartet de Martin Daviault avec Martin Daviault, sax, Luc Beauregard, claviers, Denis Labrosse, basse, et Pierre Pinol, batterie, du 3 au 7 déc., spectacles à 22h, 23h30 et 00h45
ATRIUM DE LA MAISON ALCAN: MtI — Concert de Hops Tétrault, récital de piano, le 4 déc. de 12h à 13h30
BAR 2080: 2080 rue Clark, MtI (288-0007) — Michael Gauthier, guitariste de jazz, en spectacle, du jeu. au dim. à compter de 22h
CAFÉ-CONCERT LA BELLE ÉPOQUE: St-Timothée — Trois femmes pour un homme + production du Café-Concert, m. en s. Philippe Grenier, à compter du 25 oct. du jeu. au sam. 21h
CAFÉ-CONCERT LA CHACONNE: 342 est rue Ontario, MtI (843-8600) — Tous les mercredis + Place aux Poètes + animatrice Janou Saint-Denis, invité de la semaine, André Lacroix, qui lira des textes sur des musiques de Louis Binetti, au piano, le 4 déc. à 21h
CAFÉ DE LA PLACE: (Place des arts, 842-2112) — « A cinquante ans, elle découvre la mer », de Denise Chalem, m. en s. Monique Duceppe, du 13 nov. au 14 déc. et les 26-27-28 déc. et 2-3-4 janv. du mar. au sam. à 20h
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN: 4303 St-Denis, MtI (843-4384) — « Tranzat + spectacle de Jean Casteau, Philippe Noireaut + Otocle, du 20 nov au 15 déc. du mer. au dim. à 22h
CAMCAX: 4450 St-Hubert, MtI — Tous les mercredis, les instrumentistes amateurs sont invités à participer à un atelier d'orchestre, sous la dir. de Louis Lavigne, à 20h
CEGEP MONTRENOYRIE: Ville de Laval — Théâtre Acte 3 présente un 5 à 7, lecture publique, « La Musica » de Marguerite Duras, le 4 déc.
CLUB BALATTOU: 4372 St-Laurent, MtI (845-5447) — Tous les ven. et sam. musique populaire africaine, de 21h à 03h.
CLUB MILES: 1200 Bishop (861-4656) — Tous les soirs Ensemble Elder Léger, à 17h30.
COLLEGE JOHN ABBOTT: Ste-Anne-de-Bellevue (457-2447) — « Tango » de S. Mrozek, m. en s. Terry Donald, du 3 au 7 déc. 20h, le 5 déc., matinée

à 13h30
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE MONTRÉAL: 100 est rue Notre-Dame, MtI — Salle Germaine Malpart: concert-midi, Isabelle Cossette, Diane Caplette et Chantal Dubois, classe de flûte de Jean-Paul Major, accompagnement Diane Mauger, le 4 déc. à 12h; à 9 h
DOME THÉÂTRE: 3990 ouest Notre-Dame, MtI (931-5000) — Le Département de théâtre de Dawson College présente « All's well that ends well » de W. Shakespeare, m. en s. Victor Knight, du 4 au 8 déc., à 20h30, matinée le jeu. 12h30, le dim. 14h30
L'ESKABEL: 1235 rue Sanguin, MtI (849-7164) — « Air froid » d'après l'oeuvre de Howard Phillips Lovecraft, m. en s. par Marie Olivier, du 15 nov. au 15 déc. du mer. au dim. 20h30
ESPACE GLOBAL: 4297 St-Laurent, MtI — Tous les mer. à 19h avec Robert Gellinas au piano
ESPACE LIBRE: 1945 rue Fulton, MtI (521-4191) — Omnibus présente « 2 contes parmi tant d'autres pour une tribu perdue » de René-Dani Dubois, m. en s. Jean Asselin, du 12 nov. au 8 déc., mar. au sam. 20h30, dim. 15h
LE GRAND CAFE: 1720 St-Denis, MtI — Vic Vogel et ses musiciens, 4 au 7 déc., de 21h30 à 02h30, trois spectacles par soir
HOTEL MERIDIEN: 4 complexe Desjardins, MtI (285-1450) — Bar du foyer: Deux pianistes sont en vedette, Claude Foisy, du lun. au ven. de 17h à 20h — Fred Neylor, du mar. au sam. de 20h à 24h
HOTEL DE LA MONTAGNE: 1430 de la Montagne (288-5656) — Charles Besson, lun. au ven. 17h à 21h — Carol Parisien, mer. au sam. 21h à 01h
LE GRAND HOTEL: 777 Université (879-1370) — Bar L'Éclair: piano-bar avec Roland Devèze mar. au sam. 19h00 à 0000 — Diner-Théâtre: Hates + écrit et m. en s. de Roger Peace, du 5 sept. au 31 déc., Diner et Théâtre: merc.-jeu. 19h, sam. dim. 18h30, Fin de soirée sam. 23h30; Théâtre: atelier d'un atelier d'écriture, du 7 au 14 déc. 3204
HOTEL MERIDIEN: 4 complexe Desjardins, MtI (285-1450) — « Qui vendra la mèche » spectacle de Guilda en prolongation jusqu'au 24 déc.
HOTEL REINE ELISABETH: Café Arthur, MtI (851-3511) — « L'enter à l'envers » comédie musicale du mar. au ven. 21h30, sam. 22h30
LA CHIBRETTE: 1201 o. Dorchester (878-2000) — John Streep, pianiste, du dim. au ven. 18h à 23h
LA LICORNE: 2075 Boulevard St-Laurent, MtI (843-4166) — « Le party de Paline » du 22 nov. au 21 déc., mar. au sam. 20h30

L'IMPROMPTU: 1201 O. Dorchester (878-2000) — Jacques Ouellet, pianiste-animateur, du lun. au sam. 20h30
MAISON DE LA CULTURE CÔTE-DES-NEIGES: 5290 chemin Côte-de-Neiges (739-1951) — Spectacle de Jean Albert, hommage à Edith Piaf et numéros de music-hall, le 4 déc. à 20h
MAISON DE LA CULTURE MARIE UGUAY: 8052 Boul. 40ème, (872-2044) — Sylvie Pagette accompagnée de quatre musiciens, le 4 déc. à 20h
PIPS CLUB DE BACKGAMMON: 3774 St-Denis, 2e étage, MtI (284-6611) — Tous les mer. tournoi de backgammon, à 19h30
PLANÉTARIUM DOW: 1000 rue St-Jacques, MtI (872-4530) — « Étoiles des Mages » du 27 nov. au 5 janv. 20h, spectacles français: mar. au ven. 19h30, 20h, 21h, sam. 14h15, 16h30, 20h30, dim. 13h, 15h30, 16h30, et 20h30 spectacles anglais: mar. au ven. 12h30 et 19h30, sam. 13h, 15h30, 19h30, dim. 14h15, et 19h30
RESTAURANT LA FORGE: 8375 Christophe-Columb, MtI (727-3729) — Gstaïne, organisée et chorégraphiée, en spectacle du jeu. au dim. de 18h30 à 24h
RISING SUN: 286 ouest Ste-Catherine, MtI (861-0657) — Gitaarwarta, 4 déc.
SALLE MARIE-GERIN-LAJOLIE: UQAM 1455 St-Denis, MtI (727-3729) — Le département de danse de l'UQAM présente « La profusion » de Martine Epoupe et « de 5 à 7 » de Sylvie Pinard, du 4 au 7 déc., à 20h30, matinée 5-6 déc. 13h30
SALLE WILFRID PELLETIER: (842-2412) — L'Opéra de Montréal présente « Cavalleria Rusticana » de Mascagni, et « Suor Angelica » de Puccini, le 4 déc. à 20h
SALLE POLLACK: 555 ouest Sherbrooke, MtI — Symphonie des Vents, dir. Tom Tamalantes, le 4 déc. à 13h, et 20h — Salle Redpath: Monique Gendron, organiste, 4 déc. 12h15
SALLE SAINT-LOUIS DE FRANCE: 3767 rue St-Denis, MtI (845-5211) — « La nocce » en prolongation du 3 au 7 déc., sam. 20h30, sam. 17h, et 21h
THÉÂTRE CENTRAU: 453 St-François-Xavier, MtI (288-5161) — « The zen of an intelligent machine » de William Kuhns, du 7 nov. au 22 déc., mar. au sam. 20h, dim. 19h, matinée le sam. 14h
THÉÂTRE MAISONNEUVE: PDA (842-2112) — Concert-Gala bénéfice de la Fondation Wilfrid-Pelletier, L'Orchestre Symphonique du Conservatoire de musique de Montréal, sous la dir. de Raffi Armanian, solistes: Philippe Magnan, Martine Desroches, Collette Boky, et Joseph Rouleau, oeuvres de Pepin,

Mozart, Saint-Saëns et Verdi — invité spécial Jean Lapointe et ses musiciens, le 4 déc. à 20h
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE: 84 ouest Ste-Catherine, MtI (861-0556) — « La cuisine » d'Arnold Wesker, m. en s. Guillermo De Andrea, à compter du 21 nov.
THÉÂTRE DENISE PELLETIER: 4353 est Ste-Catherine, MtI (253-8974) — « Le seigneur des anneaux », m. en s. André Gauthier, du 30 nov. au 1er janv., et sam. à 20h30 (supplémentaires 6-7 déc. à 20h30, 8 déc. à 14h).
THÉÂTRE PORT ROYAL: PDA (842-2112) — « Les gars de Québec » de Michel Tremblay, sous la dir. de Gilbert Lepage, du 30 oct. au 7 déc. du mar. au ven. 20h, sam. 17h, et 21h (supplémentaires les 12-13-14-20-21, 14-14h, 21h).
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS: 100 est avenue des Pins, MtI (845-7277) — « A being at home with music » création québécoise de René-Dani Dubois, m. en s. Daniel Roussel, du 13 nov. au 15 déc., du mar. au sam. 20h, le dim. à 13h
THÉÂTRE DU RIDEAU VERT: 4664 St-Denis, MtI (844-1793) — « Avant la nuit. Offenbach » de Michel Garneau, m. en s. Michelle Rossignol, du 19 nov. au 22 déc., mar. au ven. 20h, sam. 17h, et 21h
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL: 1455 St-Denis, MtI — Salle J-2020: « Armand » de Luc Danerseau, du 3 au 7 déc., à 20h
THÉÂTRE LE PIGEONNIER: 138 nord Wellington, Sherbrooke (584-2060) — Grande Salle: Triple One-man-show avec Michel Barrette, Aristophane et Lauzon, 6-7 déc. 20h30 — Bar-Théâtre: Marc Bolduc et C. jazz, 6-7 déc. 23h
GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC: Québec — Salle Louise-Frêchette: Orchestre symphonique de Québec, mercredi 4 décembre, le 4 déc. à 20h
THÉÂTRE DE LA BORDE: 1091 rue St-Jean, Québec (864-9631) — « Souzrie Mille Robi » comédie musicale m. en s. Jacques Lessard, du 12 nov. au 7 déc., mar. au sam. 20h30
CENTRE NATIONAL DES ARTS: Ottawa (563-1144) — « The Grand Theatre Cie présente Children of a lesser God » à 6 déc. à 20h, 7 déc. 14h, et 20h — « Salle Studio »: L'Année de la grande lampe et de André Ricard, 3 au 6 déc. à 20h, 7 déc. 14h et 20h
SALLE RENÉ-PROVOST: 110 rue Wright, Hull (771-8689) — « S.O.S. Tendresse » de Anne-Marie Rivier, du 4 au 21 déc. du mar. au sam. 20h30
THÉÂTRE DE L'ÉLÉ: rue Wellington, Hull — « La nuit des bûches couteaux » de Suzanne Aubry, du 13 nov. au 7 déc., mar. au ven. 20h30, sam. 19h, et 22h.

Mozart, Saint-Saëns et Verdi — invité spécial Jean Lapointe et ses musiciens, le 4 déc. à 20h
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE: 84 ouest Ste-Catherine, MtI (861-0556) — « La cuisine » d'Arnold Wesker, m. en s. Guillermo De Andrea, à compter du 21 nov.
THÉÂTRE DENISE PELLETIER: 4353 est Ste-Catherine, MtI (253-8974) — « Le seigneur des anneaux », m. en s. André Gauthier, du 30 nov. au 1er janv., et sam. à 20h30 (supplémentaires 6-7 déc. à 20h30, 8 déc. à 14h).
THÉÂTRE PORT ROYAL: PDA (842-2112) — « Les gars de Québec » de Michel Tremblay, sous la dir. de Gilbert Lepage, du 30 oct. au 7 déc. du mar. au ven. 20h, sam. 17h, et 21h (supplémentaires les 12-13-14-20-21, 14-14h, 21h).
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS: 100 est avenue des Pins, MtI (845-7277) — « A being at home with music » création québécoise de René-Dani Dubois, m. en s. Daniel Roussel, du 13 nov. au 15 déc., du mar. au sam. 20h, le dim. à 13h
THÉÂTRE DU RIDEAU VERT: 4664 St-Denis, MtI (844-1793) — « Avant la nuit. Offenbach » de Michel Garneau, m. en s. Michelle Rossignol, du 19 nov. au 22 déc., mar. au ven. 20h, sam. 17h, et 21h
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL: 1455 St-Denis, MtI — Salle J-2020: « Armand » de Luc Danerseau, du 3 au 7 déc., à 20h
THÉÂTRE LE PIGEONNIER: 138 nord Wellington, Sherbrooke (584-2060) — Grande Salle: Triple One-man-show avec Michel Barrette, Aristophane et Lauzon, 6-7 déc. 20h30 — Bar-Théâtre: Marc Bolduc et C. jazz, 6-7 déc. 23h
GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC: Québec — Salle Louise-Frêchette: Orchestre symphonique de Québec, mercredi 4 décembre, le 4 déc. à 20h
THÉÂTRE DE LA BORDE: 1091 rue St-Jean, Québec (864-9631) — « Souzrie Mille Robi » comédie musicale m. en s. Jacques Lessard, du 12 nov. au 7 déc., mar. au sam. 20h30
CENTRE NATIONAL DES ARTS: Ottawa (563-1144) — « The Grand Theatre Cie présente Children of a lesser God » à 6 déc. à 20h, 7 déc. 14h, et 20h — « Salle Studio »: L'Année de la grande lampe et de André Ricard, 3 au 6 déc. à 20h, 7 déc. 14h et 20h
SALLE RENÉ-PROVOST: 110 rue Wright, Hull (771-8689) — « S.O.S. Tendresse » de Anne-Marie Rivier, du 4 au 21 déc. du mar. au sam. 20h30
THÉÂTRE DE L'ÉLÉ: rue Wellington, Hull — « La nuit des bûches couteaux » de Suzanne Aubry, du 13 nov. au 7 déc., mer. au ven. 20h30, sam. 19h, et 22h.

Mozart, Saint-Saëns et Verdi — invité

ARTS ET SPECTACLES

Qu'est-ce qu'un best-seller ?

LIVRES
JEAN ROYER

Dans le plus récent numéro de la revue *Communication* (Université Laval), le professeur Claude Martin propose un « Essai d'économie industrielle du best-seller en français au Québec ». L'article, s'il ne donne pas beaucoup de chiffres réels, s'appuie sur une bonne enquête et quelques études pour élaborer des hypothèses intéressantes. Des tableaux et des listes de best-sellers complètent cette analyse. La thèse de Sylvie Provost, « La lecture de loisir des Montréalais/es d'instruction moyenne » (Université Laval), est particulièrement mise à contribution.

Si l'on définit les best-sellers comme « les chefs-d'œuvre de la littérature populaire », il faut dire aussi qu'il s'agit d'un genre littéraire : amples sagas sur fond d'histoire ou biographies de personnages célèbres, rappelle M. Martin. Genre ou recette, le best-seller met en scène, sur une trame trépidante, un héros qui sacrifie son bonheur pour le succès, ou l'inverse.

Un best-seller est un livre qui connaît un succès majeur peu importe sa durée. On sait qu'à 3.000 exemplaires, un livre devient rentable. S'il se vend jusqu'à 7.000, il devient best-seller de série. À plus de 10.000, c'est un vrai best-seller. À 20.000, c'est un super-best-seller !

Qui consomme le best-seller ? Évidemment, plus de 60 % des femmes lisent régulièrement des livres et seulement 39 % des hommes, selon des statistiques de 1983. Les plus âgés (55 ans et plus) lisent moins. Quant aux genres de livres les plus

trumentale phénoménale, Arrau conjugue ses énergies pour interioriser le quatrième de Beethoven, pour lui donner la forme d'une intense méditation poétique. À ce degré d'intimité avec une oeuvre, l'interprète et le compositeur ne font plus qu'un et la musique nous transporte dans son propre univers.

Accompagnateur attentif et discret, le chef d'orchestre hongrois György Lehel s'est révélé dans la

première symphonie de Sibelius. La lenteur excessive à laquelle il avait soumis les trois premiers mouvements de la célèbre symphonie ne pouvait pas nous avoir convaincus que, derrière la légèreté, la finesse et l'humour de cette oeuvre, Prokofiev ait eu des idées d'une quelconque gravité.

trumentale phénoménale, Arrau conjugue ses énergies pour interioriser le quatrième de Beethoven, pour lui donner la forme d'une intense méditation poétique. À ce degré d'intimité avec une oeuvre, l'interprète et le compositeur ne font plus qu'un et la musique nous transporte dans son propre univers.

Accompagnateur attentif et discret, le chef d'orchestre hongrois György Lehel s'est révélé dans la

(Leméac, 1971), *La Grosse Femme d'à côté* est en ceinte de Michel Tremblay (Leméac, 1978), *Le Matou* d'Yves Beauchemin (Québec/Amérique, 1981) et *Le Canard de bois* de Louis Caron (Boreal-Express, 1981).

À l'Association des éditeurs — Un projet de publication a vu le jour à l'Association des éditeurs. Il s'agit de la création d'une collection consacrée aux hommes de marque de l'édition québécoise. L'éditeur Bernard Valliquette fera l'objet d'une première publication. Peut-être l'AEC pourrait-elle aussi poursuivre son élan en publiant les textes de la série d'émissions sur l'histoire de l'édition québécoise, écrite par l'éditeur Pierre Filion et réalisée par Gilles Archambault au réseau FM de Radio-Canada il y a deux ans. Il y avait là une mine d'or d'informations sur le sujet.

Lancements — Les éditions du Vermillon lancent, à Ottawa, cinq nouveaux titres : *L'Attrape-mouche*, un récit de Jean-Louis Grosmaire; *Tous bords, tous côtés*, poème narratif de Jacques Michaud; *Coincidence secrète*, poème d'André Lacelle; *Les Trois flocons de Marinka*, conte de Noël pour enfants d'Élla Bobrow, traduit du russe par Meery Devergas; *Du Nord enneigé*, poèmes de Linda Filion-Pope.

D'autre part, à Montréal ce soir, à la librairie Demarcq, on présente le fonds d'édition de l'Office du livre de Fribourg : 215 titres sous 34 rubriques différentes, un catalogue électricité de « beaux livres » sur les objets de collection, la peinture, l'architecture et les guides de voyages.

Place aux poètes — Ce soir à 21 h à La Chaconne, Janou Saint-Denis reçoit le poète André Leclerc qui lira des extraits de son *Journal envers et avec tous* (éditions Parti pris).

Serge Lentz, prix Interallié

PARIS (AFP) — Serge Lentz, 49 ans, écrivain à la triple culture — russe, française et anglaise —, a été proclamé hier lauréat 1985 du prix littéraire Interallié pour son roman *Vladimir Roubaïev* publié chez Lafont.

Serge Lentz était déjà connu pour divers livres spécialisés sur l'Extrême-Orient écrits au fil de ses déplacements comme journaliste travaillant pour des magazines français et des journaux américains. Le prix Interallié sert à distinguer des écrivains-journalistes.

Né de parents ukrainiens à Paris,

en janvier 1936, élevé en Provence, éduqué en Angleterre, Lentz, après quelques nouvelles publiées dans le *New Yorker* et dans *Esquire*, fixait comme thème de son premier roman le destin croisé de deux jeunes gens, l'un aristocrate issu d'une famille d'industriels, l'autre de parents polonais naturalisés, qui disparaissent dans la tourmente nazie. Ce livre intitulé *Les Années sandwiches*, plébiscité par la critique, avait raté toutes les distinctions, notamment le prix du Premier Roman et le prix Interallié jusqu'à ce que le prix des Libraires le couronne en 1982.

CÉLIBATAIRES! DÉCEMBRE
avec le CLUB DES DIPLOMÉS(ES) UNIVERSITAIRES DE MONTRÉAL
(Organisation bilingue à but non lucratif pour universitaires célibataires)

Mer. 4 — Soirée d'information — L'Entretemps — Centre Sheraton
Ven. 6 — Danse — Holiday Inn
Sam. 7 — Théâtre Port Royal/ suivi d'un souper dansant
Sam. 14 — Souper communautaire des Fêtes
Dim. 15 — Concert Chorale Arts-Québec
Dim. 22 — Brunch de Noël — La Catalogne — Visite du Musée — Concert Ritz Carlton
Mar. 31 — Réveillon du Nouvel An — Auberge Le Vieux St-Gabriel

Marie-Paule Sarrazin
présidente
RENSEIGNEMENTS
287-1017

Réservez tôt pour le Nouvel An
461-2508

"Allez voir ce film! FAITES-VOUS UN GRAND PLAISIR! 9 SUR 10, TOUT PRÈS DE LA PERFECTION"
—Richard Gay (BON DIMANCHE)

3 HOMMES
et un couffin

le NOUVEAU film de Coline Serreau

CREMAZIE
ST-DENIS - CREMAZIE 388-4210

Lun. à Ven.: 7:30 - 9:30.
Sam.-Dim.: 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30.

QUELQUES FILMS À VOIR À MONTRÉAL CETTE SEMAINE

au cinéma OUTREMENT, 277-4145 / 277-2001
ce soir 9h30 MYSTÈRE ALEXINA de René Feret avec Vuillemin, Valérie Stroh (G)
... et à L'AUTRE CINÉMA, 722-1451
ce soir 7h00 LA NUIT PORTE JARRETTES avec Jezebel Carpi (18 ans)
ce soir 7h30 LE MATELOT 512 avec Dominique Sanda (G)
ce soir 9h15 LE THÉ AU HAREM D'ARCHIMÈDE Prix Jean Vigo 1985 (14 ans)
ce soir 9h30 LE VIEILLARD ET L'ENFANT avec Jean Duceppe (G)

LA CUISINE

La cuisine à trois reprises
Traduction: René Dionne
Mise en scène: Guillemette de Andrea
Décor et costumes: Paul Bustières
Éclairages: Michel Beaulieu

Avec: (par ordre alphabétique)
Jacques Allard, Antoine Durand, Bruno Arseneault, Marjorie Gagné, Ariette Beaudry, Hubert Gagnon, Martine Beaulieu, Yves Jacques, Françoise Beud, Marcel Leboeuf, Markita Boies, Pierre Legris, Silvia Bonet, Yvon Leroux, Alpha Boucher, Guy Nadon, George Carrière, Thérèse Perreault, Ginette Chevalier, Claude Préfontaine, Marie-A. Cornuelle, Reynald Robinson, Jasmine Dubé, Gilbert Sicotte, Christian St-Denis, Yvette Thuot

La machine est imposante. Guillemette de Andrea, le metteur en scène, est parvenue, d'un travail minutieux, à faire évoluer les 14 comédiens et comédiennes faisant partie de la distribution dans cette reconstruction de cuisine de grand restaurant.

La mise en scène est très orchestrée. L'œuvre de «Rustin», c'est une partition musicale, c'est un véritable ballet. C'est étonnant!

Françoise Grimaldi, Rustin-Canada

Représentations:
Mardi au vendredi à 20h00
Samedi à 16h00 et 21h00
Théâtre du Nouveau Monde
84, rue Sainte-Catherine ouest

Reservations:
861-0563

gms128 tnm

«Le Choeur St-Laurent donnera un concert de Noël le dimanche 8 décembre à 20h00 à l'Église des Saints-Anges située au 1400 boul. St-Joseph, Lachine. (Publicité)»

Arrau parmi nous

CAROL BERGERON

Concert gala de l'Orchestre symphonique de Montréal sous la direction de György Lehel. Au programme : Prokofiev, symphonie « Classique » no 1, op. 25; Beethoven, Concerto no 4, op. 58 avec le pianiste Claudio Arrau; Sibelius, Symphonie no 1, op. 39. Le 2 décembre, à la salle Wilfrid-Pelletier.

À tout seigneur, tout honneur : parlons d'abord de Claudio Arrau, puis qu'en cette soirée électorale, un bon nombre d'abonnés des « Concerts Gala » s'étaient déplacés pour le voir dans l'interprétation du quatrième concerto de Beethoven.

À 82 ans, Arrau demeure un prince du clavier. Il mène encore une carrière active qui, en moins de 10 jours, aura permis de l'entendre avec or-

chestre (2 et 3 décembre) et en récital (12 décembre). Ce n'est pas fréquent qu'il soit donné à un public mélomane de rencontrer un interprète de cette importance. Rencontre exceptionnelle sous l'égide de Beethoven à l'ombre duquel le pianiste chilien-américain a toujours vécu.

Fuyant la facilité, les effets pianistiques artificiels, n'ayant plus à prouver qu'il possède une technique ins-

trumentale phénoménale, Arrau conjugue ses énergies pour interioriser le quatrième de Beethoven, pour lui donner la forme d'une intense méditation poétique. À ce degré d'intimité avec une oeuvre, l'interprète et le compositeur ne font plus qu'un et la musique nous transporte dans son propre univers.

Accompagnateur attentif et discret, le chef d'orchestre hongrois György Lehel s'est révélé dans la

En collaboration avec LE DEVOIR

Année Internationale de la Jeunesse
La SunLife du Canada présente:
LES PETITS CHANTEURS DE TROIS-RIVIÈRES
sous la direction de **CLAUDE THOMPSON**
JACQUES LACOMBE
ORGUE

Le vendredi 13 décembre à 20h.
Église St-Jean-Baptiste, 4237 Henri-Julien, Montréal

Billets en vente à tous les comptoirs Ticketron (238-3651) ainsi que le service Ticketron (Visa, Master - 288-3782) Lettreson, 1005, rue Laurier O. (279-6384).

En collaboration avec le Ministère des Affaires Culturelles

Billets: 10\$ et 12\$ • UNIMUSICA • Téléphone: 739-8696 ou 722-1693 (soir)

MUSICIENS DEMANDÉS
POUR ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE JEUNES

Âge requis: 12 à 21 ans ou être étudiant(e) au secondaire

— Doit savoir lire la musique

— Avoir quelques années d'études en musique

— Aucun débutant ne sera accepté

Les candidat(e)s seront choisis(e)s par une audition devant un jury professionnel où ils devront exécuter deux pièces de caractère contrasté, dont un mouvement rapide et un lent, d'une durée maximale de 10 minutes, suivies d'un trait d'orchestre en lecture à vue.

S'adresser par écrit à:

Musiciens
Orchestre des jeunes du West Island
100, Douglas Shand
Pointe Claire, Québec
H9R 4V1

Date limite: le 10 janvier 1986

TOUS LES MARDIS \$2.50

Camila
un film de MARIA LUISA REMBERG
Version espagnole avec sous-titres français

ELYSEE 1
8:15 - 9:00

SUBWAY
À LA VUE DES MÉTIERS
CHALMERS, JACQUES
MATEL

ELYSEE 2
7:15 - 9:15

PÉRIL
DEMEURE
MICHEL DEVALLE
CHRISTOPHE MALAVOY
NICOLE GARCIA

ELYSEE 2
8:15 - 9:00

Suor Angelica
de Puccini
Cavalleria Rusticana
de Mascagni

L'OPÉRA DE MONTRÉAL

Directeur artistique: Jean-Paul Jeannotte
Directeur général: Jacques Langevin

Rideau: 20 heures précises
Les 19, 22, 25, 30 novembre
4, 7 et 10 décembre

Chef d'orchestre: Michelangelo Veltri
Mise en scène: Robin Thompson
Décors: Claude Girard
Costumes: Mérédith Caron
Éclairages: Freddie Grimwood
Maître des chœurs: René Lacourse

Avec: Veronika Kincses, Janice Taylor, Marie-Danielle Parent, Thérèse Sevadjian, Christine Lemelin

Nicole Lorange, Frederick Donaldson, Richard Fredricks, Janice Taylor, Odette Beaupré

Cette production est présentée grâce à la collaboration de:

BANQUE NATIONALE

Banque Nationale, 22 novembre
John de Kayper, 25 novembre
Trust Général du Canada, 30 novembre
Quebecor Inc., 4 décembre
L'Œuvre de charité J.A. DeSève et Télé-Métropole, 7 décembre
Elias Y. Malka, 10 décembre

Billets: 14 \$, 18,50 \$, 25,00 \$, 35,50 \$, 41,00 \$

D'excellents billets pour le 10 décembre, représentation réservée aux non-abonnés

Salle Wilfrid-Pelletier
Place des Arts

Reservations téléphoniques: 514 842-2112. Frais de service: 15¢ par réservation. Réductions de 15% sur tout billet de plus de 2\$.

LE DEVOIR et CFGL 105 FM
Mon choix... ma façon de vivre.

en collaboration avec CINEPLEX ODEON

invitent 525 personnes à la première du film

Charlotte Gainsbourg
l'effrontée
un film de CLAUDE MILLER

BERNADETTE LAFONT • JEAN-CLAUDE BRIALY

au cinéma Berri
Mercredi, le 18 décembre 1985 à 20h00

RÈGLEMENTS

A) Pour participer au concours, il suffit d'inscrire vos noms, adresse et numéro de téléphone sur le coupon de participation ou sur une reproduction faite à la main (excluant toutes reproductions mécaniques ou photocopies) et de le retourner à l'adresse indiquée.

B) Les droits en vertu de la loi ont été payés.

C) La promotion débute le 1er décembre pour se terminer le 6 décembre 1985.

D) Tout litige quant à la conduite et l'attribution d'un prix de ce concours publicitaire peut-être soumis à la Régie des loteries et courses du Québec.

Remplir et retourner à: CINÉMAS CINEPLEX ODEON
2388, rue Beaubien est
MONTRÉAL, (Qué.)
H2G 1N2

Nom.....

Adresse.....

App..... Ville.....

Code postal..... Tél.....

LE DÉFI DE M. JOHNSON

C'EST pas seulement un grand parti politique qui se trouve aujourd'hui décliné, suite à la véritable déroute qui a touché lundi la coalition péquiste, ou ce qui en tenait lieu. C'est l'état d'extrême précarité d'un mouvement politique, unique dans l'histoire contemporaine du Québec, qui a été mise à nu par les résultats électoraux.

Ces derniers sont indissociables de l'état de division, d'affaiblissement et d'épuisement de la coalition réunie voilà quinze ans par René Lévesque; division, affaiblissement et épuisement que le charisme du fondateur, les ressources procurées par le contrôle du pouvoir et la personnalité de M. Pierre Marc Johnson n'ont pas réussi à protéger contre une dislocation perceptible depuis 1981, dislocation accélérée au cours des dix-huit derniers mois.

Le Parti québécois a été d'abord victime de lui-même, de l'usure du pouvoir, de sa manière de gérer son évolution et d'évaluer ses stratégies, de ce qu'il a planté dans l'histoire avant d'être écrasé lundi par le Parti libéral et son chef, M. Robert Bourassa.

C'est bien deux lectures de leur raison d'être et de leur logique qui ont amené les leaders péquistes à se disputer entre eux, jusqu'à la rupture, des suites à donner au projet de la souveraineté. Cet objectif les avait réunis dans la ferveur et la confiance. Mais les Québécois, majoritairement, ont refusé d'y consentir. Sans cet objectif, leur coalition a perdu le caractère de singularité qui la situait dans une catégorie à part. Sans lui, son message a perdu ce caractère mobilisateur jadis si puissant. Sans lui, ceux qui dirigent ses affaires doivent imaginer autrement leur vision du monde, leur conception des rapports entre le Québec et le Canada et leur manière de conduire la gestion d'un État dont la souveraineté est limitée par son appartenance à un ensemble politique plus large.

En dehors de son objectif initial, le PQ est un parti comme les autres, nationaliste certes, mais sans hégémonie sur un concept qui se loge aussi dans les autres familles politiques, même si chez lui l'attachement aux droits du Québec est toujours coloré de sa première vision, cette fameuse raison d'être en réserve pour la suite des choses. En dehors de son objectif initial, le PQ est un parti comme les autres qui ne peut mobiliser ses partisans et séduire un fragment de l'électorat autrement que dans une conjoncture qui défavoriserait absolument ses adversaires. En dehors de son objectif initial, le PQ est un parti comme les autres qui sera amené à se présenter devant l'électorat comme garant d'une gestion responsable et d'objectifs politiques bien ciblés. On est loin, très loin de l'intuition initiale.

Les problèmes qui se posent aujourd'hui au président du PQ, aux membres de son caucus dont la qualité est supérieure à l'évaluation que nous en avons faite hier dans cette page, aux militants et à tous ceux qui, après y avoir investi le meilleur d'eux-mêmes, l'ont quitté suite à la crise que l'on sait, sont majeurs.

Le PQ doit-il redevenir un mouvement ou demeurer ce qu'il est devenu, un parti parmi d'autres ?

Ceux qui le dirigent et ceux qui y adhèrent doivent-ils chercher à relancer un mouvement dont le premier effet fut d'aplanir les différences idéologiques au nom de la primauté de la question nationale ?

Doivent-ils relancer ce mouvement autour de la

question nationale telle qu'elle était formulée à la fin des années 60 par M. René Lévesque ?

Doivent-ils au contraire chercher à préciser le contenu d'un nationalisme moderne, revu et corrigé à la faveur des contraintes imposées par la volonté du peuple québécois et celles qui surgissent du contexte de cette fin de siècle ? Certains demeurent indéfectiblement attachés à la formulation initiale du projet de la souveraineté et croient en toute sincérité que le progrès du Québec et son développement économique, social et culturel sont indissociables de son statut à venir d'État souverain. Sans partager leur analyse, on doit cependant reconnaître que cette sensibilité qui a dominé le discours politique chez nous depuis quinze ans existe toujours. Mais elle n'a plus de lieu politique significatif pour se déployer. De 1968 à 1984, c'est bien cette sensibilité qui a dominé le mouvement souverainiste et le PQ. Depuis, une autre perspective a été imposée au parti. Mais cette situation est récente et sa fragilité a été rendue encore plus saisissante par les résultats de l'élection de lundi.

Ces questions difficiles occuperont vraisemblablement une place centrale dans les débats à venir au sein du parti présidé par M. Pierre Marc Johnson. En dehors des moyens que procure le pouvoir, ce dernier saura-t-il élaborer une synthèse nouvelle, susceptible de rallier toutes les branches de la famille péquiste ? S'épuisera-t-il au contraire à la défense d'un leadership qui n'est pas reconnu, pour dire le moins, par des bataillons entiers de l'ancienne force rassemblée par son prédécesseur ?

À moins de ramener l'aventure péquiste à une vulgaire manipulation du nationalisme québécois, on doit admettre que la volonté de changement incarnée par le PQ poussait loin ses exigences, et dans des directions qui n'étaient pas toutes condamnables. Elle les poussait loin d'abord dans les esprits. C'est en somme une nouvelle table de référence qui était proposée aux Québécois dans l'espoir que le plus grand nombre consentirait à une autre interprétation du destin du Québec. Portées au pouvoir, ces exigences ont alors gagné du terrain, du côté de la politique même du Québec, de l'orientation des activités des ministères et de la gestion des rapports avec le Canada. Cette manière de voir et de faire n'a pas été en tout point stérile, même si la stratégie qui l'enveloppait a souvent ruiné ses chances de faire progresser le Québec.

Pour la première fois depuis sa création, le PQ ne dispose plus des moyens puissants qui expliquent si largement sa trajectoire singulière. De 1968 à 1976, il a été porté par la volonté de conquérir le pouvoir; de 1968 à 1980 par l'espoir de déclencher le processus d'accession à la souveraineté, de 1976 à 1984 par le contrôle des affaires. Aujourd'hui, il est sevré de ces trois leviers. Sa réunification apparaît improbable, à moins qu'à la table de référence imposée jadis par son prédécesseur, M. Johnson ne substitue la sienne, et que cette dernière traduise à la fois les besoins et les espoirs des Québécois. Qu'elle trace aussi une voie pouvant conduire au développement économique, au progrès social et à la sécurité culturelle pour un peuple minoritaire à qui personne ne fera présent de sa survie dans l'histoire.

— JEAN-LOUIS ROY

UNE HÂTE INTEMPESTIVE

LE SYSTÈME de radio et de télédiffusion au Canada pourrait être sensiblement modifié au cours des prochains jours, sans tambour, ni trompette. La Chambre des communes pourrait adopter, dès cette semaine, un projet de loi qui change substantiellement la nature des relations entre le pouvoir politique et le CRTC, cet organisme qui régit cet important secteur des communications.

L'importance de ce projet de loi et la hâte qui semble animer les milieux politiques ne manquent de soulever une série de questions majeures. Il ne s'agit pas d'un nouveau projet, loin de là. Il était apparu à l'ordre du jour de la Chambre sous le gouvernement Trudeau. Les conservateurs se sont empressés d'exhumer du cimetière législatif ce projet de loi C-120.

En un mot, le projet de loi sous observation pourrait tout simplement transformer le CRTC en simple organisme consultatif. C'est le pouvoir politique qui, en ultime analyse, pourrait contrôler l'ensemble du système de radiodiffusion. Sans vouloir jouer les prophètes de malheur, la possibilité, dans certaines circonstances, d'une mainmise du pouvoir politique sur la radio-télédiffusion se dégage logiquement des avenues ouvertes par ce projet de loi.

Au stade des travaux en comité, des amendements ont heureusement modifié la portée singulièrement inquiétante que se réserve le gouvernement. C'est tout à l'honneur des membres du comité permanent des communications que d'avoir limité aux seules questions de politique générale cette possibilité d'intervention ministérielle. Le texte législatif exclut de cette zone de manœuvre tout ce qui a trait à l'octroi, au renouvellement ou à la suspension des permis qui relèvent actuellement du CRTC; en somme, tout ce qui incombe à l'administration normale d'une politique générale. C'est clairement refuser l'insertion du patronage sous l'une ou l'autre de ses formes plus ou moins raffinées.

Cette prudence des législateurs, inspirée des nombreuses réserves signifiées depuis le début de la carrière de ce projet, ne suffit cependant pas à lever toute forme d'appréhension. Sans officiellement imposer des directives précises au CRTC, des politiques générales pourraient aisément maquiller des visés plus immédiates. Un exemple élémentaire: on peut fort bien imaginer la rédaction d'une politique générale qui, dans les faits, oblige le CRTC à accorder un permis à un groupe précis, directement favorisé par le pouvoir. Et le tout, sous le couvert d'une neutralité apparente.

De même, le projet de loi définitif comporte un

énoncé de principe fondamental quant aux objectifs de la radio et de la télévision au Canada. De façon très précise, obligation leur serait désormais faite de « respecter et de promouvoir l'égalité et la dignité de toute personne, groupe ou catégorie de personnes sans égard à la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, au sexe, à l'âge ou aux déficiences mentales ou physiques ». Nobles préoccupations contre lesquelles personne ne peut s'élever.

C'est dans le fonctionnement pratique du système que l'introduction de ce nouveau principe va inévitablement entraîner des problèmes majeurs. Dans les faits, le respect de cette mini-chartre se traduirait inévitablement en réglementations, en directives, en codifications. Au moment où les conservateurs érigent en objectif fondamental la simplification et le « dégraissage » des législations de toutes espèces, la mesure paraît pour le moins s'inscrire à contre-courant. Sans exagération, on pourrait très facilement aboutir, en un rien de temps et avec la meilleure volonté du monde, aux types de non-sens et d'aberrations relevés, ces dernières semaines, dans la mise en oeuvre de la législation électorale au Québec.

En imposant ce nouvel objectif au système canadien de radio et de télédiffusion, le Parlement limiterait singulièrement la portée du mandat confié au comité Kaplan-Sauvageau. L'objectif de ce comité, créé le printemps dernier, est précisément de suggérer les révisions à apporter à la législation fédérale dans ce domaine. C'est un secret de polichinelle que les deux co-présidents de ce groupe ont exprimé leur inquiétude à l'ancien et nouveau titulaire du ministère des Communications. Avec une précipitation que rien ne justifie, on s'apprête à faire fi des recommandations de ce groupe. C'est encarcanner les travaux de ce comité à qui on avait pourtant accordé carte blanche. C'est aussi porter une bien piètre considération aux travaux de ces sages et oublier les sommes appréciables investies dans cet effort de consultation et de réflexion.

Cette hâte intempestive — la Commission Sauvageau-Kaplan doit remettre son rapport vers le 15 janvier — donne du poids aux assertions qui prêtent au gouvernement de sombres desseins dans cette affaire. L'hypothèse d'une radio et d'une télévision « à la française » d'avant 1981, doit être écartée et le gouvernement fédéral serait bien inspiré de retarder, ne serait-ce que de quelques semaines, l'adoption de ce projet de loi.

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

BOURASSA SAVOURANT SA VICTOIRE



LETTRES AU DEVOIR

■ Une formule analogue

Lettre adressée à Jean Francoeur.
VOTRE BILLET « Cap sur un règlement », présentant sous une forme humoristique une procédure destinée à hâter le règlement de négociations qui ont tendance à s'éterniser, n'est peut-être pas aussi folichon qu'il apparaît. Une institution aussi vénérable et respectable que l'Église catholique pratique déjà depuis sept siècles une formule analogue pour l'élection des papes avec le conclave.

Dans l'encyclopédie *Catholicisme, hier, aujourd'hui et demain* vol. II, Paris, Letouzey et Ané, 1949, coll. 1449, 1949, on trouve les détails suivants sur l'origine des conclaves.
Après la mort du pape Clément IV à Viterbe en 1268, les cardinaux n'ayant pas encore élu personne en 1271, le podestat de la ville fit murer le palais où les cardinaux étaient réunis et enlever la toiture et il coupa les vivres aux électeurs. En 1272, Grégoire X fut élu.

Pour éviter le retour d'une si longue vacance après sa mort, Grégoire X promulgua, au concile de Lyon en 1274, la constitution *Ubi periculum* prescrivant principalement que les cardinaux se réuniraient dix jours après la mort du pape dans la ville où il aurait expiré et s'enfermeraient en un conclave, où rien ni personne ne pénétrerait de l'extérieur sous peine d'excommunication à l'exception des aliments nécessaires. Il précisait encore qu'au bout de trois jours, un seul plat serait introduit et cinq jours après, seulement du pain, du vin et de l'eau. Les revenus des cardinaux pendant toute la vacance seraient à la disposition du futur pape. Le résultat de cette mesure énergique fut concluant: à la mort du pape (1276), Innocent V fut élu dès le lendemain de l'entrée en conclave.

— GÉRARD DION
Québec, 14 novembre.

■ Ouvriers demandés

LA LETTRE que je vous ai fait parvenir le 27 octobre au sujet d'un texte lamentable de votre journaliste Carole Beaulieu et que vous avez publiée le 1er novembre semble avoir suscité l'intérêt de certains de vos lecteurs. J'en veux pour exemple l'intervention hier dans vos colonnes de M. Gabriel Contant à propos d'un texte de Mireille Simard, une autre de vos collaboratrices. Inutile de dire que je suis heureux de constater qu'il y a encore des gens au Québec pour qui la qualité de langue qui se parle et s'écrit a une certaine importance.

Si je sollicite aujourd'hui l'hospitalité de vos colonnes, c'est pour demander à tous ceux qui voudraient consacrer un peu de leur temps et de leurs énergies à la défense du français dans les organes d'information du Québec (et, peut-être, un jour, de France et de Navarre) de me le faire savoir. J'ai l'intention, avec quelques amis, de former un groupe

d'intervention dont l'objectif serait de corriger les fautes qui émaillent les copies de nos scribouilleurs et maîtres à penser et de leur apprendre ainsi ce que l'école et, à plus forte raison, l'université ne leur ont malheureusement pas enseigné.

Nous aurons évidemment besoin de collaborateurs pour ce travail gigantesque (herculéen, devrais-je dire, en pensant aux écuries d'Augias), et notre invitation s'adresse à tous ceux pour qui une grammaire et un dictionnaire ne sont pas encore des objets d'horreur. Pour ce qui est de la moisson, elle est déjà surabondante. Ce sont des ouvriers qu'il nous faut.

— JACQUES BOULAY
Sainte-Foy, 23 novembre

■ Bravo André-Philippe Gagnon

Bravo à André-Philippe Gagnon, applaudi par 15 millions de téléspectateurs américains lors de son passage à l'émission « Tonight Show ».

André-Philippe Gagnon est à l'image des Québécois; il est subventionné par le gouvernement du Québec pour faire des imitations.

Mais il faut être optimistes; comme les Japonais, peut-être passerons-nous des imitations à la création, qui est la source de tous les vrais pouvoirs.

— PIERRE-PAUL ROY
Laval, 15 novembre.

■ M. Picard doit partir!

LE MAIRE Louis-Philippe Picard de Repentigny, a été réélu lors des récentes élections municipales. La population a cru bon renouveler son mandat, croyant que M. Picard était un homme intègre et digne de confiance!

Or, quelques jours à peine après son élection, M. Picard est reconnu coupable d'une fraude fiscale de \$ 230,000 et condamné par la Cour des sessions de la paix à \$ 10,000 d'amende ou six mois de prison!

Les électeurs de Repentigny ont ainsi été trompés par le maire Picard, qui savait qu'il était coupable d'une telle fraude! Puisqu'il a lui-même plaidé coupable à l'accusation portée contre lui!

Au nom de la moralité publique, le candidat Picard aurait dû se désister avant les élections! Au lieu d'agir ainsi, M. Picard a cru bon poursuivre sa campagne électorale en cachant à la population son véritable visage!

M. Picard, ne mérite plus la confiance des citoyens électeurs de Repentigny! Comment en effet un homme qui fraude le gouvernement en ne payant pas ses impôts, peut-il par la suite demander à ses concitoyens de payer leur taxe municipale? Deux poids, deux mesures!

La moralité publique ne peut accepter un tel accroc! Cette condamnation pour fraude, sème le doute dans l'esprit des contribuables! Gère-t-il les affaires de ville comme ses propres affaires? Y a-t-il d'autres irrégularités ou d'autres fraudes qui ne sont pas encore connues? Chose certaine, l'image de M. Picard est ternie et l'on ne pourra plus jamais avoir confiance en cet homme pour administrer les choses publiques!

parcours! Puisque, M. Picard, étant lui-même comptable agréé, savait très bien ce qu'il faisait en agissant comme il l'a fait!

Par cette condamnation devant les tribunaux, M. Picard, s'est lui-même rendu inhabile à exercer ses charges municipales!

Au nom de la moralité publique et du respect des électeurs de bonne foi, qui ont été trompés, le maire Picard, n'a pas le choix, il doit démissionner!

— GÉRARD MORTIER
Repentigny, 12 novembre.

■ Un bon coup de main

Lettre adressée aux journalistes des quotidiens de Montréal

NOUS SOMMES réellement déçus par la manière dont les journalistes d'ici ont décidé de traiter les nouvelles entourant les élections du lundi 2 décembre. On dirait qu'il n'existait que deux partis et deux chefs possibles d'un prochain gouvernement québécois. N'est-ce pas un de vos « devoirs » en tant que journalistes de tenir la population au courant de ce qui se passe dans notre monde avec le plus de justesse et de détails possible? N'est-ce pas que les journalistes doivent aussi refléter les pensées objectives de notre société? Et, comme partie intégrante de ce peuple, ne doivent-ils/elles donner plus d'information sur les problèmes sociaux tels le racisme, les problèmes des jeunes, l'éducation, etc.? Où est la voix, où sont les témoignages de l'étudiant, des personnes âgées, des immigrants, des ouvriers, des professionnels, enfin de toutes les parties constituantes de la société québécoise qui sont au cœur des élections?

Il ne semble pas suffisant que l'on ne voit que de belles images « glossy » de Johnson ou du Parti libéral partout dans les vitrines, sur les poteaux et les murs, et à la télévision sous forme d'annonces publicitaires. Ces deux adversaires qui n'ont pas trop de difficultés, semble-t-il, à trouver des fonds pour se payer cette propagande reçoivent en plus un bon coup de main des quotidiens qui n'arrêtaient de parler d'eux! Au même temps, ces journaux dédient une petite colonne de temps en temps aux activités et aux propositions des partis du soi-disant troisième rang qui doivent se contenter d'affiches plus petites, de dépliant plus modestes, et qui dépendent de la publicité « porte-à-porte » pour faire passer leur message. Trop souvent, les quotidiens n'en parlent même pas. Ceci nous fait penser un peu à certains pays totalitaires où la presse représente la voix officielle d'un seul parti politique. En l'occurrence deux partis politiques, comme Coke et Pepsi, se font une guerre de publicité tout en offrant plus ou moins le même produit dans des contenants différents.

Ce n'est que dans les publications universitaires ou de quartier que nous avons trouvé des articles qui parlaient du grand nombre des partis politiques qui participaient aux élections 1985 au Québec, de leurs campagnes et plate-formes électorales dans une égalité d'espace et de détail. C'est peut-être sur les journalistes de « moins envergure » qu'il faut prendre exemple...

— JENNIFER STRACHAN et GABRIEL S. ARANCIBIA

Montréal, 28 novembre

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, St-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE

DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Ville St-Laurent.

LIVRAISON À DOMICILE PAR PORTEUR:

Édition quotidienne Montréal métropolitain = 35 par semaine

Édition hebdomadaire Montréal = 3,25 par semaine le samedi seulement = 75¢

Pour information: à Montréal: 332-3891 à Québec: (418) 687-2022

Livraison par porteur:

Édition quotidienne = 1395 par année
755 6 mois
395 3 mois

Livraison par la poste:

Édition quotidienne = 1455 par année
795 6 mois
425 3 mois

Pour information (514) 844-3361

Courrier de deuxième classe; enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

DES IDÉES, DES ÉVÈNEMENTS

LE 2 DÉCEMBRE
ET LA SUITE DE L'HISTOIRE

JEAN DAoust
professeur de sciences politiques
au cégep F.-X.-Garneau

PLUSIEURS croyaient que la victoire des conservateurs au fédéral en 1984 aurait permis au Parti québécois de conserver le pouvoir en 1985.

Un simple regard sur les élections fédérales et provinciales depuis le début du siècle nous aurait pourtant instruit du contraire. Les conservateurs fédéraux ont toujours gagné avec l'appui des nationalistes du Québec (en 1911, 1930, 1958 et 1984) mais en retour ces nationalistes n'ont pas souvent profité de ce coucubinage stratégique.

Rappelons ces événements

En 1911, c'est Henri Bourassa qui s'allie aux conservateurs pour battre Wilfrid Laurier. En 1930, c'est Camilien Houde qui donne son appui à Bennet : Houde et son parti sont disparus de la carte provinciale quelques années plus tard. En 1958, c'est Maurice Duplessis qui règle ses comptes avec les libéraux de Louis St-Laurent mais son parti est défait à l'élection provinciale suivante, celle de 1960. Le scénario se répète : 1984 annonçait 1985 !

Laurier, Saint-Laurent, Trudeau rejetés, c'est comme si les nationalistes d'Henri Bourassa, de l'Union nationale ou du Parti québécois perdaient leur raison d'être. Serait-ce que le pouvoir « bleu » à Québec prend son sens uniquement quand il y a un pouvoir « rouge » à Ottawa, surtout si ce pouvoir est dirigé par un francophone ?

Dans les scénarios du passé, pouvons-nous lire ce qui arrivera ? Au niveau fédéral d'abord.

Après chacune des victoires conservatrices à Ottawa, un nouveau parti surgissait au fédéral et assurait sa défaite. Après les victoires de 1911 et de 1930, ce furent le Parti progressiste et le Crédit social dans l'Ouest ; après la victoire de 1958, ce fut, au Québec, la percée des créditistes qui prenaient la relève d'une opposition québécoise qui, à Ottawa, a toujours été orpheline.

L'appui des nationalistes au Parti conservateur a toujours été « circonstanciel » et cet appui a déserté à l'élection suivante, ouvrant la voie aux victoires libérales faciles. Vers quel parti, les nationalistes du Québec se retourneront-ils ? Vers le parti des abstentionnistes ?

Au pouvoir, le Parti conservateur a toujours été incapable de maintenir ses bases dans des régions aussi différentes que l'Ouest et le centre du pays. Faut-il se fier au charisme de Mulroney, premier francophone chef des conservateurs, pour changer le cours de l'histoire ou faut-il croire les sondages qui annoncent déjà que les libéraux devançant les conservateurs au Québec ?



Les premiers ministres Brian Mulroney et Pierre Marc Johnson

Mais c'est au niveau provincial que ces brefs passages des conservateurs au pouvoir provoquent le plus de changements et les paradoxes ne manquent pas. C'est toujours dans l'opposition à Québec et sous un gouvernement conservateur à Ottawa que le nationalisme, au Québec, connaît un essor nouveau.

C'est sous le gouvernement conservateur de Diefenbaker à Ottawa et le gouvernement libéral de Le Sage à Québec que le mouvement indépendantiste apparaît au début des années soixante. C'est également sous le gouvernement central conservateur, celui de Bennet, et sous un gouvernement provincial libéral, celui de Taschereau, qu'apparaît l'Action libérale nationale, ferment idéologique de l'Union nationale qui, comme le Parti québécois, s'est écarté de son premier programme. Et pourquoi ne pas remonter à la première conscription imposée par les conservateurs d'Ottawa sous un gouvernement libéral à Québec ?

En aidant les conservateurs, les nationalistes provoquent une situation dont ils sont loin de prévoir les conséquences.

Les mouvements nationalistes amorcent leur défaite, sinon leur disparition politique ; ils traversent des turbulences où les déchirements précèdent de nouveaux regroupements : disparition des conservateurs provinciaux et naissance de

l'Union nationale durant la crise des années trente ; disparition de l'Union nationale et naissance du PQ durant la révolution tranquille. Un atout de taille s'ajoute : les crises du Parti libéral provincial car les scissions de Paul Gouin en 1935 ou de René Lévesque en 1967, tout au centre de ces réalignements.

Ce passé n'annonce pas à coup sûr le schisme Bourassa-Ryan ou la mort du PQ ; avant de rendre son dernier souffle, l'Union nationale, grâce à la carte électorale, n'a-t-elle pas connu un dernier sursaut en 1966 ?

Plutôt que de chercher le changement dans les programmes des partis ou dans le remplacement des équipes dirigeantes, il faudrait peut-être regarder du côté de ceux qui étaient absents durant cette campagne. Du côté aussi des questions qui ont été ignorées durant cette campagne, la question constitutionnelle par exemple.

Si le nationalisme résurgit tous les 20 ou 25 ans avec des leaders et un parti nouveau, il avance un programme, un « projet de société » dans lequel les aînés ne se reconnaissent pas beaucoup.

Maurice Bellemare, survivant de la défunte Union nationale, ne s'est pas reconnu dans le nationalisme du « piquou » ; les péquistes, orthodoxes ou révisionnistes, se reconnaîtront-ils dans le nationalisme de l'an 2000 ?

précises ? Sera-t-il possible de certifier que chaque dollar, dépensé en trop pour des chaussures ou payé en impôt pour subventionner l'établissement d'usines, coupe X emplois ou réduit l'investissement de Z dollars dans d'autres secteurs ? Probablement jamais. Tout ce qu'on peut espérer, c'est que l'information véhiculée sur le sujet soit plus critique, plus équilibrée, et qu'un sain scepticisme réponde désormais aux groupes d'intérêt qui déguisent leurs revendications corporatistes en préoccupations sociales.

— YVES ARSENAULT

Sainte-Foy, 29 novembre.

Vivre en se sachant différent

Lettre adressée à M. E. Assouline.

J'AI LU avec intérêt votre lettre dans LE DEVOIR du 20 novembre dernier. J'ai été touché d'autant plus que les problèmes des immigrants, sans m'être familiers, ne me sont pas inconnus. Ouvrant en éducation, je rencontre souvent des immigrants en plus d'avoir quelques amis qui font partie de cette catégorie de Québécois.

Lorsque vous écrivez : « Moi, je suis né ailleurs, je suis d'une autre confession. J'ai choisi de venir vivre ici. [...] » Il est difficile pour moi de me retrouver », vous décrivez le drame de tous les immigrants. Après avoir été formé au plus profond de leur être dans un contexte culturel autre, avec tout ce que cela implique de nuances au niveau de la langue, de la religion, des coutumes, ils décident de quitter cet environnement qui les a faits et auquel ils puisent leur identité, pour aller vivre ailleurs. Par la suite, ils vivent souvent un sentiment de déracinement. Ne sachant plus très bien qui ils sont, ne se reconnaissant plus dans ce qui les entoure, ils ont l'impression de perdre leur identité sans vraiment en retrouver une nouvelle, sans se sentir à part entière dans leur nouveau monde.

M. Assouline, il existe un fait que pas plus vous qu'aucun autre Québécois ne pourra changer et que vous devez admettre parce qu'il fait partie intégrante de la condition d'immigrant, et c'est ceci : malgré votre désir le plus authentique et malgré la bonne volonté de Québécois d'origine (et certains en ont, vous le savez sans doute déjà), vous ne pourrez jamais vous sentir et vivre comme Québécois de la même manière que

les autres Québécois parce que vous ne serez jamais un Québécois ordinaire. Vous serez toujours vous, c'est-à-dire cette personne qui, dès sa plus tendre enfance, a été formée ailleurs, autrement, et qui vit maintenant ici. À cause de cela, vous ne serez peut-être jamais à l'aise dans votre nouvelle culture québécoise, en tout cas pas de la même manière qu'un Québécois ordinaire.

Vous êtes différent, un Québécois différent, mais vous n'êtes pas seul. Il y a plusieurs milliers de personnes dans votre cas. La majorité d'entre eux se sentent ou se sont déjà sentis isolés, différents malgré leur envie d'être semblables. Vous êtes aussi moins seul que vous le pensez car plusieurs Québécois sont sensibles à vos problèmes. La seule solution pour vous, comme pour les immigrants en général, est de reconnaître et d'assumer votre situation, ce qui n'est bien sûr pas facile. Je fais le pari qu'à partir du moment où vous allez accepter d'être d'ici tout en étant différent, vous allez vous retrouver comme individu et, progressivement, vous sentirez beaucoup plus d'ici, malgré et avec vos différences.

Vous vous demandez comment se sentiraient vos enfants : ils se sentiraient ce que vous leur aurez permis de se sentir. Je pense que la pire chose qui puisse arriver à un enfant d'immigrant, c'est d'être élevé par des parents qui vivent comme des rejetés ou qui se sont repliés dans la nostalgie du pays d'avant : celui qu'ils n'habitent plus et que leurs enfants n'habiteront jamais.

Pour vos enfants, ce monde-ci sera le leur seulement s'il est le vôtre, et il sera le vôtre seulement si vous acceptez d'être le Québécois que vous êtes : une personne formée ailleurs qui vit ici, qui est l'égal des autres, qui a les mêmes droits et les mêmes devoirs mais qui se sent, se vit et s'accepte différente.

— JEAN-RENÉ JEFFREY

Montréal, 22 novembre.

Précision

Lettre adressée à M. François Barbeau

SUITE À VOTRE ARTICLE du 21 novembre dernier concernant la visite de M. Johnson au Magasin-École Ro-Na, je voudrais faire la mise au point suivante. Vous y mentionnez que les stagiaires reçoivent un chèque de l'assurance-chômage, de l'aide sociale ou rien du tout.

Je crois qu'il est important que vos lecteurs sachent que tous et toutes les stagiaires, qui reçoivent cette formation, bénéficient d'un soutien

L'assurance-chômage

Le régime des cotisations uniformes est encore le meilleur

GHISLAIN DUFOUR

L'auteur est vice-président
exécutif du Conseil du patronat
du Québec.

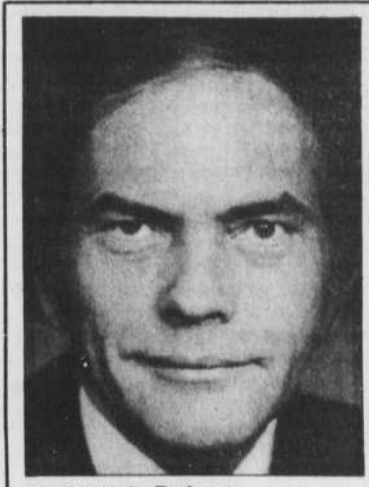
DANS UN RÉCENT éditorial, M. Jean Francoeur s'étonnait du fait que le Conseil du patronat du Québec (CPQ) ne se soit pas prononcé, dans le mémoire qu'il a fait parvenir dernièrement à la commission Forget, sur la question suivante : « Les entreprises qui licencient souvent et beaucoup devraient-elles payer à l'assurance-chômage des cotisations plus élevées ? » En d'autres termes, les cotisations d'assurance-chômage devraient-elles être liées aux antécédents de l'entreprise en matière de licenciements ?

Il s'agit là d'une question fort pertinente, question que pose aussi le document de consultation rendu public par la commission Forget. Toutefois, le CPQ s'est abstenu de soulever ce débat dans son mémoire d'abord parce que ses consultations à ce sujet n'étaient pas complétées au moment de faire parvenir son mémoire, mais aussi parce qu'il souhaite débattre de cette question directement avec les membres de la Commission lors de leur passage à Montréal, en janvier.

Compte tenu cependant de l'interrogation que pose publiquement M. Francoeur concernant la position du CPQ dans ce dossier et compte tenu aussi du fait que ses consultations à ce sujet sont maintenant terminées, le CPQ rend publique sa position sur le sujet et l'argumentation sur laquelle il s'appuiera devant la commission Forget.

Le CPQ croit qu'il vaut mieux maintenir le système actuel de cotisations uniformes pour tous que d'essayer d'implanter un nouveau système de cotisations variables qui tenterait de tenir compte de l'expérience des secteurs et des entreprises en matière de licenciements. Voyons pourquoi.

Les défenseurs des taux variables prétendent qu'un tel système serait plus équitable que le système actuel parce que les entreprises qui effectuent beaucoup de licenciements seraient forcées d'en supporter une plus grande part des coûts. Justice serait ainsi faite, croit-on. Pour que le raisonnement tienne, il faudrait que les entreprises visées puissent exercer une quelconque forme de contrôle sur les conditions qui entraînent les mises à pied qu'elles effectuent. Ainsi, par exemple, une entreprise de déneigement peut-elle être tenue responsable des licenciements qu'elle effectue avec le retour du beau temps ? À d'autres moments de l'année, ce sera la même chose chez les entrepreneurs en drainage agricole, chez les entrepreneurs en construction, chez les entrepreneurs forestiers, etc. Doit-on conclure que, dans ces industries et dans bien d'autres, les entreprises génèrent vo-



M. Ghislain Dufour

lontairement du chômage et en font sciemment supporter les coûts par les autres ? Bien sûr que non.

Parmi les causes qui entraînent des fluctuations sectorielles du taux de chômage, il faut accorder une place importante à certaines politiques gouvernementales. Dans un pays où l'État se fait de plus en plus envahissant, particulièrement par le biais de la réglementation qui a souvent un impact direct sur l'emploi dans certaines industries, une part appréciable du chômage est due à l'action gouvernementale. Par exemple, combien d'emplois sont disparus dans la région métropolitaine de Montréal, dans l'industrie pharmaceutique, strictement à cause des effets désastreux sur cette industrie de la politique canadienne sur les brevets ? Après la saignée d'emplois dont a souffert cette industrie, serait-il juste d'imposer à ces entreprises une majoration de leurs cotisations à l'assurance-chômage pour les « punir » d'avoir licencié bon nombre de leurs employés ? Ce serait le comble du ridicule.

Le système des taux variables repose sur le raisonnement suivant : en pénalisant les entreprises qui font des mises à pied, on espère convaincre les entrepreneurs de maintenir leur niveau d'emploi, même pendant les périodes plus difficiles.

Concrètement, ce raisonnement risque de ne pas tenir longtemps. Quand une entreprise fait des mises à pied, c'est généralement parce que ça ne va pas très bien. Or le système des taux de cotisation variables aurait pour effet de cotiser plus sévèrement les entreprises qui ont licencié du personnel, ou en d'autres termes, généralement les entreprises dont la situation se détériore. Plutôt que d'aider les entreprises en difficulté à surmonter leurs problèmes, on leur nuirait davantage alors qu'on veut les inciter à maintenir leur niveau d'emploi. Ce système risque, contrairement à l'objectif visé, d'accroître davantage de chômage.

La libéralisation des échanges

dont il est largement question au Canada, entraînera, entre autres conséquences, des déplacements de main-d'œuvre extrêmement importants. Tous s'entendent là-dessus. Le régime des taux de cotisation variables frapperait durement les entreprises forcées par la concurrence nouvelle de procéder à des transformations majeures au sein de leur main-d'œuvre. Il ne sera certainement pas indiqué, au moment où l'existence même de plusieurs entreprises sera menacée, de pénaliser les plus touchés en majorant les cotisations sur la masse salariale qui aura échappé, temporairement peut-être, aux coupures imposées par de nouvelles règles du jeu.

Un système de taux de cotisation variables favoriserait les secteurs où l'emploi ne subit jamais de recul et défavoriserait ceux où la situation fluctue. À la limite, le secteur le plus favorisé serait donc le secteur public où la sécurité d'emploi est pratiquement totale, alors que les secteurs où l'activité économique détermine le niveau d'emploi seraient les plus pénalisés.

Une gamme impressionnante de programmes se sont greffés au régime canadien d'assurance-chômage ; plusieurs d'entre eux n'ont strictement rien à voir avec les employeurs en général et encore moins avec un employeur en particulier. Par exemple, dans un système de taux variables, pourquoi un employeur verrait-il son taux de cotisation s'accroître suite à la décision de certains de ses employés de prendre une pré-retraite, suite à des congés de maternité, d'adoption, de maladie, ou encore parce que certains de ses ex-employés se seraient inscrits, pendant des périodes parfois très longues, à des cours de recyclage ?

L'un des buts de la réforme en cours vise à simplifier le système et à en réduire les coûts. On n'a qu'à imaginer la complexité du système qu'il faudrait mettre en place pour permettre à la Commission d'assurance-chômage de constituer le dossier de chaque entreprise canadienne, évaluer son expérience, établir un taux de cotisation qui convienne, permettre à chacune d'en appeler de la décision si elle se croit lésée, etc. Il est difficile de prétendre qu'une telle façon de faire simplifierait le système actuel !

Un système de cotisation des entreprises à l'assurance-chômage basé sur des taux variables entraînerait, on vient de le voir, des problèmes nombreux et coûteux, en plus d'être inéquitable pour bon nombre d'entreprises.

Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que l'étude de différents systèmes de taux variables de cotisation à l'assurance-chômage n'ait jamais mené à des recommandations positives de la part des groupes qui se sont penchés sur ce sujet jusqu'à maintenant.

LETTRES
AU
DEVOIR

Lorsqu'on élimine les quotas

LA DÉCISION fédérale d'éliminer graduellement les quotas d'importation de chaussures nous fournit une bonne occasion de réfléchir sur une certaine symétrie qui caractérise notre perception de l'activité productive. Le dilemme était le suivant : ou l'on « sauvait » un nombre déterminé d'emplois dans une industrie en la protégeant de la concurrence extérieure, ou on laissait aller les choses et les emplois auraient alors été transférés vers d'autres secteurs, mais selon des modalités incertaines et des mécanismes complexes.

En effet — et c'est là le refrain que nous fredonnons la presse, les associations de manufacturiers et les groupes syndicaux —, l'entrée au pays des produits étrangers devrait éliminer un certain nombre d'emplois dans l'industrie affectée ; ce nombre est facilement mesurable pour qui consulte les statistiques pertinentes. Mais combien d'emplois seront créés ou soutenus en contrepartie ? Vers la consommation de quels biens et services seront dirigées les économies que réaliseront les consommateurs (ou les distributeurs, si l'on préfère la thèse des gros méchants intermédiaires qui empêchent tout sur leur passage...) ayant désormais accès à des chaussures moins coûteuses ? Il ne s'agit pas là de quantités aisément mesurables, et c'est sans doute ce qui fait souvent, de façon générale, pencher l'opinion publique du côté de la réglementation.

Comme pour toute législation à caractère économique, il faudrait idéalement connaître toutes les options et leurs conséquences. C'est là que le bât blesse : d'un côté, une activité économique dont on peut facilement jeter les chiffres en pâture à l'opinion publique, de l'autre une série de répercussions dont l'analyse dépend de théories, de modèles et d'hypothèses, avec tout ce que cela comporte de nuances et d'incertitudes. Les titres de journaux sont évidemment plus accrocheurs dans le premier cas que dans le second.

Face à tous ceux et celles qui font fi du fonctionnement de l'économie pour se faire du capital politique ou défendre leurs intérêts particuliers, la science économique pourrait-elle un jour apporter des réponses plus

Une association inattendue

LU

GEORGE TOMBS

★ George Woodcock, *Strange Bedfellows : the State and the Arts in Canada*, Douglas & McIntyre, Vancouver/Toronto, 1985.

LE CRÉATEUR canadien a des problèmes d'argent. Il en a besoin pour pouvoir se consacrer à la création, activité qui, en elle-même, n'est pas souvent rémunératrice. Dans une société motivée par la recherche du profit, où la bureaucratie et l'industrie sont toutes puissantes, les oeuvres artistiques finissent paradoxalement par rapporter plus d'argent aux administrateurs culturels qu'au créateur original. C'est ainsi que l'État-mécène joue un rôle important, et que les créateurs se voient obligés de demander des bourses, par exemple au Conseil des arts. Mais cette association engendre d'autres problèmes !

Tel est le sujet de *Strange Bedfellows*, dernier ouvrage du prolifique homme de lettres George Woodcock. Revenant au Canada à la fin de la Deuxième guerre mondiale après un long séjour en Angleterre, Woodcock s'est trouvé dans une espèce de désert artistique. En effet la création y était considérée non comme un travail de l'imagination permettant à une société de se connaître, mais bien comme un luxe. L'efficacité, l'utilité, la production, la réussite commerciale avaient une plus grande importance pour ce pays émergent qu'était alors le Canada.

Certes, les travaux à l'époque de la Commission Massey ont aidé à changer les attitudes des Canadiens vis-à-vis des créateurs artistiques. La

de revenu. Celui-ci peut être une prestation d'assurance-chômage ou une allocation de formation. Par ailleurs, certains stagiaires perçoivent un montant de l'aide sociale en plus de cette prestation ou allocation, si l'une de celles-ci s'avère insuffisante selon les barèmes de l'aide sociale.

— RICHARD MASSON,

coordonnateur du projet de Magasin-École chez le Groupe Ro-Na

Montréal, 25 novembre

fondation du Conseil des arts, en 1957, a été un événement majeur, établissant de nouveaux rapports entre l'État et les créateurs. Mais le sort du créateur, est-il vraiment meilleur aujourd'hui qu'il n'était avant ?

Woodcock expose de nouveaux problèmes. Il montre que sur le plan financier, les artistes, compositeurs, écrivains, danseurs et autres sont sous-payés, bien que leurs oeuvres soient les piliers d'une industrie dont les revenus annuels sont évalués à \$ 8-9 milliards ! De plus ils sont surimposés. Le contexte culturel cependant prive le créateur de liberté artistique dans son choix des sujets à traiter, par l'orientation trop souvent canadienne et la bureaucratie des grandes institutions, telle que Radio-Canada. Enfin, sur le plan politique, les années du gouvernement Trudeau ont vu s'établir des liens entre unité nationale (canadienne) et ingérence éditoriale. Woodcock ne

discerne pas ce genre de liens entre le Québec et ses boursiers.

Bien que le désert artistique des années 1940 ne soit plus, Woodcock est perturbé par le fait que le créateur vit une grande épreuve spirituelle : celle d'être à la plus basse échelle de l'industrie culturelle, dans une insécurité matérielle (et par-delà spirituelle) profonde. N'est-ce pas parce que les droits que l'auteur peut avoir sur son oeuvre sont considérés plus comme un privilège que comme un droit naturel ? Woodcock aurait dû approfondir cette question.

L'auteur a parfois recours à des expressions rhétoriques exagérées : il n'y a qu'une différence de degré dit-il entre le totalitarisme d'une part et l'inspiration marxiste de certaines idées de Trudeau d'autre part. Mais il a bien raison d'identifier comme un des principaux problèmes dans le domaine culturel canadien la lutte entre la volonté du pouvoir et l'imagination créatrice.

Du « trivia » historique

LU

ROBERT MIGNER

★ Robert Prévost, *Il y a toujours une première fois*, Montréal, Stanké, 1985, sans pagination.

LE LIVRE que vient de publier le journaliste à la retraite Robert Prévost est un recueil des éphémérides des premiers événements québécois. Il y en a une pour chacun des 365 jours de l'année. Toutes les rubriques sont accompagnées d'une illustration d'époque. Cet ouvrage de l'éditeur Alain Stanké se veut populaire. Il appartient au genre de la petite histoire.

Il y a toujours une première fois s'inscrit dans la vieille tradition de P.-G. Roy, E.-Z. Massicotte, Léon Trépanier et Hector Grenon, précurseurs de cette approche de l'histoire au Québec. Soulignons la piètre qualité du style de Robert Prévost. C'est un livre mal fait qu'il signe. Il n'apporte rien de neuf à notre historiographie nationale. De savoir que

tel événement s'est produit pour la première fois en dix-huit cent tranquille n'est pas nécessairement historique. L'histoire scientifique s'attache surtout à la continuité, la permanence, la période longue. Il y a toujours une première fois est un livre strictement événementiel. On n'y apprend rien sur les forces profondes de notre histoire nationale. Il s'agit d'un ouvrage de « trivia ». Sa lecture est souvent lassante. Il n'y a pratiquement pas d'unité dans le livre. Les éphémérides du régime français y sont sur-représentées. Ce livre mise sur la nostalgie événementielle d'époques résolues.

À l'heure des choix importants que doit faire la formation sociale québécoise, la lecture d'*Il y a toujours une première fois* est insignifiante. L'histoire se doit d'avoir d'autres ambitions que d'impressionner le badaud avec une érudition d'ancien régime. « L'historien propose », écrit le regrettable Michel Brunet. Robert Prévost ne propose que peu ou rien. Peut-être son livre plaira-t-il à quelque amateur de devinettes historiques, mais sa vocation s'arrêtera là. Il est impossible de le recommander aux lecteurs du DEVOIR.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Afrique du Sud

de charbon, ou les ruptures de contrats de fourniture de pétrole, qui paralysaient littéralement la région. Moins ouvertement, la SADCC craint aussi qu'une plus forte politisation mette en danger son existence même. Déjà, le 31 janvier dernier, le spectre de la dissidence s'est clairement montré. Le premier ministre du petit Swaziland, le prince Bhekimphe Dlamini, qui recevait à Mbabane la conférence consultative annuelle avec une quarantaine de pays et d'organismes donateurs, a intimé ses invités de se mêler de leurs affaires quant aux relations bilatérales du Swaziland avec l'Afrique du Sud. Forcé à la coexistence pacifique, le minuscule État a vivement défendu le pacte de non-agression qui le lie à son voisin, et annoncé qu'il continuerait à traiter avec lui « dans le respect mutuel ».

« Nous ne leur avions jamais demandé de cesser de le faire », assure M. Mmusi, mais l'incident illustre pour lui le danger d'une confrontation ouverte de la SADCC avec l'Afrique du Sud. Aujourd'hui, d'un « sommet » annuel de ses chefs d'État et de gouvernement à l'autre, la Conférence se contente d'émettre des déclarations qui condamnent vivement l'apartheid, la répression violente des protestataires, l'occupation de la Namibie, et, évidemment, les raids des forces de défense sud-africaines chez leurs voisins, le Mozambique, le Botswana, l'Angola.

La Conférence invite d'office à ses sommets les représentants de trois mouvements de libération: l'African National Congress (ANC), l'organisation sud-africaine de lutte contre l'apartheid, la South West Africa People's Organisation (SWAPO), qui lutte pour l'indépendance de la Namibie, et le Pan-Africanist Congress of Azania (PAC).

Le sommet du 9 août dernier, tenu à Arusha (Tanzanie), a cependant souhaité, assez obscurément « une nouvelle initiative d'urgence pour mettre fin à la violence de l'apartheid, à l'occupation de la Namibie et aux actions de déstabilisation de nos États ». La résolution ne précise cependant pas les destinataires de cet appel.

Conformément à ses principes, la SADCC consacre d'ailleurs la vaste majorité de ses énergies à des actions de développement. C'est une organisation unique en son genre, qui a renoncé dès le départ à toute prolifération bureaucratique. Elle n'a pas à proprement parler de siège social, et se contente d'un tout petit secrétariat, au premier étage d'un modestie immeuble gouvernemental de Gaborone, la capitale du Botswana.

Son programme d'action contient une douzaine d'orientations spécialisées, qui vont des communications à la formation de la main-d'œuvre, en passant par le contrôle des maladies animales et la conservation de l'environnement. Mais la coordination est totalement décentralisée. Chaque pays prend en charge un ou deux aspects du programme d'action, et s'occupe lui-même du soutien logistique et des relations avec les huit autres, pour sa mise en vigueur.

La tâche est gigantesque, certains la croient impossible. Car avec leur 56 millions d'habitants, les neuf membres de la SADCC n'arrivaient pas, en 1984, à produire 50 % du Produit national brut de leur puissant voisin, qui a 30 millions d'habitants. La plupart d'entre eux dépendent de l'Afrique du Sud à tous égards, pour leur sécurité, pour leur approvisionnement en biens de consommation et en biens essentiels, comme le pétrole et l'électricité. Les communications routières et ferroviaires se sont construites, au cours des années, pour faire de la route du commerce une route sud-africaine obligée. Enfin le Botswana, le Swaziland et le Lesotho font partie d'une union douanière formelle, que domine l'Afrique du Sud.

Comment secouer pareille dépendance? « Même le plus long voyage commence par le premier pas », dit le proverbe chinois qu'on aime citer à la SADCC. La priorité des priorités va au domaine des transports et des communications, que coordonne le Mozambique. Et ce secteur illustre, mieux que tout autre, les espoirs et la fragilité de l'organisme.

Il s'agit, dans ce cas, de restaurer les ports et les communications ferroviaires, de façon à améliorer le commerce intra-régional et international des pays membres, sans qu'ils aient nécessairement à passer par l'Afrique du Sud. À très long terme, on se permet même de rêver de relier ainsi une « ceinture transcontinentale de nations indépendantes et économiquement puissantes, de Dar es Salaam et Maputo, sur l'Océan Indien, à Luanda sur l'Atlantique », selon l'expression du président zambien Kenneth Kaunda, avant même la création de SADCC.

Quant au financement, le secteur des transports est l'un des grands succès de SADCC. 116 projets étaient déjà identifiés et approuvés en juillet dernier, dont 36 totalement financés par l'aide internationale, et 22 partiellement, le reste étant encore en négociation mais sous d'excellents augures. Entre autres projets, le Canada s'est par exemple engagé, pour une somme de \$13 millions US, à restaurer avec la France (\$43 millions US) et le Portugal (\$25,4 millions US), le chemin de fer et les équipements entre le port de Nacala, au Mozambique, et la ville de Cuamba, à la frontière du Malawi. « La route de l'Est », comme on l'appelle, rouvrirait sur l'Océan Indien une porte nordique que pourraient utiliser un jour plusieurs pays de la région.

Mais le projet vaut ce que vaut la stabilité du Mozambique. Dans une brochure qu'il publiait en juillet dernier pour intimider les pays tentés

par la voie des sanctions économiques à son égard, le gouvernement de l'Afrique du Sud fait savoir qu'il a les seules communications ferroviaires fiables dans la région. Le tronçon partant de Nacala, dit-il, « est régulièrement mis hors d'état de fonctionner par le Renamo ». Quand on sait que le Renamo, le mouvement de mercenaires et de rebelles qui s'oppose au gouvernement du Mozambique, tire son plus sûr soutien de sources sud-africaines, la menace de sabotage perpétuel est on ne peut plus claire.

Malgré toutes les incertitudes, la SADCC a trouvé assez facilement, auprès d'organismes et pays donateurs, plus d'un milliard de dollars US pour ses projets depuis sa création, et en négocie actuellement tout autant. C'est qu'elle est, pour la communauté internationale, un bénéficiaire idéal. La région est potentiellement très riche, notamment en ressources minérales. L'organisme a résisté à la tentation bureaucratique et gère efficacement, jusqu'ici, les fonds qui lui sont confiés. Enfin il donne aux opposants à l'apartheid l'occasion de manifester de façon tangible leur appui à l'avancement de la communauté noire d'Afrique australe, en prenant des décisions politiquement plus simples que celle des sanctions contre le régime Botha.

Les pays les plus actifs auprès de SADCC sont généralement les tiers puissances comme les pays dits nordiques (Danemark, Finlande, Norvège et Suède, qui y coordonnent leurs interventions) ou le Canada. En 1984, Ottawa a d'ailleurs décidé de faire de SADCC l'équivalent d'un pays de « concentration » de l'aide canadienne. Ce qui apportera à l'organisme, en sus de l'aide bilatérale consentie aux pays membres, quelque \$25 millions par année.

Selon M. Mmusi, les États-Unis se montrent plus prudents dans leur engagement envers SADCC. « Sauf pour l'agriculture, ils ne nous appuyent pas très fort, dit-il. Ils ont des réserves à l'égard de quelques pays membres, comme l'Angola et le Mozambique. Mais en même temps, ils se tournent vers le Mozambique et lui promettent une aide bilatérale accrue. » Il rappelle que Washington a nommé récemment un ambassadeur à l'Angola de certains projets d'aide coordonnés à SADCC... et que c'est le Canada qui a accepté de prendre la relève pour la facture de ces deux pays.

Hors du cercle bienveillant des pays donateurs, et de la SADCC elle-même, les perceptions diffèrent bien un peu. Pour un analyste politique sud-africain réfugié au Zimbabwe, et pourtant assez modéré, la présence américaine et britannique est encore trop forte près de la SADCC, et cherche à détourner l'attention des pressions qu'il faut continuer à exercer contre l'Afrique du Sud. Les « tierces puissances » s'y laissent prendre, dit-

il, et cautionnent ainsi la politique « d'engagement constructif » de M. Reagan à l'égard des maîtres de l'apartheid.

Moins radicalement critique, Sdenek Silavecky, l'économiste en chef de la puissante Standard Chartered Merchant Bank du Zimbabwe est convaincu qu'on surevalue le potentiel de la SADCC. « Le développement passe par le commerce, dit-il, et la SADCC ne s'en occupe pas. C'est un géant endormi. Il a réussi jusqu'ici à amasser de fortes sommes d'argent, mais il se piège lui-même dans des actions à court terme. »

Pour lui, la domination économique de l'Afrique du Sud restera une donnée de base de la région, après l'apartheid comme aujourd'hui et c'est à cette concurrence qu'il faudra faire face, ou trouver le moyen de s'en accommoder. « La SADCC ferait mieux de s'inquiéter de ce que sera l'Afrique du Sud dans quinze ans que de ce qu'elle est aujourd'hui. »

Il voit beaucoup plus d'avenir dans l'Accord de traitement préférentiel (PTA) qui lie 14 pays africains, et qui régit leurs relations commerciales, notamment en diminuant le recours aux devises fortes pour les transactions intra-régionales.

La SADCC observe de près l'expérience, assure pour sa part M. Mmusi, et a entrepris des études sur les relations commerciales entre ses membres. Officiellement, on lie l'ouverture d'un pareil front aux développements des transports et de la stratégie industrielle. Tacitement, il semble qu'on veuille tout simplement éviter une autre pomme de discorde. Le Zimbabwe, qui a hérité de la Rhodésie une structure industrielle beaucoup plus avancée, a forcé la fermeture de petites industries concurrentes, notamment des manufactures de textile du Botswana, les deux pays ayant un accord de libre-échange. Les tensions de ce genre sont nombreuses, dit-on, et il s'agit de ne pas les exacerber.

◆ Aquino

dence, mettant sur pied la commission confiée au général Ver, a rapporté que cette décision avait été prise au cours d'une conférence réunissant les principaux responsables de l'armée devant lesquels le président Marcos a affirmé que le retard des États-Unis dans leur aide militaire aux Philippines constituait un obstacle à une réorganisation des forces du pays.

(Dans une réaction, empreinte de scepticisme, faisant suite à l'acquiescement du général Ver, le département d'État avait réaffirmé à Washington le souhait des États-Unis de voir le gouvernement de Manille entreprendre des réformes profondes de l'armée.)

Le communiqué n'a pas fourni de précisions sur le retard dont le président Marcos accuse Washington

qui doit fournir, en application d'un accord portant sur les deux bases stratégiques américaines aux Philippines, une compensation globale de \$900 millions.

Elle a indiqué qu'elle ferait campagne sous le slogan de *laban* — combat, en tagalog — devise qu'avait adoptée son mari alors qu'il était emprisonné par le régime Marcos, avant son assassinat dont la responsabilité a été imputée par la thèse officielle à un tueur communiste isolé.

Mme Aquino, comme l'ensemble de la famille du leader assassiné, a constamment soutenu que le président Marcos était, en fait, le véritable responsable de cet assassinat.

L'acquiescement du général Ver et de 25 autres personnes, qui étaient accusés d'avoir fomenté un complot militaire pour liquider M. Aquino, adonné lieu, mardi, à de bruyantes manifestations dans des quartiers populaires de Manille.

Les manifestants brandissaient des banderoles portant l'inscription « Ver innocent? Quelle merde », et hurlaient le slogan « Marcos, Hitler — dictateur, fantoche ».

◆ Bourassa

léphonique pour offrir ses félicitations au chef du PLQ.

Quant à M. Bourassa, il a passé la journée d'hier à sa résidence du boulevard Mont-Royal à Outremont, protégé par un imposant service de sécurité. Il consacre l'essentiel de son temps, entouré de ses proches conseillers, à mettre au point la stratégie des prochaines semaines. Il a également conféré un certain nombre des députés qu'il entend nommer au sein de son conseil des ministres, ainsi qu'aux postes d'adjoints parlementaires et de présidents de commissions parlementaires.

Le futur premier ministre libéral a fait savoir hier qu'il moins de désaccord avec M. Johnson, la première session de son gouvernement sera inaugurée dès le lundi 16 décembre, et qu'en son absence en Chambre, le discours inaugural sera lu par la première femme à devenir vice-premier ministre du Québec, Mme Lise Bacon, député de Chomedey, qui sera également nommée ministre de l'Environnement. C'est vraisemblablement M. Gérard-D. Lévesque, qui agira comme leader parlementaire.

Après avoir rencontré M. Johnson en matinée, M. Bourassa accueillera en soirée le premier ministre libéral de l'Ontario, M. David Peterson. Ils discuteront de l'opportunité d'un front commun Ontario-Québec pour s'assurer qu'Ottawa ne prenne pas d'engagement avec les États-Unis sur le libre-échange, avant d'avoir reçu le feu vert des provinces.

En conférence de presse, le premier ministre Johnson a longuement commenté le déroulement de la campagne électorale. Il s'est dit satisfait de la façon qu'elle fut conduite par ses organisateurs, et convaincu d'avoir sauvé le Parti québécois et

même le Québec, du naufrage. « J'ai livré la marchandise ». Selon lui, le PQ aurait pu sombrer dans l'oubli s'il n'avait pas fait son virage de janvier dernier. Il a porté un sévère jugement sur le leadership de son prédécesseur, soulignant que la différence principale entre le PQ d'aujourd'hui et celui des dernières années de René Lévesque consistait « fondamentalement à regarder en avant plutôt qu'en arrière ».

Pierre-Marc Johnson accepte l'entière responsabilité de la défaite de son parti mais il ne croit pas pour autant que son leadership puisse être sérieusement contesté dans les mois qui viennent. Et il entend assumer la présidence de son parti jusqu'aux prochaines élections générales. Au cours des prochains mois, il se propose d'ailleurs de doter le Parti québécois d'un programme axé sur l'an 2000. Il se réjouit du fait que 50,000 Québécois aient adhéré au PQ depuis l'élection.

Interrogé sur le pourquoi de la défaite de son parti, M. Johnson a répondu: « Nous avons cru que la population pouvait choisir entre deux types de leadership, mais au fond, elle a choisi entre deux partis ».

◆ Ultramar

trat de façonnage de 35,000 barils par jour pour le compte de Petro-Canada », a affirmé l'ancien président de Gaz Métropolitain évoquant l'intérêt manifesté récemment par cette dernière. De fait, Ultramar apparaissait comme l'entreprise qui pouvait espérer générer la plus grande synergie avec ces installations.

Les besoins de Gulf seront donc pris en charge par la raffinerie d'Ultramar à Québec qui pourra passer le seuil de la rentabilité. Celle-ci récemment renouée au coût de \$310 millions, ne fonctionne actuellement qu'à 70 % de sa capacité de 100,000 barils par jour, ce qui est jugé nettement insuffisant.

Les installations de stockage de la raffinerie de Gulf seront par ailleurs récupérées par Ultramar Canada en tant que centre de distribution de produits pétroliers et un certain nombre d'employés seront ainsi appelés à continuer à l'exploiter. Le reste sera démantelé et certaines pièces seront installées à Saint-Romuald.

La fusion des deux réseaux de distribution n'entraînera pour sa part que très peu de fermetures, selon M. Gaulin, Gulf étant fortement représentée dans les zones urbaines, tandis qu'Ultramar est surtout présente dans les zones rurales et les banlieues. Avec cette acquisition, le nombre des points de vente d'Ultramar passera de 861 à 1,536, dont plus de la moitié seront concentrés au Québec.

Ultramar Canada Inc. prévoit des investissements additionnels « de quelques millions de dollars » au cours des cinq prochaines années

afin de convertir à son emblème les stations services acquises. Elle peut cependant continuer d'utiliser les couleurs de Gulf pendant deux ans.

L'opération financière sera facilitée par la revente de deux pétroliers de Gulf Canada à la société canadienne SOFATI/SOCANAV. Cette dernière s'est engagée en contrepartie à assurer le transport maritime d'une grande partie de son fret au cours des dix prochaines années. Selon les termes du contrat, Sofati s'assure des revenus estimés à \$80 millions.

Ultramar Canada, une filiale à part entière d'Ultramar PLC en Grande-Bretagne, souhaite à plus long terme réaliser une émission d'actions qui permettra du même coup d'augmenter la participation des Canadiens à ses activités financières.

« Il faudra cependant d'abord démontrer de notre capacité à produire un rendement acceptable, ce qui nous reporte dans deux ans environ », a précisé M. Gaulin. La filiale canadienne a essuyé une perte de \$22 millions en 1983 et a réalisé qu'un maigre bénéfice de \$5 millions l'année suivante.

La vente sera conclue officiellement le huit janvier prochain. Elle demeure par ailleurs conditionnelle à l'approbation d'Investissement Canada.

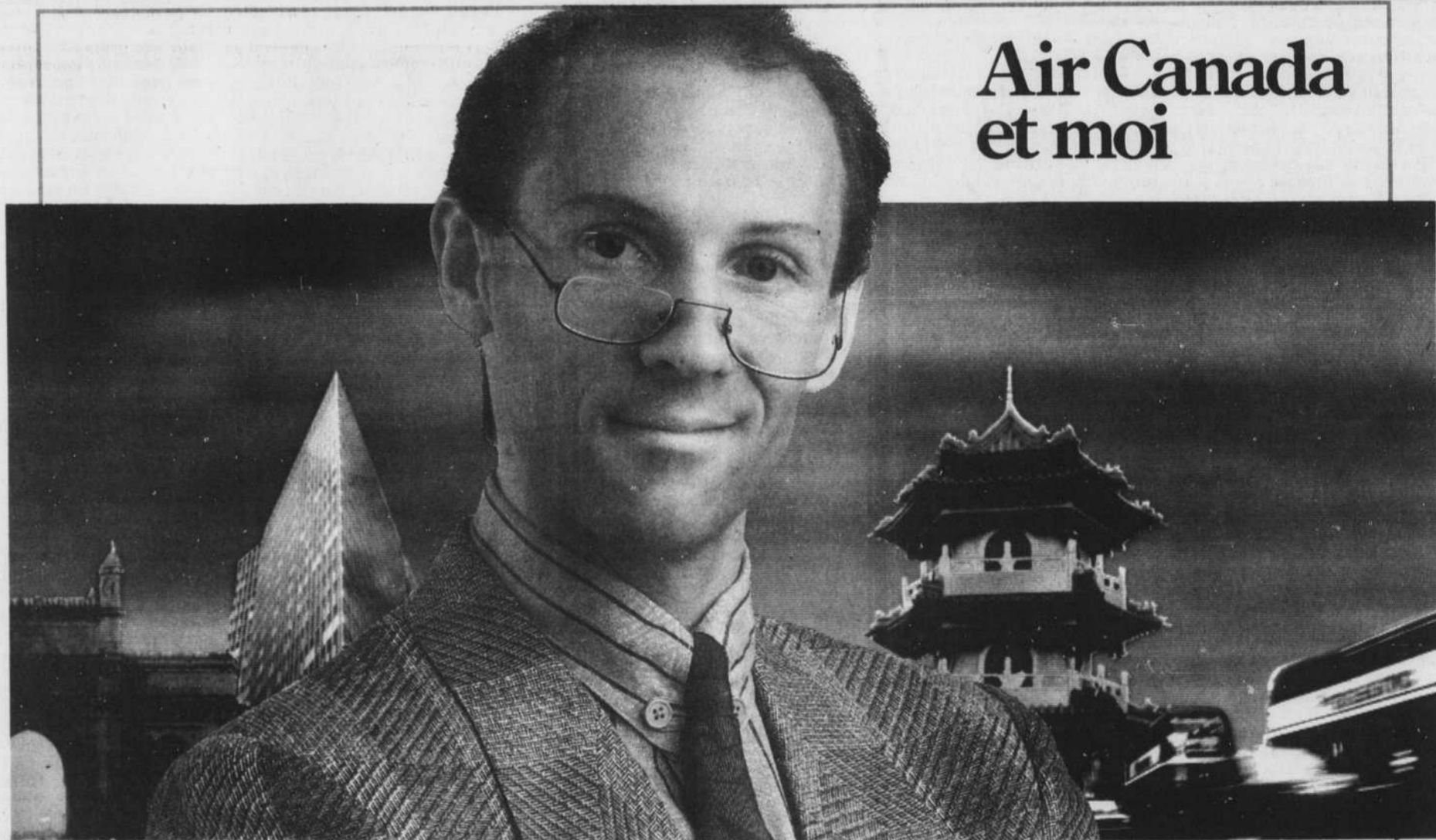
Ce dénouement financier vient compléter l'opération par laquelle la société Chevron Corp. de San Francisco se départissait de sa filiale canadienne au profit du holding Olympia & York des frères Reichmann de Toronto, l'échéance. Ces derniers avaient alors revendu les centres de service situés dans l'ouest du Canada à la société d'État Petro-Canada pour environ \$900 millions. Il restait encore à trouver preneur pour les stations-service de l'est ainsi que pour la problématique raffinerie de Montréal.

◆ Défense

le Canada est très profondément imbriqué dans la politique militaire américaine. M. Arkin estime que ces listes n'ont rien de sinistre. Mais, ajoute-t-il, il serait naïf de croire que le Canada n'a rien à voir avec des programmes américains aussi controversés que l'Initiative de défense stratégique, le programme de recherche sur la défense spatiale du président Reagan.

Selon lui, non seulement le ministre Nielsen, mais le secrétaire américain à la Défense, M. Caspar Weinberger, et d'autres fonctionnaires américains travestissent la vérité à ce sujet.

POUR OBTENIR DES CANDIDATURES DE QUALITÉ UTILISEZ LES CARRIÈRES ET PROFESSIONS DU DEVOIR 844-3361



Air Canada et moi

Partenaires à Singapour

Il fallait que je l'invente. Micro-processeur et composants: Singapour. Conception et montage: Saint-Jérôme. Un système ahurissant de simplicité. Les cadres se l'arrachent. Je pars tout de suite. Air Canada.

DÉPART DE MONTRÉAL

PARIS	Tous les jours, sans escale
LONDRES	4 vols sans escale par semaine
GLASGOW	2 vols directs par semaine dont 1 sans escale*
FRANCFORT	5 vols par semaine*
DÜSSELDORF	3 vols directs par semaine
MUNICH	2 vols directs par semaine
ZÜRICH	2 vols directs par semaine
GENÈVE	3 vols directs par semaine
BOMBAY	3 vols par semaine**
SINGAPOUR	3 vols par semaine**
*via Toronto.	
**via Londres.	

Air Canada et moi. De bonnes affaires à saisir au vol. D'abord Londres! Et puis Bombay, Singapour. Des correspondances rapides, trois fois par semaine.

Bombay et Singapour! L'Orient d'Air Canada, plus près! Londres que par le Pacifique.

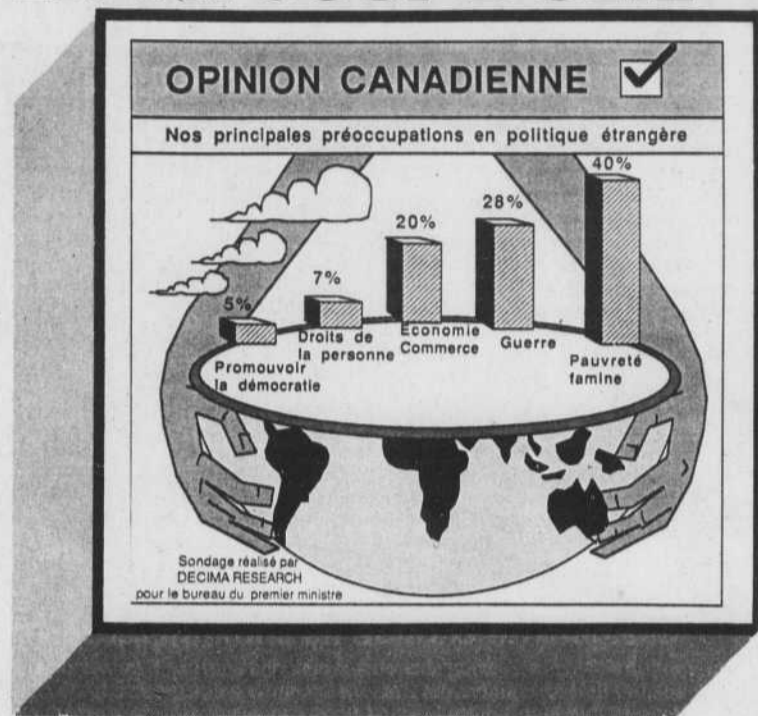
J'ai choisi le service Intercontinental, classe Affaires! Parmi les meilleurs du monde. Pour un peu plus cher que le plein tarif classe économique.

Air Canada. Mon partenaire vers de nouveaux projets internationaux. DRF 13005



AIR CANADA

EN UN COUP D'OEIL



LES AFFAIRES... EN QUELQUES LIGNES

JOCELIN DUMAS

CP AIR ET NORDAIR S'HARMONISENT

CP Air et Nordair ont débuté la mise en oeuvre de la première phase d'une stratégie commerciale commune. Dans le cadre de l'entente, des rajustements ont été apportés aux périodes d'attente permises entre les vols, ce qui a permis d'accroître le nombre de correspondances entre les vols de CP Air et de Nordair à Montréal et Toronto.

Tôt en 1986, CP Air et Nordair continueront de rajuster leurs horaires respectifs afin d'améliorer le service et présenteront des nouveaux tarifs visant les clientèles d'affaires et de tourisme. Notons que Nordair se joint également à Eastern Provincial, KLM, Eastern Airlines, AirBC, Pem Air et Aloha en tant que partenaire de CP Air dans le programme Bonis-Voyages.

Sumabus fait mieux que prévu

Pour le premier trimestre de son histoire sur le marché public, la société Sumabus Inc. a enregistré un léger profit de \$ 0,0021 par action alors que les prévisions budgétaires laissaient présager une perte d'environ \$ 0,07 par action.

Les ventes du premier trimestre se terminant le 30 septembre 1985 se sont élevées à \$ 5,176,778, dont \$ 4,646,526 provenant de la division des produits pétroliers (Achatq) et \$ 530,252 émanant des activités de transport de personnes (Scobus). Le président de Sumabus, M. Michel Charlebois, souligne dans son message aux actionnaires que le premier trimestre est le moins actif pour l'entreprise, dont une partie des revenus demeure rattachée aux activités de transport scolaire.

Le premier trimestre ne reflète pas non plus toutes les acquisitions de Sumabus, dont certaines commenceront à apparaître seulement lors de la publication des résultats du deuxième trimestre. La valeur nette de l'action de la société est maintenant de \$ 4,79, ce qui représente une augmentation de \$ 0,06 sur celle du 30 juin dernier.

Memotec Data inscrit en bourse

Les actions ordinaires et les bons de souscription de Memotec Data seront admis à la négociation ce matin à la Bourse de Montréal à l'ouverture des affaires. Les actions ordinaires présentement en circulation seront négociées sous le symbole MDI au télécopieur. Les actions ordinaires et les bons de souscription se négocieront sous forme d'unités jusqu'au 28 janvier 1986 sous le symbole MDI.UN et par la suite se négocieront séparément. Le sommaire des transactions apparaîtra dans la presse financière sous les noms abrégés Memotec et Memo.Un respectivement.

La propriété Dubuisson des Explorateurs donne de bons résultats

Les Explorateurs du Québec Ltée ont étendu leur programme de forage en surface sur leur propriété de Dubuisson à l'est et sous les chantiers d'exploration souterrains. Le trou vertical 85-16 a recoupé deux nouvelles zones minéralisées en or. La première, une zone supérieure de porphyre, a une teneur en or de 0,73 once par tonne sur une largeur de 3,2 pieds à une profondeur de 504 pieds. La deuxième intersection montre une teneur en or de 0,864 once par tonne sur 16,3 pieds à une profondeur de 526 pieds.

M. Peter Blamar, président des Explorateurs du Québec, note que ces résultats sont très encourageants et s'insèrent parmi les meilleures valeurs obtenues jusqu'à maintenant sur cette propriété. Un troisième forage sera ajouté aux deux autres entrepris sur la propriété. La compagnie est en voie de réaliser un programme d'exploration de \$ 1,250,000 supervisé par la Compagnie de Gestion Minière Louvicourt Ltée. Les fonds d'exploration proviennent des Ressources Cogesco Inc., qui a le droit d'acquiescer un intérêt de 12,5 % dans la propriété Dubuisson.

Augmentation du taux d'intérêt sur les obligations de Steinberg

Les Immeubles Steinberg Limitée, filiale en propriété exclusive d'Ivanhoe Inc., a annoncé hier que les obligataires avaient approuvé les modifications proposées antérieurement à l'acte de fiducie garantissant ses obligations de première hypothèque à fonds d'amortissement, 8 1/2 %, série A et ses obligations de première hypothèque à fonds d'amortissement, 8 7/8 %, série B. En contrepartie, le taux d'intérêt payable sur ces obligations s'est accru d'un demi de un pour cent (1/2 %) à 9 % et 9 3/8 % respectivement et ce, à compter du 3 décembre 1985.

BASF ferme son usine de Laval

La société BASF Canada fermera son usine de Laval d'ici à la fin de février 1986. Cette décision touche 166 employés occupant pour la plupart des postes reliés à la production des alcools-oxo et du Styropor.

Le rapport entre le coût des matières premières et le prix des alcools-oxo sur le marché mondial n'a cessé de se détériorer, occasionnant de lourdes pertes. Un programme de réaffectation de personnel a été mis sur pied pour tous les employés touchés, qui recevront des indemnités de cessation d'emploi.

Bell Canada émet \$ 125 millions en actions privilégiées

L'émission d'actions privilégiées de catégorie A, série 6, à dividende cumulé, rachetables, d'une valeur de \$ 125 millions de Bell Canada annoncée la semaine dernière a reçu l'approbation finale du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.

Un total de 250 actions privilégiées sans droit de vote seront émises au prix de \$ 500,000 l'action. Des dividendes seront payables mensuellement et le taux sera établi à des encans mensuels. Le premier encan se tiendra le 21 janvier 1986 et, par la suite, le troisième mardi de chaque mois.

L'émission comporte également une clause de conversion en vertu de laquelle, dans certaines conditions, les 250 actions privilégiées seront automatiquement converties en une autre série de 1,250,000 actions privilégiées qui seront maintenues à un cours proche de \$ 100, au moyen d'un taux de dividende flottant rajusté au cours.

Sur 58 banques étrangères actives au Canada

Crédit Suisse Canada se classe deuxième au pays quant au rendement sur l'actif

JEAN CHARTIER

Des 58 banques étrangères, deux banques suisses se classent premières quant au rendement sur l'actif des actionnaires. Crédit Suisse Canada talonne aussi Citibank Canada quant à son rendement sur l'actif au troisième trimestre.

Une légère contraction du rendement s'est fait ressentir temporairement au quatrième trimestre, mais l'année qui s'achève aura néanmoins été excellente pour cette filiale de la plus petite et de la plus rentable des banques suisses.

Aussi, le président du conseil d'administration de la maison mère zurichoise, M. Rainer Gut, a entrepris cette semaine la tournée des bureaux canadiens pour la première fois depuis l'ouverture de la banque voici quatre ans, dans un climat qui est nettement à l'optimisme. Il assistera vendredi au conseil d'administration de la filiale. Celle-ci inaugurera sous peu un quatrième bureau canadien, cette fois à Vancouver.

De 1982 à 1985, le bilan du Crédit Suisse Canada est passé de \$ 222 à \$ 900 millions et son bénéfice net, de \$ 642,000 à \$ 5,314 millions. Pour le trimestre terminé le 31 juillet, l'Association des banquiers canadiens a complié un rendement sur l'actif de \$ 0,93 par \$ 100 d'actif pour Citibank



Canada, de \$ 0,82 par \$ 100 d'actif pour Crédit Suisse Canada, de \$ 0,80 par \$ 100 d'actif pour la Société de Banque Suisse et de \$ 0,75 pour la Banque de Boston du Canada.

Les banques suisses réalisent des résultats supérieurs à la multitude des banques américaines en 1985 et aussi à ceux des autres banques européennes.

Pour le quatrième trimestre, le président et chef de la direction de Crédit Suisse Canada, M. Max Cartier, a confié au DEVOIR ÉCONOMIQUE, lors d'une entrevue exclu-

sive avec M. Gut et le président du conseil de Crédit Suisse Canada et directeur général de Crédit Suisse, M. Ernst Schneider, que le rendement sur l'actif a glissé quelque peu au quatrième trimestre à \$ 0,70 en raison de rajustements, mais que le rendement sur l'actif des actionnaires est néanmoins passé de 12,7 % à 14 %, dépassant par cette dernière mesure toutes les banques américaines au Canada et rejoignant presque la Société de Banque Suisse.

MM. Cartier et Schneider n'ont pas donné d'autres détails, les réservant pour le conseil d'administration qui se tiendra vendredi après-midi, mais ils ont nettement fait ressortir tout au cours de l'entrevue que dans ce marché difficile, dit *overbanked*, le but premier est celui de la rentabilité, avant même la croissance. Cela n'empêchera pas Crédit Suisse Canada d'atteindre un bilan d'un milliard de \$ CA en 1986.

M. Cartier précise que le créneau de CSC est celui des *Upper Middle Class Corporations*, autrement dit celui de l'échelon supérieur des sociétés.

Voir page 13 : Crédit Suisse

L'actif approche des \$ 100 milliards

La Banque Royale du Canada enregistre une hausse de 8 %, à \$ 488 millions, de son revenu net

JOCELIN DUMAS

Avec un recul de ses bénéfices réalisés sur les activités au Canada et une hausse appréciable de ceux provenant de l'étranger, la Banque Royale du Canada a rapporté hier un revenu net de \$ 488 millions pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 1985, soit \$ 38 millions ou 8 % de plus que les \$ 450 millions réalisés en 1984.

M. Rowland Frazee, président du conseil et chef de la direction de la Banque Royale, a précisé que les résultats financiers de la banque ont été « raisonnablement satisfaisants » et que la qualité du portefeuille de prêts ne manquerait pas de s'améliorer, même si le redressement était « plus graduel que prévu ».

Les pertes sur prêts réelles, qui incluent les provisions générales établies pour les pays emprunteurs, s'élevaient à \$ 685 millions, en baisse de \$ 57 millions par rapport à 1984. Au Canada, ces pertes ont diminué de 10 %, passant de \$ 380 millions en

1984 à \$ 345 millions cette année. À l'étranger, elles ont baissé de 6 % pour s'établir à \$ 340 millions, en comparaison de \$ 362 millions en 1984.

Malgré cette amélioration, la rentabilité de la banque évaluée par le rendement de l'actif moyen s'établit à 0,53 %, une hausse marginale par rapport au chiffre de 0,52 % de 1984. Le rendement sur l'actif des actionnaires a d'autre part légèrement chuté, passant de 13,8 % en 1984 à 13,5 % cette année. Le revenu net par action demeure pratiquement inchangé à \$ 4,28 en comparaison de \$ 4,25 il y a un an.

Pour l'exercice 1985, les bénéfices réalisés sur les activités au Canada se chiffrent à \$ 331 millions, en baisse de \$ 28 millions par rapport à l'exercice précédent. Le rendement de l'actif est ici moins élevé qu'en 1984 et passe de 0,65 % à 0,56 % cette année. Bien que la croissance de l'actif ait été soutenue dans le secteur des services de détail, il apparaît que la demande de crédit est demeurée fai-

ble dans le domaine des services commerciaux et des comptes d'entreprises.

À l'étranger, les bénéfices se sont élevés à \$ 157 millions en 1985, soit \$ 66 millions ou 73 % de plus qu'en 1984. Le rendement de l'actif s'est considérablement amélioré, passant à 0,47 %, contre 0,29 % en 1984. Cette forte hausse est essentiellement attribuée à l'augmentation des recouvrements d'intérêts sur des prêts consentis aux secteurs public et privé de pays d'Amérique latine et des Antilles.

M. Frazee s'est dit rassuré de constater que le fardeau financier d'un certain nombre de pays emprunteurs avait été allégé grâce à la collaboration des banques internationales, des organismes multilatéraux et des organismes centraux de réglementation monétaire.

En 1985, les autres revenus de la Banque Royale se sont accrus de 15 %, passant à \$ 819 millions, contre \$ 709 millions l'année dernière. Les revenus de change et les com-

missions sur titre ont enregistré la plus forte poussée.

Notons qu'au 31 octobre 1985, l'actif total de la banque atteint \$ 96 milliards, en hausse de \$ 8 milliards par rapport à l'exercice précédent. La forte croissance des prêts personnels et des prêts hypothécaires au Canada ainsi que l'accroissement du portefeuille de titres du gouvernement que détient la banque expliquent en majeure partie cette hausse.

On observe une amélioration des résultats de la banque en fin d'exercice alors que le revenu net du quatrième trimestre atteignait \$ 132 millions, en hausse de \$ 26 millions ou 25 % par rapport au quatrième trimestre de 1984 et de 2 % par rapport au troisième trimestre de 1985.

Le revenu net par action s'établit ainsi à \$ 1,16 contre \$ 0,95 au quatrième trimestre de 1984 et \$ 1,14 au troisième trimestre de 1985. Le rendement de l'actif s'établissait à 0,56 % en comparaison de 0,48 % l'année précédente et 0,55 % au troisième trimestre.

À la lumière des cahiers de résolutions soumis aux congressistes

Le congrès de l'UPA donnera le signal de départ d'une vaste offensive contre le fédéral

CLAUDE TURCOTTE

Le 61e congrès annuel de l'Union des producteurs agricoles (UPA), qui a commencé hier à Québec, donnera, semble-t-il, le signal de départ d'une vaste offensive contre le gouvernement fédéral, qui aura ainsi le bénéfice du doute pendant environ un an de la part du milieu agricole québécois.

Les cahiers de résolutions qui seront soumis aux congressistes contiennent plusieurs propositions en ce sens. Il reste à voir si le congrès les adoptera toutes, mais leur acceptation ne causerait en tout cas aucune surprise, puisque le ton monte à l'UPA depuis quelques mois déjà.

L'une des propositions vise à la mobilisation de toutes les ressources, afin de « dénoncer le gouvernement fédéral pour ne pas respecter ses engagements électoraux et pour le mépris avec lequel sont considérées les revendications portées légitimes des agriculteurs et agricultrices du Québec ». Dans les attendus, on fait valoir aux 350 congressistes « le bilan négatif de la première année de pouvoir de l'actuel gouvernement canadien en matière de politique agricole ».

Les délégués seront invités à « demander à l'UPA d'élaborer une stratégie de sensibilisation des députés fédéraux avec les autres intervenants du milieu agricole québécois, afin de leur faire prendre conscience



L'Union des producteurs agricoles, qui tient présentement son 61e congrès annuel à Québec, reproche au gouvernement canadien « le non-respect de la politique d'indexation pour les prix du lait ».

de leurs responsabilités face à l'agriculture du Québec ».

La liste des griefs à l'égard du gouvernement fédéral ne s'arrête pas là. Le libre-échange inquiète profondément et il faut s'attendre à ce que les délégués votent en faveur d'une proposition « demandant que l'agriculture soit exclue des discussions sur le libre-échange entre le Canada et les États-Unis et priant le gouvernement Mulroney de rejeter la recommandation de la Commission Macdonald visant à abolir les systèmes de gestion de l'offre pour les remplacer par des programmes de stabilisation ».

Si cette position est appuyée par le congrès, on demandera du même coup au nouveau gouvernement du Québec de l'endosser et de la soute-

nir. L'UPA mènerait ensuite une campagne de sensibilisation auprès des intervenants du monde agricole.

La politique du transport des céréales de l'Ouest, qui devrait éventuellement remplacer la politique dite du Nid-de-corbeau, continue aussi de préoccuper vivement le monde agricole québécois. L'UPA s'oppose déjà aux recommandations du comité Hall favorables à une subvention pour le transport versée directement aux agriculteurs de l'Ouest, même à ceux qui ne feraient pas transporter leurs céréales.

Les délégués demanderont donc une fois de plus à l'UPA de s'opposer à l'application des recommandations du comité Hall et de faire pression pour que les subventions au transport des céréales continuent d'être

versées aux compagnies de chemin de fer. On demandera également à l'UPA de « demeurer vigilante et prête à organiser une mobilisation de ses membres de l'ensemble des intervenants du monde agro-alimentaire ».

Le congrès aura à se prononcer sur d'autres questions mettant en cause le gouvernement canadien. On lui reproche notamment « le non-respect de la politique d'indexation pour le prix du lait » et on lui en demande « d'annoncer sans délai la politique laitière à long terme qui répondrait aux besoins des producteurs laitiers tels qu'exprimés par la Fédération des producteurs de lait du Québec ».

Et ce n'est pas fini. Les délégués devraient aussi demander au gouvernement fédéral de « mettre fin à l'érosion continue de sa participation au financement de l'agriculture et de mettre à la disposition de la Société du crédit agricole des ressources adéquates pour répondre aux besoins des producteurs pour un véritable financement à long terme ».

Enfin, le congrès pourrait demander au gouvernement canadien d'adopter « une politique nationale du sucre en vue de protéger les producteurs ». Parallèlement, il pourrait aussi proposer au gouvernement québécois d'investir « les argentés nécessaires pour compléter les installations de la raffinerie de sucre de

Voir page 13 : UPA

FONDS DE PLACEMENT

- Fonds d'actions can.: rendement 1 an: 21,7%
- Fonds d'obligations: rendement 1 an: 22,5%
- Fonds d'hypothèques: rendement 1 an: 16,4%

1 nov. 1984-31 oct. 1985

TRUST GENERAL

Enrichissez votre REER! **1/4%+** Obtenez 1/4% de plus que les taux affichés sur tout nouveau dépôt de 2 à 5 ans dans un REER avant le 31 décembre 1985. Reçu d'impôt dès le début de février. Détails complets à nos succursales.

DÉPÔT GARANTI

10³/₈% 55 mois Int. an.
9⁷/₈% 3 ans Int. an.
9% 18 mois Int. an.

TAUX SUJETS À CONFIRMATION
 Institution inscrite à la Régie de l'assurance dépôt du Québec.

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

FISCALITÉ

Les pensions alimentaires

NICOLE CLOUTIER

Cette chronique est une collaboration spéciale de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale. Mme Nicole Cloutier est membre du service de fiscalité de Desjardins, Ducharme, Desjardins & Bourque, avocats.

Le divorce et la séparation entraînent dans la majorité des cas le paiement de pensions alimentaires. S'il est maintenant acquis que les sommes versées à titre de pension alimentaire sont déductibles du revenu de celui qui les paie, il importe d'aménager leur versement selon le modèle prévu par les autorités fiscales. Voici donc les grands traits de ce modèle fiscal.

aqpf
association québécoise de planification fiscale et successorale

Précisons dès le départ qu'un paiement alimentaire peut tout aussi bien découler d'un jugement de divorce, d'une séparation judiciaire ou d'un accord écrit de séparation. Ces paiements devront être versés en vertu d'une décision judiciaire ou d'un accord de séparation consigné dans un document formel et signé par les parties. Le corollaire de cette proposition est que toute somme versée avant la décision judiciaire ou l'accord de séparation est non déductible.

Depuis 1984, toutefois, les paiements effectués au cours de l'année de la décision judiciaire, ou de la conclusion de l'accord de séparation, ainsi que ceux effectués durant l'année précédente, seront déductibles si la décision ou l'accord y pourvoit spécifiquement.

Au moment où le paiement alimentaire est reçu, les conjoints ou ex-conjoints doivent vivre séparément. Maintenant que sont posées les assises du paiement alimentaire, interrogeons-nous sur la nature même de ce dernier.

Les autorités fiscales l'entendent comme une somme d'argent dont le montant a été déterminé par le tribunal ou les parties avant paiement. Son objet est de subvenir aux besoins du conjoint ou de l'ex-conjoint, des enfants issus du mariage, ou des deux; par conséquent, la somme ne devra pas être en dessus de ces besoins, tout en permettant aux bénéficiaires de mener le train de vie auquel ils étaient accoutumés avant la rupture.

Elle devra être payable au conjoint (ou à l'ex-conjoint) ou à son bénéficiaire. Un bref historique de la loi nous fera évaluer plus justement la portée de cette condition.

Les tribunaux avaient depuis longtemps établi qu'une pension alimentaire n'était admissible à ce titre que si son bénéficiaire avait la faculté d'affecter à sa guise l'usage des sommes reçues. En d'autres termes, la perte de cette faculté pour le bénéficiaire entraînait la perte du droit à la déduction pour celui qui verse la pension.

Prenons l'exemple d'un jugement de divorce qui exige que le mari paie \$ 500 par mois à son épouse, dont il est séparé, comme pension alimentaire. La modalité du paiement est la suivante: \$ 300 à l'épouse et \$ 200 directement à l'école privée. Comme l'épouse ne peut disposer à sa guise des \$ 200 versés à l'école privée, le mari ne peut déduire cette somme.

Il était impossible de contourner la règle en versant les \$ 200 directement à madame pour l'obliger, dans un deuxième temps, à verser le montant à l'école privée. Notons qu'un litige soulevant les mêmes faits est présentement entre les mains de la Cour suprême du Canada.

Depuis 1984, il est possible d'aménager un paiement alimentaire dont les composantes seront affectées au remboursement de « dépenses d'entretien » et ce, sans compromettre l'intégralité de la déduction du paiement. Ces dépenses seront, par exemple, les frais médicaux, les frais de scolarité, les paiements hypothécaires, etc., que ces dépenses soient payables directement au bénéficiaire de la pension alimentaire ou à une tierce partie. La décision judiciaire ou l'accord de séparation devra pourvoir au paiement de ces dépenses, tout en mentionnant les dispositions de la loi donnant droit à la déduction.

Les frais relatifs à l'acquisition de biens corporels ne sont pas admissibles à titre de dépenses d'entretien sauf s'ils ont trait aux soins médicaux, à l'éducation ou à l'entretien d'un logement de type propriétaire-occupant appartenant au bénéficiaire de la pension alimentaire. Ce type de logement consiste en une unité d'habitation faisant partie d'une unité plus grande.

Quant à l'acquisition et à la rénovation de ce type de logement, la déduction est limitée à 20% du montant original de l'emprunt, incluant les intérêts, contracté pour acquérir ou rénover le logement.

Les dépenses relatives à l'établissement domestique de celui qui paie la pension alimentaire ne sont pas déductibles.

Il ne nous reste plus qu'un trait à discuter et notre modèle fiscal de pension alimentaire sera tracé: une pension alimentaire doit se verser sur une base périodique dont les intervalles ne varient pas. Exemple, un jugement de divorce conjoint au mari de payer à sa femme \$ 1,000 par mois à titre de pension alimentaire.

La durée des intervalles n'importe guère, non plus que n'importe l'identité quantitative de chaque versement. Il pourrait s'agir d'une pension alimentaire de \$ 10,000 par année, pour une durée de cinq ans.

Ce qu'il faut éviter, c'est le versement de sommes globales et ce, même si le paiement des sommes est fractionné. Un exemple de fractionnement de somme globale serait le suivant: un jugement de divorce conjoint au mari de payer \$ 50,000 à sa femme. Le mari décide de verser deux sommes de \$ 25,000, à un intervalle d'un an. Il ne sera pas possible d'effectuer une déduction relativement aux deux paiements de \$ 25,000.

Soulignons qu'il demeure possible de déduire une somme globale lorsque versée à titre d'arrangements d'une pension payable périodiquement.

Lors de la rédaction des obligations alimentaires, il importera donc d'éviter de globaliser les montants à verser et de laisser la périodicité s'en occuper.

En terminant, il est bon de rappeler que le droit de déduire un montant à titre de pension alimentaire fait perdre celui de réclamer l'exemption de personne mariée et celle pour personne à charge.

Les articles publiés dans le cadre de cette chronique font l'objet d'un recueil de fiscalité publié trois fois l'an. Le prochain recueil sera en vente en janvier auprès de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale, 387, rue St-Paul ouest, bureau 203, Montréal (Québec) H2Y 2A7, au coût de \$ 10 plus \$ 2 de frais d'envoi. Téléphone (514) 845-3124.

Terre-Neuve tente toujours de faire modifier le contrat d'exploitation de Churchill Falls

Traduit du *New York Times*

En 1969, Terre-Neuve et le Québec ont signé un contrat de 65 ans, commençant en septembre 1976, selon lequel le Québec pourrait acheter pratiquement toute l'énergie hydro-électrique produite par un énorme barrage que Terre-Neuve faisait construire à Churchill Falls dans le Labrador.

Le Québec a accepté de payer 0.3 cent canadiens par kilowattheure pour cette électricité. Ni l'une, ni l'autre des deux provinces, cependant, ne prévoyait que le choc pétrolier de 1973 provoquerait une montée vertigineuse des prix dans le secteur énergétique.

Aujourd'hui, neuf ans après que l'accord est entré en vigueur, la valeur marchande de l'électricité produite à Churchill Falls a décollé, mais le Québec continue à payer le prix sur lequel les deux parties s'étaient mises d'accord en 1969. Le seul changement prévu dans l'entente, qui prend fin en 2041, est une légère réduction du prix que le Québec paie et ce, pour les 25 dernières années du contrat.

Dans l'intervalle, le Québec — qui absorbe 88.5% de l'électricité produite à Churchill Falls — a construit son propre super-barrage à la Baie James et vend à profit l'électricité qu'il n'utilise pas aux États de la Nouvelle-Angleterre et à l'État de New York. La province a refusé de renégocier le contrat avec Terre-Neuve — bien qu'elle ait offert de prendre en compte l'inflation après 1976 — disant qu'un marché conclu était un marché conclu.

Mais la province de Terre-Neuve, la plus pauvre économiquement des provinces canadiennes, a déclaré qu'elle perdait non seulement \$ 600 millions en revenus annuels, mais aussi beaucoup d'énergie hydro-électrique dont elle aurait besoin. L'électricité produite par le barrage de Churchill Falls ne reste pas dans l'île de Terre-Neuve et la province pourrait devoir construire d'autres usines thermo-électriques et importer du charbon dès 1992. Elle ne peut interrompre l'approvisionnement en électricité fournie au Québec sans faire face à des amendes.

Le contrat stipule que l'usine de Churchill Falls peut conserver jusqu'à 300,000 kilowatts dans sa production pour répondre à des besoins locaux. Actuellement, elle en retient seulement 172,000 kilowatts, principalement pour approvisionner les mines de fer, et pour répondre aux besoins de la maigre population du Labrador. L'usine peut produire jusqu'à 5.4 millions de kilowatts.

« La province de Terre-Neuve estime ne pas recevoir son dû en ce qui concerne les installations de Upper Churchill », a déclaré M. John P. Henderson, le président-directeur général de Churchill Falls Corpora-



Terre-Neuve, la plus pauvre des provinces canadiennes, a déclaré qu'elle perdait non seulement \$ 600 millions en revenus annuels à Churchill Falls, mais aussi beaucoup d'énergie hydro-électrique dont elle aurait besoin.

tion du Labrador, la compagnie qui exploite ces installations.

M. Henderson, qui est également le vice-président de Newfoundland Hydro, la société publique qui gère l'électricité pour la province, a expliqué qu'il avait été demandé au Québec de rendre 800,000 kilowatts disponibles, afin que l'on puisse justifier, d'un point de vue économique, la construction d'une ligne de transmission vers l'île de Terre-Neuve.

Si le contrat prévoit que le Québec a le droit d'utiliser la majeure partie de l'électricité produite dans la partie supérieure du fleuve Churchill au Labrador, il laisse Terre-Neuve libre d'exploiter la partie inférieure du fleuve. Le coût total d'un autre méga-projet pourrait avoisiner \$ 3 milliards et pour pouvoir faire face à de telles dépenses, Terre-Neuve devrait vendre le surplus d'électricité produit.

Selon M. Henderson, il existe bien un client pour ce surplus. New York State Power Utility a en effet laissé savoir qu'elle serait intéressée à acheter jusqu'à un million de kilowatts d'électricité en provenance de Terre-Neuve.

Là où le bât blesse, c'est que pour pouvoir envoyer cette électricité aux

États-Unis, Terre-Neuve a besoin d'un corridor à travers le Québec. Cette dernière province voit d'un très mauvais oeil un projet qui concurrencerait ses propres ventes d'électricité aux États-Unis.

« Au Canada, toute propriété relève du provincial », explique M. Henderson. La seule façon dont nous pourrions vendre de l'électricité aux États-Unis ou à d'autres provinces serait d'avoir une autre province que la nôtre qui s'occuperait de transmettre cette électricité à travers ses réseaux. Je ne pense pas que le Québec soit très enthousiasmé par la perspective de transmettre notre électricité ».

Une autre solution consisterait à envoyer l'électricité du Labrador par câbles sous-marins à travers le détroit de Belle Isle vers l'île de Terre-Neuve et, par d'autres câbles sous-marins, vers la Nouvelle-Écosse sur le continent. Mais, selon M. Henderson, il serait plus économique d'utiliser un corridor à travers le Québec.

Terre-Neuve a vainement tenté par deux fois de modifier le contrat. En 1976, le gouvernement provincial a ordonné à Churchill Falls Corporation, de laquelle il détient indirectement par Newfoundland Hydro

65.8%, de garder en réserve 800,000 kilowatts, mais un tribunal a rejeté cette demande en 1983. Et en 1980, Terre-Neuve a voté une loi expropriant les installations de Churchill Falls — en mai 1984 la Cour suprême du Canada jugeait que la province n'avait pas l'autorité législative nécessaire pour entreprendre une telle démarche.

La province et Newfoundland Hydro ont également tenté en vain de contester le droit du Québec à vendre de l'électricité aux États-Unis, prétextant que cette électricité pourrait être en demande plus tard au Canada.

Lorsque le 12 mai 1969 le contrat a été signé, il s'agissait d'une excellente affaire pour les deux parties, car l'énergie était encore bon marché. Le Québec pouvait formuler certaines exigences car il était le seul client de Terre-Neuve et il participait au financement du projet. La société Hydro-Québec détient 34.2% du Churchill Falls Corporation.

Malgré cela, le premier ministre québécois de l'époque, M. Daniel Johnson, aurait déclaré en signant le contrat que « nous nous engageons dans ceci à contrecœur, et en ayant un couteau sous la gorge ».

VOTRE C.A.A...

une compétence sur laquelle vous pouvez compter

ARTHUR ANDERSEN & CIE

Comptables agréés, 800 boul. Dorchester ouest, Montréal, H3B 1X9
Bureau 1200, 861-1641
Bureaux à Montréal, Ottawa, Mississauga, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver
Société affiliée
Tremblay, Vaillancourt & Associés

CARON, BÉLANGER, DALLAIRE, GAGNON / CLARKSON, GORDON

Comptables agréés
630 ouest, boul. Dorchester, Montréal, H3B 1T9, (514) 875-6060
2525, boulevard Daniel-Johnson, bureau 550 Laval, H7T 1S9
(514) 337-8105
1150, rue Claire-Fontaine, bureau 700 Québec, G1R 5G4
(418) 524-5151
Bureaux dans les principales villes du Canada
Membres d'Arthur Young International
Présent dans 68 pays

CHARETTE, FORTIER, HAWEY TOUCHE ROSS

Comptables agréés et conseillers en administration
1 Place Ville-Marie, Montréal H3B 2A2 — 861-8531
Montréal, Longueuil, Québec, Hull, Chicoutimi, La Baie, Alma, Jonquières, Roberval, St-Félicien, Dolbeau, Chibougamau, La Malbaie
Bureaux dans les principales villes du Canada, des États-Unis et dans 86 autres pays

COGAN, LANDORI & DUBÉ

Comptables agréés
3901 Jean-Talon O., Ste-214 Montréal, Québec H3G 2R4
731-7851
Bureau à Ottawa

COUPAL, ST-HILAIRE / PEAT MARWICK

Comptables agréés
1155 boul. Dorchester ouest, Suite 2000, Montréal H3B 2J9 — (514) 879-3400
Membre du Groupe Peat Marwick International, présent dans 89 pays

ERNST & WHINNEY

Comptables agréés
Sept-Îles, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Abbotsford, Vancouver, Victoria, Halifax, et dans les principales villes du monde
1200, avenue McGill College Suite 1100, Montréal, Québec, H3B 4G7 — 871-8901

HAREL, DROUIN & ASSOCIÉS

Comptables agréés
507 Place D'Armes — Bureau 800 Montréal, (Québec) H2Y 2W8

KENDALL, TRUDEL & CIE

Comptables agréés
666 ouest, rue Sherbrooke, Suite 1400 — 288-0988

LALIBERTÉ LANCTÔT COOPERS & LYBRAND

comptables Agréés
630, boul. Dorchester ouest, Montréal H3B 1W5 — (514) 876-1500
2, Place Québec, Québec, G1R 2B5
(418) 522-7001
Membre du cabinet Coopers & Lybrand (International)

LEVITT, FELDSTEIN DUBLIN & EPSTEIN TOZMAN, PINSKY & CIE.

Comptables agréés
Joseph Levitt, C.A. — David Feldstein, C.A. — Jerry Dubin, C.A. — Fred Epstein, C.A. — Harold Pinsky, C.A.
5250 rue Ferrier, Suite 505, Montréal, H4P 1L4 — 341-4230

MAHEU NOISEUX

Comptables agréés
Bureaux à Ottawa, Hull, Hawkesbury, Rouyn, Val d'Or, Amos, LaSalle, Timmins, Kapuskasing, Montréal, Laval, Québec/St-Foy, Lévis, St-Anselme, Theford Mines, Moncton, Campbellton et Fort Lauderdale
Société nationale: Maheu Noiseux/Collins Barrow
Société internationale: Fox Moore International

MESSIER, BOURGEOIS & CIE

Comptables agréés
50, Place Crémazie, Suite 1410, Montréal H2P 2T9 — 384-7430

NORMANDIN, BARRIÈRE & COUREY DELOITTE HASKINS & SELLS

Comptables agréés
1, Place Ville-Marie, Suite 3210, Montréal, Québec H3B 2W3 — Tél.: 861-9311
2, Place Laval, Suite 300, Laval, Québec H7N 5N6 — Tél.: 668-6400
Deloitte Haskins & Sells est établi dans 32 centres de Victoria à Halifax et fait partie d'une association internationale qui s'étend à 61 pays.

PETRIE RAYMOND

1320, boulevard Graham, Bureau 301, Montréal (Québec) H3P 3C8 — Tél.: (514) 342-4740
Représentation internationale: JCI, Worldwide

POISSANT RICHARD

Affilié à Thorne Riddell
Comptables agréés
630 ouest, Boul. Dorchester, Suite 2500, Montréal, Québec H3B 1W2 — Téléphone (514) 866-7351
A l'échelle internationale: International KMG Klynveld Main Goerdeler

PRICE WATERHOUSE

Comptables agréés
22 bureaux à travers le Canada
1200, avenue McGill College, Montréal H3B 2G4 — Tél.: (514) 879-9050
2, Place Québec, Québec G1R 2B5
Tél.: (418) 529-9181

RICHTER, USHER & VINEBERG

Comptables agréés
Montréal-Toronto
Associés-Résidents à Montréal
Cecil Vineberg, C.A. — Howard Gilmour, C.A. — Marvin Corbet, C.A. — Barry Clamen, C.A. — Arnold M. Shostak, C.A. — David A. Vineberg, C.A. — Gerald S. Goldberg, C.A. — Allan Wiener, C.A. — Irwin Kramer, C.A. — John J. Swidler, C.A. — J.-Yves Tougas, C.A. — Richard S. Vineberg, C.A. — Sidney M. Koushansky, C.A. — Philip Mandel, C.A. — Donald Prinsky, C.A. — Patrick H. So, C.A. — Michael Frankel, C.A. — Jeffrey Mandel, C.A. — Harvey Zalchman, C.A.
1 Westmount Square, Montréal, Québec H3Z 2Z9 — 931-2511

ROBERT SAINT-DENIS & CIE

Comptables agréés
7000, Avenue du Parc, Suite 301, Montréal H3N 1X1 — 274-2797

ROSTON, REINHARZ, BRATT, FREMETH,

Comptables agréés
Joseph D. Roston, C.A. — Stephen Bratt, C.A. — Bernard H. Reinharz, C.A. — Lenard Fremeth, C.A. — William J. Star, C.A.
La maison Trust Royal 630 boul. Dorchester ouest, Bureau 1125
Montréal, Québec H3B 1S8 — Tél.: 875-5780

SAMSON BÉLAIR

Comptables agréés
Bureau dans les principales villes du Québec et du Canada.
Affiliation internationale Moore, Stephens & Co.
Bureau 3100, Tour de la Bourse, Montréal, Qué. H4Z 1J8 — (514) 871-1515

WEISS, BRAZEAU, GAUVIN, DUMAIS & ASSOCIÉS

Comptables agréés
770, rue Sherbrooke ouest — Bureau 1100 Montréal (Québec) H3A 1G1 Tél.: (514) 288-2020
335, rue De Rouville Beloeil (Québec) J3G 1X1 Tél.: (514) 464-0300
38, boul. St-Vincent Rigaud (Québec) J0P 1P0 Tél.: (514) 451-5374
Affilié à: Lavenhol & Howath
Société nationale
Membre de: Horwath & Horwath International avec bureaux affiliés à travers le monde.

ZITTRER, SIBLIN, STEIN, LEVINE

Comptables agréés
MONTRÉAL - TORONTO
Jack E. Zittler, C.A. — Herbert E. Siblin, F.C.A. — Marvin B. Goldsmith, C.A. — David A. Stein, C.A. — Morton S. Spector, C.A. — Barry J. Tassenbaum, C.A. — Jeffrey L. Payne, C.A. — Norman Daitchman, C.A. — Lawrence M. Chandler, C.A. — Alan M. Liverman, C.A. — Norman Jaskoika, C.A. — Michael Stern, C.A. — Howard J. Vineberg, C.A. — Ron Freeman, C.A. — Choula Ammar Hadid, C.A. — Stuart Ladd, C.A. — Eileenbaz, C.A. — Howard A. Schneider, C.A. — Emilia Di Raddo, C.A. — James R. Baker, C.A. — Hermance Bernier, C.A. — Anni Benedic, C.A. — Puneet Mehta, C.A. — Robert Vau, C.A. — Robert Perreault, C.A. — Edward Fink, C.A. — Elyse Vilemire, C.A. — Bernard Vinet, C.A. — Lise Charbonneau, C.A. — Anthony J. Rother, C.A. — Leon Levy, C.A. — Luigi Ruta, C.A. — David Rajchgot, C.A. — Lucie Desrochers, C.A. — Johanne Robichaud, C.A. — Robert Krebs, C.A. — Jeffrey Gerstein, C.A. — Stuart Brick, C.A. — Samuel S. Stein, C.A. — Boris G. Levine, C.A. — Arnold J. Echenberg, C.A. — Steven A. Yaphé, C.A. — Gerald A. Stan, C.A. — Stanley Wener, C.A. — Giovanni Coppola, C.A. — Pierre Baraby, C.A. — Luciano Ottoni, C.A. — Johanne Corriveau, C.A. — Yves Provost, C.A. — Dominique Tran, C.A. — Jonathan R. Bell, C.A. — Michael S. Cohen, C.A. — Pierre Lussérance, C.A. — Sylvia Izhavak, C.A. — William Waks, C.A. — Pasquale De Marco, C.A. — Andrew Pliatis, C.A. — Alain Laurendeau, C.A. — Abraham J. Blitzer, C.A. — 4115 Sherbrooke ouest Westmount, Qué. H3Z 1K9 — 935-1117

Ordre des comptables agréés du Québec
680, rue Sherbrooke ouest 7e étage
Montréal, Québec H3A 2S3
Téléphone (514) 288-3256

LE DEVOIR VOUS OFFRE LA QUALITÉ
POUR INSÉRER UNE ANNONCE SOUS LA
RUBRIQUE CARRIÈRES ET PROFESSIONS
844-3361

CPG Certificat de placement garanti
Les CPG des FIDUCIAIRES
c'est pour les gens comme vous...

Intérêts payés annuellement.	1 AN	8 3/4 %
Sans frais minimum 500\$.	3 ANS	9 3/4 %
Autres taux et termes disponibles De 30 jours à 5 ans	5 ANS	10 1/4 %
Taux sujet à changement.		

Le RÉA des Fiduciaires, c'est facile!
Appelez-nous. Les transactions peuvent se faire par téléphone.

1253, avenue McGill College
Metro McGill (514) 878-3351

Centre commercial Place Rosemere
(514) 437-0710

6633 est, rue Sherbrooke
Metro Langelier
(514) 253-1720

Les FIDUCIAIRES
sont inscrits à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec.

LE TRUST DE LA BANQUE D'ÉPARGNE

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Standard Oil devra inscrire une perte de \$ 1.15 milliard

CLEVELAND (AFP) — La compagnie américaine Standard Oil of Ohio (Sohio) va restructurer certaines de ses activités minières et devra inscrire à cette fin une perte extraordinaire après impôt de \$ 1.15 milliard sur ses résultats du quatrième trimestre, a indiqué un communiqué de la compagnie.

Dans son communiqué, Sohio précise que cette restructuration concernera en premier lieu sa division minière de l'Utah. \$ 400 millions seront investis en trois ans pour moderniser notamment la mine de Sohio près de Salt Lake City (Utah) qui avait été fermée cette année en raison de ses pertes d'exploitation excessives.

Grâce à ce projet, cette division (Utah Copper division) devrait produire annuellement environ 185.000 tonnes de cuivre raffiné vers la fin 1988, plus de l'or, de l'argent et des dérivés du mo-

lybdène. Cette division de l'Utah avait été acquise en 1981 pour \$ 1.8 milliard par Sohio à la société américaine Kennecott Corp.

La compagnie qui prévoit d'investir quelque \$ 2.3 milliards au total en 1986, a indiqué en outre que les pertes extraordinaires (\$ 1.86 milliard avant impôt, soit \$ 1.15 milliard après impôt) concernaient également la cession de certains éléments d'actif rendus obsolètes par le programme de modernisation, la réévaluation de certaines de ses réserves minières et la poursuite de son plan de réduction d'effectifs déjà annoncé.

Selon le président de Sohio, M. Alton Whitehouse, en dehors de ses pertes extraordinaires, notre production de base de pétrole et gaz, nos activités de raffinage et commerciales se poursuivent à un rythme (de croissance) même plus fort que celui enregistré au 3e trimestre.

◆ Crédit Suisse

ciétés commerciales de dimensions moyennes. Au Canada, il s'agit presque des plus grandes entreprises, celles qui ont des activités internationales et sont susceptibles de contracter des emprunts en francs suisses et en dollars américains tout autant qu'en dollars canadiens. Ce ne sont pas les filiales de grandes compagnies américaines qui contractent au Canada des emprunts avec les banques suisses.

Le président du conseil de Crédit Suisse, M. Gut, fait remarquer que les trois banques suisses ont la cote la plus élevée de toutes les banques européennes et japonaises et ce, avec la seule CommerzBank en Allemagne et une autre banque au Japon. Cette cote supérieure se compare à la cote attribuée par Moody's à la seule Morgan Guaranty en Amérique. Récemment, le Dominion Bond Rating Service a haussé de *RI moyen* à *RI Haut* sa cote pour Crédit Suisse Canada, reliant celle-ci directement à Crédit-Suisse pour ses engagements.

La banque s'est défini un créneau particulier au Canada, mais ses trois dirigeants refusent de le préciser nettement dans le présent contexte de compétition effrénée des banques étrangères. L'écart d'intérêt entre les dépôts et les prêts ne varie que de un huitième à un quart de point présentement au Canada, mentionne M. Cartier.

Il déclare cependant au DEVOIR ÉCONOMIQUE que 30 % des prêts sont consentis en francs suisses, 30 % en dollars US et le reste en dollars CA. Un prêt contracté en francs suisses est fixé à un taux d'intérêt de 4.5 % au lieu de 9.5 % aux États-Unis et de 10 % au Canada présentement.

◆ UPA

façon à ce que celle-ci devienne rentable ».

Il y a par ailleurs plusieurs propositions s'adressant au gouvernement québécois, mais à cause du contexte, sans doute, et du fait qu'il y aura bientôt en place un nouveau gouvernement, la dimension militante est beaucoup moins forte que dans le cas d'Ottawa.

Quoiqu'il en soit, le congrès de l'UPA votera très probablement en faveur d'une réaffirmation de la loi de protection du territoire agricole et de la priorité qu'elle devrait avoir sur la loi d'aménagement du territoire. L'UPA devrait suggérer en outre que le programme de banque de terres s'applique dans toutes les régions du Québec et que les principes essentiels contenus dans la loi d'évaluation foncière soient maintenus et que soient rejetées toutes les hypothèses de transformation contenues dans les documents de consultation gouvernementaux.

Parce que dans la majorité des cas les instructions et autocollants d'avertissement sur les machines agricoles sont encore aujourd'hui unilingues anglais, le congrès devrait demander à la Commission de santé et sécurité au travail d'exiger que ces messages soient bilingues sur toute la machinerie vendue au Québec.

Une autre résolution propose que l'Office québécois du crédit agricole accélère le processus de réforme du crédit agricole et qu'un plafond de 10 % soit fixé aux taux d'intérêt sur les prêts à long terme. On demandera en outre une exemption pour les producteurs agricoles sur la taxe de 9 % sur les assurances des biens de production.

Le congrès qui a commencé hier se terminera vendredi. Ce matin, les délégués doivent entendre le ministre fédéral de l'Agriculture, M. John Wise, et demain matin, ce devrait être en principe la visite du ministre de l'Agriculture du Québec. Mais, dans les circonstances, on peut douter de la présence de M. Jean Garon, qui est encore titulaire de ce ministère, mais qui cédera sa place dans quelques jours à un collègue du Parti libéral, dont on ignore encore le nom.

Échos des analystes de Wall Street

L'achat de De Havilland ne constitue qu'une petite dépense pour le géant américain Boeing

LOS ANGELES (Reuter) — L'achat de De Havilland par la firme Boeing ne constitue qu'une dépense relativement petite qui permet au géant américain de l'aéronautique de s'introduire dans de nouveaux marchés et qui, le moment venu, le

favorisera peut-être dans la concurrence au Canada avec la compagnie européenne Airbus, estimaient, mardi, des analystes de Wall Street.

Boeing, le plus important fabricant d'avions du monde, a conclu une entente, lundi, pour l'acquisition de la

compagnie De Havilland au prix de \$ 155 millions.

Le prix d'achat est vraiment infime pour Boeing, de dire Alan Benasuli, un analyste financier de la firme Drexel Burnham Lambert Inc.

Pour l'exercice 1984, Boeing a annoncé des rentrées nettes de l'ordre de \$ US 390 millions, soit \$ 2.59 l'action, sur des ventes totalisant \$ US 10.35 milliards.

De son côté, De Havilland n'a déclaré que des pertes au cours des trois dernières années.

Cependant, un autre analyste, George Podrasky, de Duff and Phelps Inc., a fait remarquer que Boeing considère De Havilland comme un investissement à long terme et que l'achat de cette firme pourrait se traduire par des avantages indirects au Canada.

Bien qu'un porte-parole de Boeing

ait précisé que sa compagnie n'avait reçu aucune assurance du gouvernement canadien à l'effet qu'Air Canada ou le ministère de la Défense achèteraient des appareils construits par Boeing, M. Benasuli estime quand même que le géant américain pourrait tirer certains profits en se portant acquéreur de De Havilland et sauvant ainsi cette compagnie canadienne.

« Si jamais le Boeing 767 doit faire face à la concurrence de l'Airbus A300 au Canada, il y a de fortes chances que ce soit Boeing qui remporte la palme. »

Par le passé, Air Canada s'est toujours procuré des appareils chez Boeing et il en sera ainsi dans le futur, et cela permettra peut-être à Boeing de vendre des avions aux autres compagnies aériennes canadiennes, ajoute Benasuli.

Certains rajustements à apporter

Les banques Nationale et Mercantile ne s'entendent pas

JOCELIN DUMAS

La Banque Nationale du Canada et la Banque Mercantile du Canada ne s'entendent pas sur certains rajustements à apporter à l'avenir des actionnaires de la Banque Mercantile permettant de déterminer la valeur d'échange de ses actions dans le cadre du projet de fusion conclu le 16 octobre dernier.

L'entente de principe relative au projet de fusion prévoit que la banque issue de la fusion de la Banque Mercantile à la Banque Nationale émettra deux millions d'actions ordinaires et deux millions d'actions privilégiées de second rang dont la valeur reste à être déterminée.

La Banque Nationale a fait connaître hier à la Banque Mercantile le montant des rajustements à être apportés à l'avenir des actionnaires en vue de déterminer la valeur de rachat des actions privilégiées de second rang, mais les parties ne se sont pas entendues sur certains de ces rajustements.

M. Edward Lyssan, vice-président exécutif, Finances et contrôle, de la Banque Nationale du Canada, nous a indiqué que le différend porte sur l'évaluation de certains prêts consentis par la Mercantile qui exigeraient des

provisions pour pertes supérieures à ce qui a été prévu et de nouvelles provisions actuellement inexistantes dans certains cas.

Ces rajustements et d'autres points litigieux d'ordre fiscal auraient pour conséquence de réduire la valeur de l'actif acquis de la Banque Mercantile. Tout comme M. Nathan Bossen, vice-président Finances de la Banque Mercantile, M. Lyssan refuse de donner des indications sur les montants qui sont en cause.

Les deux représentants des banques poursuivent les discussions quant à ces rajustements, mais s'entendent à dire qu'ils devront vraisemblablement se soumettre de bonne guerre à une procédure d'arbitrage, tel que prévu dans l'entente conclue en octobre.

Une décision quant aux rajustements à apporter à l'avenir des actionnaires de la Mercantile devra alors être rendue avant le 21 décembre 1985. C'est à cette date que l'on connaîtra alors la valeur des titres offerts par la Nationale pour les huit millions d'actions en circulation de la Banque Mercantile.

Suite à l'approbation éventuelle des actionnaires des deux banques et des autorités compétentes, la fusion prendra effet rétroactivement au 1er novembre 1985.

Bienvenue sous notre toit!

Notre chef cuisinier crée pour vous chaque jour une vaste sélection de succulentes grillades de fruits de mer, poissons et viandes juteuses. Pour dîner, notre rosbif est incomparablement d-é-l-i-c-i-e-u-x.

Goûtez aussi à nos délicieux déjeuners du midi avec soupe, pain, dessert-maison et café à volonté, à partir de seulement

5,45

Il fait bon de s'attabler chez nous parce que nous aimons vous servir.



5440 Sherbrooke est

Réervations 259-3748

Stationnement gratuit

votre
cadeau
de Noël...

chez  **TANDY/Radio Shack**

Imaginez les sourires lorsque vous offrirez à votre famille l'ordinateur Tandy 1000! Un ordinateur compatible avec PC d'IBM® mais bien moins cher. Jusqu'à Noël, achetez un Tandy 1000 avec un écran couleur CM-4 au même prix que l'ordinateur seul. C'est une économie de \$459. L'ordinateur Tandy 1000 comprend le logiciel DeskMate™. Ce logiciel à multifonction pourra satisfaire presque tous vos besoins. A Noël, gâchez-vous!

Tandy 1000 avec écran CM-4 et DeskMate

rabais \$459 159900
Total des prix courants 2058.00

Apportez un Tandy 1000 à la maison avec votre carte Radio Shack

Demandez votre carte de crédit Radio Shack. Si votre demande est acceptée, vous pouvez acheter un Tandy 1000. Pour plus de renseignements, consultez la formule de demande dans tous les magasins Radio Shack.

(N'est pas disponible chez les détaillants autorisés.)

IBM est une marque déposée de International Business Machines, Corp.



Nickys
Restaurant
MAINTENANT À MONTRÉAL
DINER D'AFFAIRES 1238 MACKAY
TABLE D'HÔTE ET LA CARTE 932-5685

TANDY/Radio Shack
DIVISION, ELECTRONIQUES TANDY LIMITEE

Offert dans tous les magasins Radio Shack, centres d'ordinateurs et détaillants participants.

La réclame expire le 25 décembre 1985

LE DEVOIR ECONOMIQUE

LE DEVOIR ECONOMIQUE

Les cours se redressent

TORONTO (PC) — Les cours ont rebondi et l'activité s'est accrue mardi à la Bourse de Toronto. L'indice composé a terminé la journée avec un gain de 14,10 points, à 2848,43.

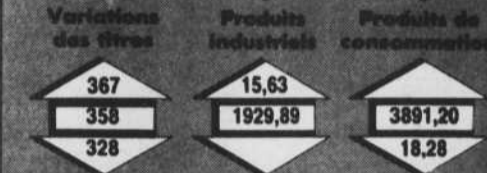
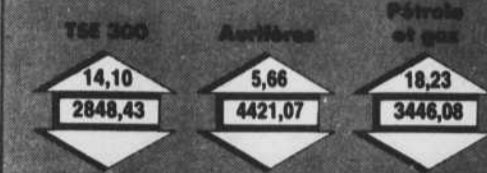
Quelque 16,07 millions d'actions ont été échangées, contre 16,26 millions la veille.

Parmi les titres industriels, Chrysler Corp. U.S. a gagné 1-1/4 à \$43-1/8; Northern Telecom 1-1/4 à \$46-1/4; CSA Management A 1 à \$6-1/4; General Motors 1 à \$98-5/8 et Alcan 3-4 à \$36-5/8. Seagram a perdu 1-1/4 à \$82-1/2; Scott Paper 1 à \$20-1/4; Murphy Oil 1 à \$26; OPI Ltd cinq cents à 30 cents et Standard-Modern trois cents à 20 cents.

Du côté des mines, Galactic Resources a gagné 1-3/8 à \$19-5/8; Teck Corp. B 1 à \$183-3/8 et Agnico-Eagle Mines 1 à \$28. Roman Corp. a cédé 7-8 à \$15-1/4 et Pine Point Mine 3-8 à \$19-1/2.

Dans le secteur des pétroles, Asamera Inc. gagne 3-8 à \$13-1/2; Canadian Natural Resources cinq cents à 20 cents et Westfort Petroleum un cent à six cents. Scurry Rainbow abandonne 1-1/4 à \$24 et Total Petroleum North America 1-4 à \$21-3/4.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE



INDICE GÉNÉRAL

Table with 2 columns: Index Name and Value. Includes indices like 2848,43, 4421,07, 3446,08, 367, 15,63, 3891,20, 328, 18,28.

VOLUME (en millions)

Table with 2 columns: Volume Name and Value. Includes volumes like 367, 15,63, 3891,20, 328, 18,28.

INDICE GÉNÉRAL

Table with 2 columns: Index Name and Value. Includes indices like 367, 15,63, 3891,20, 328, 18,28.

VOLUME (en millions)

Table with 2 columns: Volume Name and Value. Includes volumes like 367, 15,63, 3891,20, 328, 18,28.

Table with 2 columns: Stock Name and Price. Includes stocks like Costain A, Costain B, Courville, etc.

Table with 2 columns: Stock Name and Price. Includes stocks like Keno Gold, L.A. Vapour, L.P. Vapour, etc.

Table with 2 columns: Stock Name and Price. Includes stocks like M.I.C.C.A., M.I.C.C.A., M.I.C.C.A., etc.

Table with 2 columns: Stock Name and Price. Includes stocks like ECHO BOY, ECHO BOY, ECHO BOY, etc.

Table with 2 columns: Stock Name and Price. Includes stocks like A.G.F.M., A.G.F.M., A.G.F.M., etc.

Table with 2 columns: Stock Name and Price. Includes stocks like A.G.F.M., A.G.F.M., A.G.F.M., etc.

Table with 2 columns: Stock Name and Price. Includes stocks like A.G.F.M., A.G.F.M., A.G.F.M., etc.

Table with 2 columns: Stock Name and Price. Includes stocks like A.G.F.M., A.G.F.M., A.G.F.M., etc.

Table with 2 columns: Stock Name and Price. Includes stocks like A.G.F.M., A.G.F.M., A.G.F.M., etc.

Table with 2 columns: Stock Name and Price. Includes stocks like A.G.F.M., A.G.F.M., A.G.F.M., etc.

Table with 2 columns: Stock Name and Price. Includes stocks like A.G.F.M., A.G.F.M., A.G.F.M., etc.

Table with 2 columns: Stock Name and Price. Includes stocks like A.G.F.M., A.G.F.M., A.G.F.M., etc.

Table with 2 columns: Stock Name and Price. Includes stocks like A.G.F.M., A.G.F.M., A.G.F.M., etc.

Table with 2 columns: Stock Name and Price. Includes stocks like A.G.F.M., A.G.F.M., A.G.F.M., etc.

Table with 2 columns: Stock Name and Price. Includes stocks like A.G.F.M., A.G.F.M., A.G.F.M., etc.

Table with 2 columns: Stock Name and Price. Includes stocks like Rolland A, Rolland B, Rolland C, etc.

Table with 2 columns: Stock Name and Price. Includes stocks like S.H.L. System, S.H.L. System, S.H.L. System, etc.

Table with 2 columns: Stock Name and Price. Includes stocks like S.H.L. System, S.H.L. System, S.H.L. System, etc.

Table with 2 columns: Stock Name and Price. Includes stocks like S.H.L. System, S.H.L. System, S.H.L. System, etc.

Table with 2 columns: Stock Name and Price. Includes stocks like S.H.L. System, S.H.L. System, S.H.L. System, etc.

Table with 2 columns: Stock Name and Price. Includes stocks like S.H.L. System, S.H.L. System, S.H.L. System, etc.

Table with 2 columns: Stock Name and Price. Includes stocks like S.H.L. System, S.H.L. System, S.H.L. System, etc.

Table with 2 columns: Stock Name and Price. Includes stocks like S.H.L. System, S.H.L. System, S.H.L. System, etc.

Table with 2 columns: Stock Name and Price. Includes stocks like S.H.L. System, S.H.L. System, S.H.L. System, etc.

Table with 2 columns: Stock Name and Price. Includes stocks like S.H.L. System, S.H.L. System, S.H.L. System, etc.

Table with 2 columns: Stock Name and Price. Includes stocks like S.H.L. System, S.H.L. System, S.H.L. System, etc.

Table with 2 columns: Stock Name and Price. Includes stocks like S.H.L. System, S.H.L. System, S.H.L. System, etc.

Table with 2 columns: Stock Name and Price. Includes stocks like S.H.L. System, S.H.L. System, S.H.L. System, etc.

Table with 2 columns: Stock Name and Price. Includes stocks like S.H.L. System, S.H.L. System, S.H.L. System, etc.

Table with 2 columns: Stock Name and Price. Includes stocks like S.H.L. System, S.H.L. System, S.H.L. System, etc.

NEW YORK

Remontée du marché

NEW-YORK (AFP-AP) — La tendance a évolué irrégulièrement et dans des écarts étroits hier à Wall Street dans un marché modérément actif.

L'indice des industrielles s'est établi à 1.459,06 en hausse de 1,15 point.

Quelque 110 millions d'actions ont été échangées. Le nombre de hausses a dépassé celui des baisses (905 contre 645) et 469 titres ont été inchangés.

Certains analystes continuent d'attribuer les baisses de lundi à une pause avant une relance de la reprise qui a permis à l'indice de gagner environ 170 points en dix semaines.

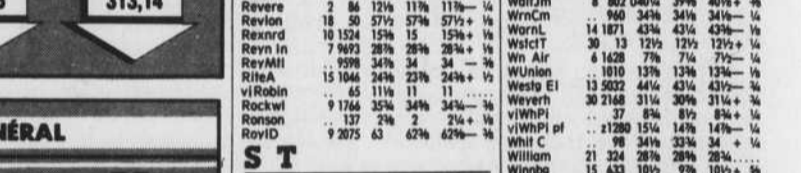
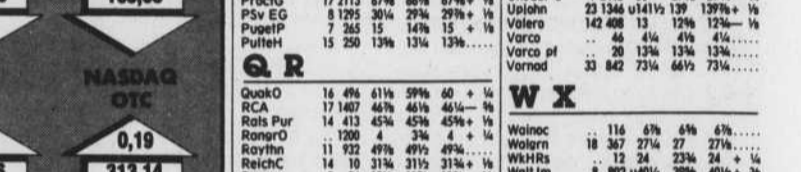
D'autres estiment en revanche que cette reprise s'est finalement essouffée et que les dégagements sont poursuivis. Ils notent une remontée des taux d'intérêt hors banque et des statistiques moins encourageantes que celles de la veille. La progression de l'indice des principaux indicateurs économiques en octobre (0,3 pc) est la plus faible depuis juin et les ventes de maisons neuves ont accusé leur plusfort déclin depuis avril, soit 5,5 pc.

Digital Equipment a gagné 3-1/4 à 121-3/4. Standard Oil Ohio a progressé de 1-7/8 à 53. Chrysler est monté d'un 1/4 à 43-1/4.

General Dynamics a cédé 2-1/8 à 65-7/8. Litton a perdu 1-1/4 à 78-7/8. Westinghouse Electric est tombé d'un 1/4 à 43-3/8.

Parmi les titres canadiens échangés, Alcan a gagné 1-1/2 à \$38-3/8; Dome Mines 1-8 à \$9-1/2; Genstar 1-8 à \$21-3/4; Inco 5-8 à \$12-3/4; McIntyre Mines 1-4 à \$27-1/4; Northern Telecom 7-8 à \$33-3/8; Ranger Oil 1-4 à \$4 et Hiram Walker Resources 1-4 à \$24. Seagram a cédé 5-8 à \$45.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE



INDICE GÉNÉRAL

Table with 2 columns: Index Name and Value. Includes indices like 908, 0,40, 313,14, 649, 200,86, 313,14.

VOLUME (en millions)

Table with 2 columns: Volume Name and Value. Includes volumes like 908, 0,40, 313,14, 649, 200,86, 313,14.

INDICE GÉNÉRAL

Table with 2 columns: Index Name and Value. Includes indices like 908, 0,40, 313,14, 649, 200,86, 313,14.

VOLUME (en millions)

Table with 2 columns: Volume Name and Value. Includes volumes like 908, 0,40, 313,14, 649, 200,86, 313,14.

INDICE GÉNÉRAL

Table with 2 columns: Index Name and Value. Includes indices like 908, 0,40, 313,14, 649, 200,86, 313,14.

VOLUME (en millions)

Table with 2 columns: Volume Name and Value. Includes volumes like 908, 0,40, 313,14, 649, 200,86, 313,14.

INDICE GÉNÉRAL

Table with 2 columns: Index Name and Value. Includes indices like 908, 0,40, 313,14, 649, 200,86, 313,14.

VOLUME (en millions)

Table with 2 columns: Volume Name and Value. Includes volumes like 908, 0,40, 313,14, 649, 200,86, 313,14.

NEW YORK

Remontée du marché

NEW-YORK (AFP-AP) — La tendance a évolué irrégulièrement et dans des écarts étroits hier à Wall Street dans un marché modérément actif.

L'indice des industrielles s'est établi à 1.459,06 en hausse de 1,15 point.

Quelque 110 millions d'actions ont été échangées. Le nombre de hausses a dépassé celui des baisses (905 contre 645) et 469 titres ont été inchangés.

Certains analystes continuent d'attribuer les baisses de lundi à une pause avant une relance de la reprise qui a permis à l'indice de gagner environ 170 points en dix semaines.

D'autres estiment en revanche que cette reprise s'est finalement essouffée et que les dégagements sont poursuivis. Ils notent une remontée des taux d'intérêt hors banque et des statistiques moins encourageantes que celles de la veille. La progression de l'indice des principaux indicateurs économiques en octobre (0,3 pc) est la plus faible depuis juin et les ventes de maisons neuves ont accusé leur plusfort déclin depuis avril, soit 5,5 pc.

Digital Equipment a gagné 3-1/4 à 121-3/4. Standard Oil Ohio a progressé de 1-7/8 à 53. Chrysler est monté d'un 1/4 à 43-1/4.

General Dynamics a cédé 2-1/8 à 65-7/8. Litton a perdu 1-1/4 à 78-7/8. Westinghouse Electric est tombé d'un 1/4 à 43-3/8.

Parmi les titres canadiens échangés, Alcan a gagné 1-1/2 à \$38-3/8; Dome Mines 1-8 à \$9-1/2; Genstar 1-8 à \$21-3/4; Inco 5-8 à \$12-3/4; McIntyre Mines 1-4 à \$27-1/4; Northern Telecom 7-8 à \$33-3/8; Ranger Oil 1-4 à \$4 et Hiram Walker Resources 1-4 à \$24. Seagram a cédé 5-8 à \$45.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE



INDICE GÉNÉRAL

Table with 2 columns: Index Name and Value. Includes indices like 908, 0,40, 313,14, 649, 200,86, 313,14.

VOLUME (en millions)

Table with 2 columns: Volume Name and Value. Includes volumes like 908, 0,40, 313,14, 649, 200,86, 313,14.

INDICE GÉNÉRAL

Table with 2 columns: Index Name and Value. Includes indices like 908, 0,40, 313,14, 649, 200,86, 313,14.

VOLUME (en millions)

Table with 2 columns: Volume Name and Value. Includes volumes like 908, 0,40, 313,14, 649, 200,86, 313,14.

INDICE GÉNÉRAL

Table with 2 columns: Index Name and Value. Includes indices like 908, 0,40, 313,14, 649, 200,86, 313,14.

VOLUME (en millions)

Table with 2 columns: Volume Name and Value. Includes volumes like 908, 0,40, 313,14, 649, 200,86, 313,14.

INDICE GÉNÉRAL

Table with 2 columns: Index Name and Value. Includes indices like 908, 0,40, 313,14, 649, 200,86, 313,14.

VOLUME (en millions)

Table with 2 columns: Volume Name and Value. Includes volumes like 908, 0,40, 313,14, 649, 200,86, 313,14.

Options Transigees

Options Transigees

LE DEVOIR ECONOMIQUE

MONTREAL

L'indice gagne du terrain

MONTREAL (PC) — Les cours ont évolué sur une note irrégulière hier à la Bourse de Montréal. L'indice général a clôturé en hausse de 0,66 point, à 137,86.

L'activité est demeurée forte; 4.688,581 actions ont été traitées au lieu de 5.238,754 la veille.

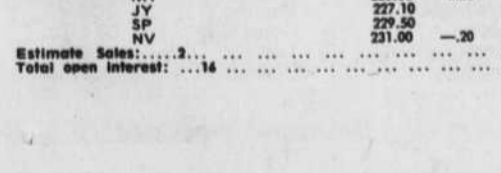
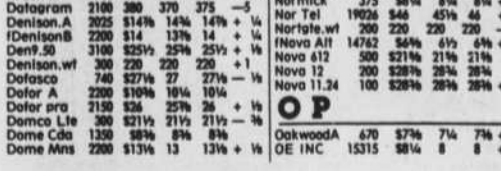
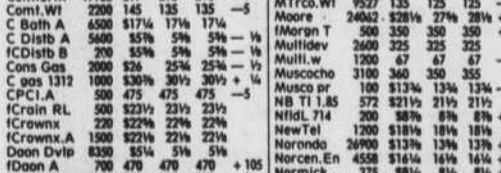
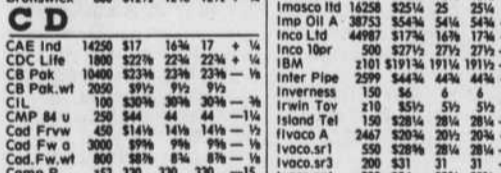
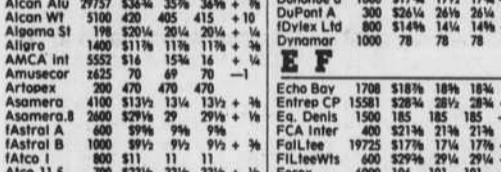
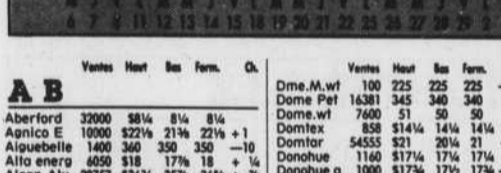
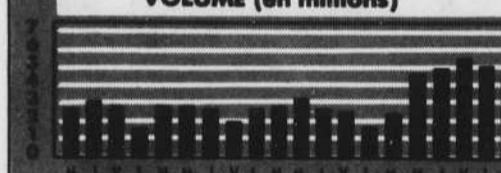
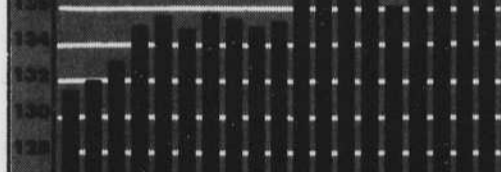
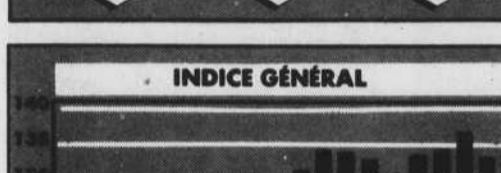
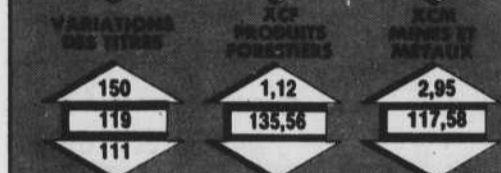
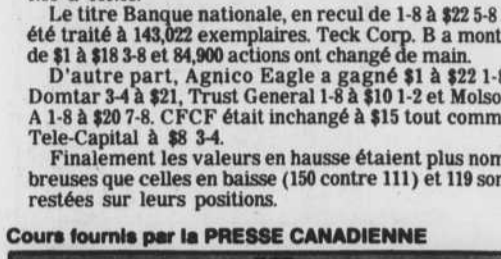
Le compartiment des valeurs minières a gagné 2,95 à 117,58, les pétrolières 1,28 à 138,91, les forestières 1,12 à 135,56 et les services publics 0,98 à 140,61. A l'opposé, les bancaires ont cédé 0,40 à 153,54 et les industrielles 0,15 à 119,18.

Le titre Banque nationale, en recul de 1-8 à \$22-5/8 a été traité à 143,022 exemplaires. Teck Corp. B a monté de \$1 à \$18-3/8 et 84,000 actions ont changé de main.

D'autre part, Agnico Eagle a gagné \$1 à \$22-1/8, Domtar 3-4 à \$21, Trust General 1-8 à \$10-1/2 et Molson 1-8 à \$20-7/8. CFCF était inchangé à \$15 tout comme Tele-Capital à \$8-3/4.

Finalement les valeurs en hausse étaient plus nombreuses que celles en baisse (150 contre 111) et 119 sont restées sur leurs positions.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE



Q R

QueTel	145	5470	420	420	-14
QueTel 734	125	5119	19	19	+1
Quebecor	6181	5128	128	128	+14
Redbooth	500	5146	146	146	+14
Reitman	500	527	27	27	-14
Rio Algom	1844	5259	245	245	+14
Rio Algom	13000	5216	216	216	+14
RioAlc	35600	5144	14	14	-14
Stelco	180	5259	245	245	+14
Ry Trco	400	5224	224	224	+14
RyTrco 2	200	5289	289	289	+14
RyTrco 3	120	574	74	74	+14

S T

SHL Syst	1904	5114	114	114	-14
SHL Syst	180	5234	234	234	+14
Scepter	2300	470	460	460	+20
Scotiabank	400	5179	179	179	-14
Scotiabank	200	5204	204	204	+14
Seorom	33614	5316	626	626	-14
Seors Con	400	5114	114	114	-14
Seikira	4000	522	22	22	-14
Seikira Wt	700	57	7	7	+14
Shell Con	1020	5244	244	244	+14
Shelco	140	5294	294	294	+14
Shelco	500	5146	146	146	+14
Shelco	400	5154	154	154	+14
Shelco	1300	524	24	24	+14
Shelco	7450	355	340	340	-15
Shelco	285	5328	328	328	+14
Shelco	1825	522	22	22	+14
Shelco	9300	74	70	70	-5
Shelco	1500	5258	258	258	+14
Sulvini	5400	290	290	290	+14
Sumabus	200	57	7	7	+14
Teck A	2000	518	18	18	+14
Teck B	64900	5184	174	184	+1
Teck S	11800	5315	295	31	+14
Teck S	9400	529	29	29	+14
Timbc	19000	345	345	345	+5
Texaco	2996	5319	319	319	+14
Texaco	200	5146	146	146	+14
Thomson	1000	5239	239	239	+14
TrDm	21928	5246	246	246	-14
TrDm	130	529	29	29	+14
TrDm	400	527	27	27	+14
TrDm	100	5369	369	369	+14
TrDm	200	5400	400	400	+14
TrDm	400	5394	394	394	-14
TrDm	600	5258	258	258	-14
TrDm	800	5224	224	224	-14
TrDm	1000	5114	114	114	-14
TrDm	1200	5124	124	124	+14
TrDm	1400	5134	134	134	+14
TrDm	1600	5144	144	144	+14
TrDm	1800	5154	154	154	+14
TrDm	2000	5164	164	164	+14
TrDm	2200	5174	174	174	+14
TrDm	2400	5184	184	184	+14
TrDm	2600	5194	194	194	+14
TrDm	2800	5204	204	204	+14
TrDm	3000	5214	214	214	+14
TrDm	3200	5224	224	224	+14
TrDm	3400	5234	234	234	+14
TrDm	3600	5244	244	244	+14
TrDm	3800	5254	254	254	+14
TrDm	4000	5264	264	264	+14
TrDm	4200	5274	274	274	+14
TrDm	4400	5284	284	284	+14
TrDm	4600	5294	294	294	+14
TrDm	4800	5304	304	304	+14
TrDm	5000	5314	314	314	+14
TrDm	5200	5324	324	324	+14
TrDm	5400	5334	334	334	+14
TrDm	5600	5344	344	344	+14
TrDm	5800	5354	354	354	+14
TrDm	6000	5364	364	364	+14
TrDm	6200	5374	374	374	+14
TrDm	6400	5384	384	384	+14
TrDm	6600	5394	394	394	+14
TrDm	6800	5404	404	404	+14
TrDm	7000	5414	414	414	+14
TrDm	7200	5424	424	424	+14
TrDm	7400	5434	434	434	+14
TrDm	7600	5444	444	444	+14
TrDm	7800	5454	454	454	+14
TrDm	8000	5464	464	464	+14
TrDm	8200	5474	474	474	+14
TrDm	8400	5484	484	484	+14
TrDm	8600	5494	494	494	+14
TrDm	8800	5504	504	504	+14
TrDm	9000	5514	514	514	+14
TrDm	9200	5524	524	524	+14
TrDm	9400	5534	534	534	+14
TrDm	9600	5544	544	544	+14
TrDm	9800	5554	554	554	+14
TrDm	10000	5564	564	564	+14

U V

UAP InA	600	526	26	26	+14
UAP Wt	250	5234	234	234	+14
Ultrap	1000	440	40	40	+20
Ultrap	450	556	56	56	-14
Ultrap	1000	514	14	14	+14
Ultrap	2000	514	14	14	+14
Ultrap	3000	514	14	14	+14
Ultrap	4000	514	14	14	+14
Ultrap	5000	514	14	14	+14
Ultrap	6000	514	14	14	+14
Ultrap	7000	514	14	14	+14
Ultrap	8000	514	14	14	+14
Ultrap	9000	514	14	14	+14
Ultrap	10000	514	14	14	+14
Ultrap	11000	514	14	14	+14
Ultrap	12000	514	14	14	+14
Ultrap	13000	514	14	14	+14
Ultrap	14000	514	14	14	+14
Ultrap	15000	514	14	14	+14
Ultrap	16000	514	14	14	+14
Ultrap	17000	514	14	14	+14
Ultrap	18000	514	14	14	+14
Ultrap	19000	514	14	14	+14
Ultrap	20000	514	14	14	+14
Ultrap	21000	514	14	14	+14
Ultrap	22000	514	14	14	+14
Ultrap	23000	514	14	14	+14
Ultrap	24000	514	14	14	+14
Ultrap	25000	514	14	14	+14
Ultrap	26000	514	14	14	+14
Ultrap	27000	514	14	14	+14
Ultrap	28000	514	14	14	+14
Ultrap	29000	514	14	14	+14
Ultrap	30000	514	14	14	+14
Ultrap	31000	514	14	14	+14
Ultrap	32000	514	14	14	+14
Ultrap	33000	514	14	14	+14
Ultrap	34000	514	14	14	+14
Ultrap	35000	514	14	14	+14
Ultrap	36000	514	14	14	+14
Ultrap	37000	514	14	14	+14
Ultrap	38000	514	14	14	+14
Ultrap	39000	514	14	14	+14
Ultrap	40000	514	14	14	+14
Ultrap	41000	514	14	14	+14
Ultrap	42000	514	14	14	+14
Ultrap	43000	514	14	14	+14
Ultrap	44000	514	14	14	+14
Ultrap	45000	514	14	14	+14
Ultrap	46000	514	14	14	+14
Ultrap	47000	514	14	14	+14
Ultrap	48000	514	14	14	+14
Ultrap	49000	514	14	14	+14
Ultrap	50000	514	14	14	+14

W X

Westburne	1400	5174	174	174	+14
West Trn	2100	5174	174	174	+14
West Trn	4000	5274	274	274	+14
West Trn	1200	5274	274	274	+14
West Trn	2500	5274	274	274	+14
West Trn	3800	5274	274	274	+14
West Trn	5100	5274	274	274	+14
West Trn	6400	5274	274	274	+14
West Trn	7700	5274	274	274	+14
West Trn	9000	5274	274	274	+14
West Trn	10300	5274	274	274	+14
West Trn	11600	5274	274	274	+14
West Trn	12900	5274	274	274	+14
West Trn	14200	5274	274	274	+14
West Trn	15500	5274	274	274	+14
West Trn	16800	5274	274	274	+14
West Trn	18100	5274	274	274	+14
West Trn	19400	5274	274	274	+14
West Trn	20700	5274	274	274	+14
West Trn	22000	5274			

LE DEVOIR ECONOMIQUE

VANCOUVER

Tendance à la baisse
VANCOUVER (PC) — La tendance était irrégulière et une forte activité régnait hier à la Bourse de Vancouver. Les échanges ont porté sur 22,706,165 actions. On a dénombré 232 titres gagnants, 280 perdants et 473 stables.

Table with 3 columns: Cours, Variation, Précédent. Shows market indices like 1297.92, 22.7, 473, 1.41, 1.3, 280.

INDICE COMPOSITE

Table with 3 columns: Cours, Variation, Précédent. Shows composite index values like 1297.92, 22.7, 473, 1.41, 1.3, 280.

VOLUME (en millions)

Table with 3 columns: Volume, Variation, Précédent. Shows trading volume in millions.

AB

Table with 3 columns: Ticker, Cours, Variation. Lists various stocks under the 'AB' category.

CD

Table with 3 columns: Ticker, Cours, Variation. Lists various stocks under the 'CD' category.

GH

Table with 3 columns: Ticker, Cours, Variation. Lists various stocks under the 'GH' category.

KL

Table with 3 columns: Ticker, Cours, Variation. Lists various stocks under the 'KL' category.

OP

Table with 3 columns: Ticker, Cours, Variation. Lists various stocks under the 'OP' category.

QR

Table with 3 columns: Ticker, Cours, Variation. Lists various stocks under the 'QR' category.

ST

Table with 3 columns: Ticker, Cours, Variation. Lists various stocks under the 'ST' category.

UV

Table with 3 columns: Ticker, Cours, Variation. Lists various stocks under the 'UV' category.

WX

Table with 3 columns: Ticker, Cours, Variation. Lists various stocks under the 'WX' category.

YZ

Table with 3 columns: Ticker, Cours, Variation. Lists various stocks under the 'YZ' category.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS

Table with 3 columns: Fund Name, Cours, Variation. Lists various mutual funds.

LE DOLLAR CANADIEN

71.92 CENTS US
0.08

Table with 3 columns: Ticker, Cours, Variation. Lists various stocks.

Master

Table with 3 columns: Ticker, Cours, Variation. Lists various stocks under the 'Master' category.

Semiole

Table with 3 columns: Ticker, Cours, Variation. Lists various stocks under the 'Semiole' category.

Wares

Table with 3 columns: Ticker, Cours, Variation. Lists various stocks under the 'Wares' category.

USreac

Table with 3 columns: Ticker, Cours, Variation. Lists various stocks under the 'USreac' category.

Worres

Table with 3 columns: Ticker, Cours, Variation. Lists various stocks under the 'Worres' category.

Weston

Table with 3 columns: Ticker, Cours, Variation. Lists various stocks under the 'Weston' category.

Wink

Table with 3 columns: Ticker, Cours, Variation. Lists various stocks under the 'Wink' category.

Winnipeg

Table with 3 columns: Ticker, Cours, Variation. Lists various stocks under the 'Winnipeg' category.

Winnipeg

Table with 3 columns: Ticker, Cours, Variation. Lists various stocks under the 'Winnipeg' category.

Winnipeg

Table with 3 columns: Ticker, Cours, Variation. Lists various stocks under the 'Winnipeg' category.

Winnipeg

Table with 3 columns: Ticker, Cours, Variation. Lists various stocks under the 'Winnipeg' category.

Winnipeg

Table with 3 columns: Ticker, Cours, Variation. Lists various stocks under the 'Winnipeg' category.

TABLEAU DE BORD

EMPLOIS, REVENUS
Gains moyens hebdomadaires (\$)

Table with 3 columns: Category, Value, Variation. Shows employment and revenue data.

INVENTAIRES

Table with 3 columns: Category, Value, Variation. Shows inventory data.

PRIX

Table with 3 columns: Category, Value, Variation. Shows price data.

BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

Table with 3 columns: Category, Value, Variation. Shows construction data.

ÉNERGIE

Table with 3 columns: Category, Value, Variation. Shows energy data.

COMMERCE EXTÉRIEUR

Table with 3 columns: Category, Value, Variation. Shows trade data.

PRODUCTION

Table with 3 columns: Category, Value, Variation. Shows production data.

VENTES

Table with 3 columns: Category, Value, Variation. Shows sales data.

Winnipeg

Table with 3 columns: Ticker, Cours, Variation. Lists various stocks under the 'Winnipeg' category.

Winnipeg

Table with 3 columns: Ticker, Cours, Variation. Lists various stocks under the 'Winnipeg' category.

Winnipeg

Table with 3 columns: Ticker, Cours, Variation. Lists various stocks under the 'Winnipeg' category.

Winnipeg

Table with 3 columns: Ticker, Cours, Variation. Lists various stocks under the 'Winnipeg' category.

Winnipeg

Table with 3 columns: Ticker, Cours, Variation. Lists various stocks under the 'Winnipeg' category.

Winnipeg

Table with 3 columns: Ticker, Cours, Variation. Lists various stocks under the 'Winnipeg' category.

MERCURIALE

MONTREAL (PC) — Voici le prix de gros des légumes fournis aux détaillants de la région de Montréal par le ministère de l'Agriculture du Québec.

Table with 3 columns: Category, Price, Variation. Shows vegetable prices.

CÉRÉALES

WINNIPEG (PC) — Les oléagineux se sont appréciés tandis que les cours des grains fourragers étaient généralement en recul.

Table with 3 columns: Category, Price, Variation. Shows grain prices.

OBLIGATIONS

TORONTO (PC) — Les cours étaient en baisse et l'activité soutenue, hier dans le marché canadien des obligations.

Table with 3 columns: Category, Price, Variation. Shows bond prices.

BENEFICES

Royal Bank of Canada, ex. clos 31 oct. 1985, \$488 millions ou \$4.28; 1984, \$450 millions ou \$4.25.

Table with 3 columns: Category, Price, Variation. Shows profit data.

DEVICES

Voici les taux des devises étrangères tels que fournis hier matin par la Banque Nationale. Les cotes sont en monnaie canadienne et varient d'une banque à l'autre.

Table with 3 columns: Currency, Rate, Variation. Shows exchange rates.

LE DEVOIR ECONOMIQUE

Administrateur de l'Agence spatiale américaine depuis 1981

Beggs projette de quitter la direction de la NASA le temps de se défendre contre une inculpation de fraude

HERVÉ GUILBAUD
de l'Agence France-Presse

WASHINGTON (AFP) — M. James Beggs, l'administrateur de l'Agence spatiale américaine, devrait rester à son poste en dépit de l'inculpation de fraude financière dont il est l'objet depuis lundi, estimait-on, mardi, dans les milieux proches de la NASA.

Le nom de M. Beggs, vice-président de General Dynamics avant de présider aux destinées de la NASA à partir de juillet 1981, est définitivement associé à la navette spatiale, un programme qui, en 24 missions, a amplement démontré son succès. En l'absence d'une réaction officielle de la NASA, les spécialistes tenaient pour improbable une démission de M. Beggs, qui a proclamé son innocence avec la plus grande vigueur, lundi soir.

Le canon anti-aérien Divad

M. Beggs, 59 ans, est, avec trois autres anciens ou actuels cadres supérieurs de General Dynamics, accusé par le ministère de la Justice de s'être livré à des malversations financières. General Dynamics, troisième fournisseur du Pentagone en 1984 avec près de \$ 6 milliards de contrats militaires, est également inculpé.

Les faits remontent à la période allant du 1er janvier 1978 au 31 août 1981. Les quatre hommes sont accusés d'avoir illégalement facturé un total de \$ 7,5 millions au gouvernement américain pour réduire les pertes enregistrées par General Dynamics sur la production du canon anti-aérien Divad, que l'armée de terre américaine avait envisagé d'acheter.

Avec la société Ford Aerospace, qui fut finalement choisie, General



M. James Beggs, administrateur de la NASA (à gauche), en compagnie du ministre canadien de la Science et de la Technologie, M. Tom Siddon

Dynamics avait été chargée par le ministère de la Défense de réaliser un prototype de ce système d'arme.

En août de cette année, cependant, l'armée américaine devait renoncer à poursuivre le programme, estimant que les résultats étaient très inférieurs à ceux escomptés.

J'ai confiance dans le fait que je serai lavé de tout soupçon lorsque tous les faits auront été exposés, a déclaré M. Beggs, lundi soir, après avoir appris son inculpation.

Se mettre en disponibilité

Une démission de M. Beggs pourrait avoir des conséquences négatives à la NASA alors que l'année 1986 s'annonce comme l'une des plus ambitieuses de l'agence spatiale américaine, notent les spécialistes. Une quinzaine de missions de la navette sont prévues, dont certaines très spectaculaires et très attendues

de la communauté scientifique, comme le déploiement de télescope spatial.

L'actuel numéro 2 de la NASA, M. William Graham, occupe son poste depuis moins d'un mois.

Certains parlementaires américains, notamment le représentant démocrate du New Jersey Robert Torricelli, qui appartient à la commission de la science et de la technologie de la Chambre, ont demandé à M. Beggs de quitter, au moins temporairement, son poste.

Il (M. Beggs) peut simplement se mettre en disponibilité jusqu'à ce que la question soit résolue, a-t-il dit lundi soir. M. Beggs est responsable de près de \$ 8 milliards (par an) de dépenses fédérales, a-t-il ajouté, et quand un homme est inculpé pour fraude relative à l'argent des contribuables, il lui est difficile de poursuivre sa tâche.

M. Beggs est le quatrième haut responsable de l'administration Reagan à avoir des difficultés avec la justice, après M. Raymond Donovan (ex-secrétaire du Travail), M. Paul Thayer (ex-numéro 2 du Pentagone) et Mme Rita Lavelle (ex-directrice de l'Agence pour la protection de l'environnement).

Cette nouvelle affaire ne va en tous cas pas améliorer l'image de marque de General Dynamics qui a déjà eu maille à partir avec le Pentagone dans le passé. Au printemps dernier, le secrétaire à la Marine, M. John Lehman, avait publiquement mis en cause l'intégrité de cette société en l'accusant de pratiques commerciales cyniques et malhonnêtes.

Les actions de la compagnie à Wall Street ont chuté mardi matin de plus de \$ 1.50 pour se situer à \$ 66.30.

Reagan est sur la défensive quant au débat sur le budget

WASHINGTON (AFP) — À trois semaines des vacances parlementaires de fin d'année, le président Ronald Reagan était mardi sur la défensive quant au débat sur le budget et quant à celui sur la réforme fiscale, dont il a pourtant fait une priorité de son second mandat à la Maison Blanche.

Revenu la veille d'un séjour de repos en Californie après le sommet de Genève, le président a réuni dans la matinée ses alliés républicains au Congrès, mais il n'a pas été en mesure de leur donner une indication claire sur ses intentions quant à la poursuite du débat parlementaire sur la réforme fiscale.

L'opposition démocrate a fait adopter par la puissante commission des voies et moyens de la Chambre des représentants un projet de réforme qui édulcore le projet initial de M. Reagan et élimine notamment de nombreuses mesures fiscales favorables aux sociétés privées.

Le président a assuré les dirigeants républicains qu'il souhaitait maintenir le débat, mais n'a pas apporté son appui à cette nouvelle version de son projet. En l'absence d'un tel appui, l'idée d'une profonde réforme fiscale chère au président risque, selon certains de ses alliés, d'être enterrée par la Chambre des représentants, où l'opposition est majoritaire.

En ce qui concerne le débat budgétaire proprement dit, le président était également sur la défensive. Il a mis en garde les parlementaires républicains contre les conséquences que pourrait avoir pour les dépenses militaires

le projet de loi Gramm-Rudman de réduction du déficit.

« J'ai peur que vous n'obligez nos intérêts de sécurité nationale se soumettre à des réductions de crédits inacceptables. J'espère que vous n'éliminerez pas la souplesse de gestion des ressources de sécurité nationale », a déclaré M. Reagan à propos de ce projet, auquel il avait dans un premier temps apporté son soutien de principe.

Le projet de loi, qui a été voté dans des versions différentes par la Chambre des représentants et le Sénat, est actuellement soumis à une conférence de conciliation bilatérale chargée d'en rédiger le texte définitif. Il prévoit de fixer chaque année des plafonds pour le déficit budgétaire afin de le ramener à zéro dans cinq ans.

La Maison Blanche cherche à éviter que ne soit inclus dans le texte de loi une clause obligeant le président à procéder à des coupes budgétaires égales dans les secteurs militaire et non militaire du budget pour parvenir aux objectifs retenus. Elle tient également conserver tout liberté pour l'allocation des fonds contenus dans le budget de la défense.

En signe de bonne volonté, la Maison Blanche a d'ores et déjà retenu dans sa préparation du projet de budget pour l'exercice 1987 le plafond de \$ 144 millions pour le déficit contenu dans le projet Gramm-Rudman. Le déficit qui a atteint un record de \$ 212 milliards pour l'exercice 1986 devrait être pour l'année en cours, commencée le 1er octobre dernier, d'environ \$ 175 milliards.

La Fed US propose de créer des conseils de surveillance pour empêcher les faillites bancaires

WASHINGTON (AFP) — Le vice-président de la Réserve fédérale a proposé mardi au milieu financier américain de créer des conseils de surveillance destinés à empêcher d'éventuelles faillites bancaires aux États-Unis.

Selon le responsable de la Fed, M. Preston Martin, des anciens dirigeants de banques ou financiers à la retraite pourraient participer à ces conseils qui étudieraient les activités des banques, des institutions d'épargne et de prêt ou autres institutions financières.

Ce problème massif demande une approche multiple, a souligné M. Martin en citant l'accroissement du nombre de faillites bancaires aux États-Unis.

Selon M. Martin, qui est considéré comme l'un des successeurs possibles de M. Paul Volcker à la fin de son mandat de président de la Fed en 1987, un conseil de principes bancaires pourrait être créé afin d'établir des normes. Et pourquoi pas publier un code de principes moraux, a-t-il ajouté au cours d'un forum ban-

caire organisé par l'American Enterprise Institute.

Les petits déposants doivent être protégés à 100 %, a ajouté M. Martin en indiquant cependant qu'il n'était pas certain que le même niveau de protection devait s'appliquer aux importants déposants.

Pour M. Martin, il est nécessaire que les banquiers privés recentrent leur intérêt à des bénéfices par action sur des actifs sains. Selon lui, trop d'instituts de crédit se sont intéressés à leur croissance plutôt qu'à des investissements équilibrés les rendant vulnérables à des faillites.

AVIS PUBLICS

AVIS
Avis est donné que: Claude Landry, 17430, Bourque, St-Hyacinthe Qué. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis M510683-01, région 06, à: FERME GRAND RANG (1977) INC., 739, Grand Rang, La Présentation, Qué. conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la C.T.O.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.
Parutions: le 4 déc. et le 5 décembre 1985
S.P.T.Q. L.TÉE.

AVIS
Avis est donné par les présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente et cession exécuté le 11 juillet 1985 à BANK LEUMI LE-ISRAEL (SWITZERLAND) de toutes les créances présentes et futures, payable à BOSSE, CHARBONNEAU INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 22 novembre 1985 sous le numéro 3655538.
MEYERSON ROSENZVEIG SHACTER, Avocats

AVIS
Avis est donné que: Carol Grondin, 3440, Lamothe, St-Louis de Terrebonne, Qué. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis M509376-02, région 10, à: Zambito Vincenza Cammisano, 7880, Garnier, App. 1, Montréal, Qué. conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la C.T.O.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.
Parutions: le 4 décembre et le 5 décembre 1985
S.P.T.Q. L.TÉE.

AVIS
TORAM TECHNOLOGY LTD. (précédemment 643063 Ontario Limited) par acte daté le 31 octobre 1985, et enregistré le 5 novembre 1985 au bureau d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 3649473 a vendu, cédé et transféré à Société Financière Internationale Mercantile Ltee/International Mercantile Factors Ltd. tous ses comptes de livres, créances, réclamations et demandes découlant de toute source, créés dans le cours normal des affaires ou autrement. SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE MERCANTILE LTEE/INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD.

AVIS
En vertu d'un nantissement commercial enregistré le 21 juin 1985 sous le numéro 3602539, district de Montréal, en faveur de: Monsieur Richard Gauthier, nous avons été mandaté, par ce dernier, à vendre, par encan public, en bloc et/ou en lots séparés, sur les lieux, les biens nantis de: Dame Martine Gauthier, faisant affaire sous la raison sociale de: INSTITUT D'ESTHÉTIQUE MARTINE ENR., au 5282 ave. du Parc, suite #2, Montréal, lundi, le 9 décembre 1984 à 10:00 heures.
CONDITION: 25% comptant; balance par chèque certifié ou comptant, et sujet aux conditions annoncées au matin de la vente.
LIQUIDATIONS R.C.S. INC., ENCANTEUR info: (514) 374-9822

AVIS
Prenez avis que le requérant, Bertrand Rouillard sis au 179 Languevin, St-Odilon, cité Dorchester, P.Q., région 3, détenteur du permis de vrac toutes matières Q-504315-001, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin de transférer ledit permis en faveur de Transport Chabot & Tanguay Inc., sis à 326 Principale, Ste-Justine, cité Dorchester, P.Q., région 3, conformément aux dispositions de l'article 30 des R.P.R.I. de la C.T.O. et demande l'application de l'article 85 à l'effet que la décision devienne en vigueur immédiatement.
Tout intéressé peut introduire, dans les cinq jours qui suivent la deuxième parution, une opposition ou une intervention en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 boulevard Charest est, Québec, P.Q. G1K 7W5.
1ère parution: 3 décembre 1985
2ème parution: 4 décembre 1985

AVIS
AVIS EST DONNÉ PAR LES PRÉSENTES DONNÉES QUE CLAUDE GERMAIN a fait une cession le 18e jour de novembre 1985 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 12e jour de décembre 1985, à 9:30 heures, au bureau du séquestre officiel, Complexe Guy Favreau, 200, boulevard Dorchester Ouest, Basileia 00, Tour Ouest, chambre 07, dans la ville de Montréal, dans la Province de Québec.
Ce 25e jour de novembre 1985.
CLAUDE MOQUIN, C.A.

AVIS
MOQUIN MÈNARD, GIROUX, DAOUÏT INC. 85, rue St-Charles Ouest Bureau 101 Longueuil (Québec) J4H 3W7 Tél.: (514) 679-7020/875-6215

AVIS
CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
MINISTRE DE LA JUSTICE
DANS L'AFFAIRE DE: MONSIEUR CAROL CHRÉTIEN, résident et domicilié au 280 Charon, app. 6 dans la ville et district de Montréal.
Requérant
LOUIS LAVOIE, avocat.
1e parution: 4 décembre 1985
2e parution: 5 décembre 1985

AVIS
CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille (Divorces)
NO: 500-12-147683-852
DAME ROLANDE FRANÇOISE
Requérante
YVES BASILE, Intimé
ORDRE DE COMPARAÎTRE
L'intimé, YVES BASILE, d'adresse inconnue, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de quarante jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de vos avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requête pourra être obtenue contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 28 novembre 1985.
(S) RONALD CHASSE, P.A.

AVIS
LAFORREST, BOYANER, SPINWALL & LANDRY
6655 Côte-des-Neiges
Suite 405
Montréal, Québec
Tél.: (514) 731-3234

AVIS
DEMANDE DE PERMIS SPÉCIAL
AVIS
La partie demanderesse s'adresse à la Commission des Transports du Québec en vue d'obtenir le Permis Spécial suivant:
TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — TERRITOIRE
1. De tous points à tous points dans le territoire de la province de Québec pour le transport d'engrais chimiques, céréales, grains, sous-produits de grains, moulées et ingrédients servant à la fabrication de moulées ou à la nutrition animale, en vrac et en sac au moyen de tous genres de véhicules y compris les véhicules-citernes.
TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE
2. De la frontière Québec-Ontario (tous ports d'entrée) à tous points dans la province de Québec et retour pour le transport d'engrais chimiques, céréales, grains, sous-produits de grains, moulées et ingrédients servant à la fabrication de moulées ou à la nutrition animale, en vrac et en sac au moyen de tous genres de véhicules y compris les véhicules-citernes.
Points d'origine et destination en Ontario: tous points.
TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE
3. De la frontière Québec-États-Unis (tous ports d'entrée) à tous points dans la province de Québec et retour pour le transport d'engrais chimiques, céréales, grains, sous-produits de grains, moulées et ingrédients servant à la fabrication de moulées ou à la nutrition animale, en vrac et en sac au moyen de tous genres de véhicules y compris les véhicules-citernes.
Points d'origine et destination aux États-Unis: tous points.
La partie demanderesse requiert également la Commission des Transports du Québec de décrire suivant les dispositions applicables que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis déposée à la Commission des Transports du Québec dans les cinq (5) jours de la deuxième parution de cet avis en s'adressant à la C.T.O. au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec.
1ère publication: 4 décembre 1985
2ème parution: 5 décembre 1985
ISABELLE ROY-EGAN
Procureur
3285, rue Vial
Montréal, Province de Québec
H3M 1H8

AVIS
Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE: No 706-02-2483-87 BELLE-CANADA INC. demanderesse, — VS — KAY LAGIOS, défendeur. Le 19 décembre 1985, à 14:00 heures au domicile du défendeur au No 148 boul. Graham app. 6 en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: ameublement de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHEQUE VISE. GILLES CLOUTIER, huissier, 436-8282, St-Jérôme, le 2 décembre 1985.

AVIS
Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE: No 700-02-01379-82 LE PERCEPTEUR DES AMENDES, demanderesse, — VS — ANDRÉ LAVOIE, défendeur. Le 17 décembre 1985, à 10:00 heures à la place d'affaires du défendeur au No 63, rue Légaré, en la cité de Laval des Rapides, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Ford Mustang 1978, série 8F0220494, licence QG36 BRK 323. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHEQUE VISE. GILLES CLOUTIER, huissier, 436-8282, St-Jérôme, le 29 novembre 1985.

AVIS
Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE: No 548-27-001000-858. JOCELYNE ANNETT, perceptrice des amendes, demanderesse, — VS — RAYMOND CANUEL, défendeur. Le 19 décembre 1985, à 10 heures au domicile du défendeur au No 42 rue Edmourette, en la cité de Gauthier, Laval, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 caudrière de canariens, divers fauteuils, chaise berçante, table à café, téléviseur 20 po. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHEQUE VISE. MAURICE SIMARD, huissier, 663-7377 ou (819) 338-7707, Montréal, le 4 décembre 1985.

AVIS
Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE: No 500-02-00677-855. CREATIONS LU-DEN INC. demanderesse, — VS — JEANNINE ALARIE, défenderesse. Le 18 décembre 1985, à 18 heures au domicile de la défenderesse au No 13,665 rue Grignon, en la cité de St-Javier, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 ensemble de salle à diner (colonial), 1 horloge, sofa, fauteuils, table, couloir, etc., laveuse et sècheuse Viking. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHEQUE VISE. MAURICE SIMARD, huissier, 663-7377 ou (819) 338-7707, Montréal, le 4 décembre 1985.

AVIS
PRENEZ AVIS que Hoda Joseph Moussa Tarrós, domiciliée au 148 Deguire, Saint-Laurent, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de HODA JOSEPH MOUSSA BOULOS.
DESCOTEAUX, JARRY ET HÉBERT
Procureurs de la requérante
790 boulevard Laurentien
Bureau 202
Saint-Laurent (Québec)
H4M 2M6

AVIS
AVIS EST DONNÉ QUE LES ACTIONNAIRES DE L'K.P. PUBLICITÉ LIMITÉE / L.K.P. ADVERTISING LIMITED, à une assemblée spéciale dûment convoquée à cette fin, ont adopté une résolution spéciale visant la liquidation et la dissolution volontaires de la société selon les dispositions de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes et qu'un Certificat d'intention de dissolution a été délivré à la société en date du 7 novembre 1985.

AVIS
Si vous avez quelque réclamation que ce soit contre la société, preuve de celle-ci devra être déposée auprès de la société dans les deux mois suivant la date du présent avis, après quoi les actifs de la société seront distribués aux actionnaires compte tenu des réclamations dont avis aura été préalablement reçu.
MONTREAL, ce 15e jour de novembre 1985.
Les procureurs de la société,
LENGVARI, BRAMAN, TRUDEL
1, Place Ville Marie
Montréal, Québec
H3B 4G4

AVIS
CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-007291-857
LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL
Partie demanderesse
—VS—
CONSTRUCTION MARISHAR INC.
—Partie défenderesse—
REGISTRATEUR DE TERREBONNE, Mis en cause

La défenderesse, Construction Marishar Inc., d'adresse inconnue est en la présente requête de compar-

tre dans un délai de trente jours à compter de la présente insertion. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'art. 119a C.P.C. a été laissée à la Direction générale des Greffes au Palais de Justice de Montréal à son intention. Faute par le défendeur de comparaître dans ce délai, Statuer sur la demande. Prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.
Montréal, ce 29 novembre 1985.
Dominique Di Bernardo
Prototaire adjoint

AVIS PUBLIC
1er AVIS
AVIS en vertu des dispositions de l'article 36a de la Charte de la Ville de Montréal.
À sa séance du 20 novembre 1985, le Comité exécutif a approuvé la description des voies publiques suivantes, afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu des dispositions de l'article 36a de sa Charte:

1. Avenue Court (sans désignation cadastrale) et de l'Allée Isaac (sans désignation cadastrale), situées au nord-est de la rue Saint-Urbain et au nord-ouest de la rue Viger et faisant partie du cadastre de la Cité de Montréal (quartier Saint-Laurent) et montées comme article 3 sur le plan U-63 (Saint-Laurent) et comme articles 11 et 13 sur le plan U-63 Saint-Laurent.

Le droit à une indemnité eu égard à ces acquisitions doit être exercé par requête devant le tribunal d'expropriation dans l'année qui suit la troisième publication du présent avis.

Cet avis est le premier que la Ville est tenue de publier.

Règlement 6833
AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le Conseil municipal, à son assemblée du 28 octobre 1985, séance du 30 octobre 1985, a adopté le règlement suivant:

Règlement 6833 autorisant un emprunt de 43 534 620,28\$ pour dépenses capitales.

Ce règlement a reçu l'avis de la Communauté urbaine de Montréal, le 14 novembre 1985, et a été approuvé par le ministre des Affaires municipales le 19 novembre 1985.

Article 36b
AVIS en vertu des dispositions de l'article 36b de la Charte de la Ville de Montréal.

La Ville désire se libérer des restrictions qui affectent son titre dans l'usage futur des lots numéros 58-27 (rue), 58-29 (rue), 58-153 (rue) et 58-161 (rue) du cadastre de la Paroisse de Rivière-des-Prairies.

AVIS
Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE: No 700-02-1301-853. PIRCES D'AUTO LECAVALIER INC. demanderesse, — VS — ANDRÉ LAVOIE, défendeur. Le 17 décembre 1985, à 10:00 heures à la place d'affaires du défendeur au No 63, rue Légaré, en la cité de Laval des Rapides, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 filière 2 torts, 1 filière 4 torts, 1 aspirateur Filter Queen, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHEQUE VISE. GILLES CLOUTIER, huissier, 436-8282, St-Jérôme, le 29 novembre 1985.

AVIS
Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE: No 548-27-001000-858. JOCELYNE ANNETT, perceptrice des amendes, demanderesse, — VS — RAYMOND CANUEL, défendeur. Le 19 décembre 1985, à 10 heures au domicile du défendeur au No 42 rue Edmourette, en la cité de Gauthier, Laval, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 caudrière de canariens, divers fauteuils, chaise berçante, table à café, téléviseur 20 po. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHEQUE VISE. MAURICE SIMARD, huissier, 663-7377 ou (819) 338-7707, Montréal, le 4 décembre 1985.

AVIS
Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE: No 500-02-00677-855. CREATIONS LU-DEN INC. demanderesse, — VS — JEANNINE ALARIE, défenderesse. Le 18 décembre 1985, à 18 heures au domicile de la défenderesse au No 13,665 rue Grignon, en la cité de St-Javier, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 ensemble de salle à diner (colonial), 1 horloge, sofa, fauteuils, table, couloir, etc., laveuse et sècheuse Viking. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHEQUE VISE. MAURICE SIMARD, huissier, 663-7377 ou (819) 338-7707, Montréal, le 4 décembre 1985.

AVIS
PRENEZ AVIS que Hoda Joseph Moussa Tarrós, domiciliée au 148 Deguire, Saint-Laurent, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de HODA JOSEPH MOUSSA BOULOS.
DESCOTEAUX, JARRY ET HÉBERT
Procureurs de la requérante
790 boulevard Laurentien
Bureau 202
Saint-Laurent (Québec)
H4M 2M6

AVIS
AVIS EST DONNÉ QUE LES ACTIONNAIRES DE L'K.P. PUBLICITÉ LIMITÉE / L.K.P. ADVERTISING LIMITED, à une assemblée spéciale dûment convoquée à cette fin, ont adopté une résolution spéciale visant la liquidation et la dissolution volontaires de la société selon les dispositions de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes et qu'un Certificat d'intention de dissolution a été délivré à la société en date du 7 novembre 1985.

AVIS
Si vous avez quelque réclamation que ce soit contre la société, preuve de celle-ci devra être déposée auprès de la société dans les deux mois suivant la date du présent avis, après quoi les actifs de la société seront distribués aux actionnaires compte tenu des réclamations dont avis aura été préalablement reçu.
MONTREAL, ce 15e jour de novembre 1985.
Les procureurs de la société,
LENGVARI, BRAMAN, TRUDEL
1, Place Ville Marie
Montréal, Québec
H3B 4G4

AVIS
CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-007291-857
LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL
Partie demanderesse
—VS—
CONSTRUCTION MARISHAR INC.
—Partie défenderesse—
REGISTRATEUR DE TERREBONNE, Mis en cause

La défenderesse, Construction Marishar Inc., d'adresse inconnue est en la présente requête de compar-

tre dans un délai de trente jours à compter de la présente insertion. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'art. 119a C.P.C. a été laissée à la Direction générale des Greffes au Palais de Justice de Montréal à son intention. Faute par le défendeur de comparaître dans ce délai, Statuer sur la demande. Prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.
Montréal, ce 29 novembre 1985.
Dominique Di Bernardo
Prototaire adjoint

AVIS PUBLIC
1er AVIS
AVIS en vertu des dispositions de l'article 36a de la Charte de la Ville de Montréal.
À sa séance du 20 novembre 1985, le Comité exécutif a approuvé la description des voies publiques suivantes, afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu des dispositions de l'article 36a de sa Charte:

1. Avenue Court (sans désignation cadastrale) et de l'Allée Isaac (sans désignation cadastrale), situées au nord-est de la rue Saint-Urbain et au nord-ouest de la rue Viger et faisant partie du cadastre de la Cité de Montréal (quartier Saint-Laurent) et montées comme article 3 sur le plan U-63 (Saint-Laurent) et comme articles 11 et 13 sur le plan U-63 Saint-Laurent.

Le droit à une indemnité eu égard à ces acquisitions doit être exercé par requête devant le tribunal d'expropriation dans l'année qui suit la troisième publication du présent avis.

Cet avis est le premier que la Ville est tenue de publier.

Règlement 6833
AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le Conseil municipal, à son assemblée du 28 octobre 1985, séance du 30 octobre 1985, a adopté le règlement suivant:

Règlement 6833 autorisant un emprunt de 43 534 620,28\$ pour dépenses capitales.

Ce règlement a reçu l'avis de la Communauté urbaine de Montréal, le 14 novembre 1985, et a été approuvé par le ministre des Affaires municipales le 19 novembre 1985.

Article 36b
AVIS en vertu des dispositions de l'article 36b de la Charte de la Ville de Montréal.

La Ville désire se libérer des restrictions qui affectent son titre dans l'usage futur des lots numéros 58-27 (rue), 58-29 (rue), 58-153 (rue) et 58-161 (rue) du cadastre de la Paroisse de Rivière-des-Prairies.

la fierté à une ville

montréal

SECRETARIAT MUNICIPAL

AVIS PUBLIC

1er AVIS

Article 36a
AVIS en vertu des dispositions de l'article 36a de la Charte de la Ville de Montréal.
À sa séance du 20 novembre 1985, le Comité exécutif a approuvé la description des voies publiques suivantes, afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu des dispositions de l'article 36a de sa Charte:

1. Avenue Court (sans désignation cadastrale) et de l'Allée Isaac (sans désignation cadastrale), situées au nord-est de la rue Saint-Urbain et au nord-ouest de la rue Viger et faisant partie du cadastre de la Cité de Montréal (quartier Saint-Laurent) et montées comme article 3 sur le plan U-63 (Saint-Laurent) et comme articles 11 et 13 sur le plan U-63 Saint-Laurent.

Le droit à une indemnité eu égard à ces acquisitions doit être exercé par requête devant le tribunal d'expropriation dans l'année qui suit la troisième publication du présent avis.

Cet avis est le premier que la Ville est tenue de publier.

Règlement 6833
AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le Conseil municipal, à son assemblée du 28 octobre 1985, séance du 30 octobre 1985, a adopté le règlement suivant:

Règlement 6833 autorisant un emprunt de 43 534 620,28\$ pour dépenses capitales.

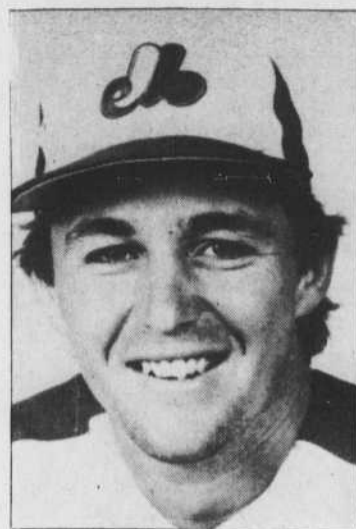
Ce règlement a reçu l'avis de la Communauté urbaine de Montréal, le 14 novembre 1985, et a été approuvé par le ministre des Affaires municipales le 19 novembre 1985.

Article 36b
AVIS en vertu des dispositions de l'article 36b de la Charte de la Ville de Montréal.

La Ville désire se libérer des restrictions qui affectent son titre dans l'usage futur des lots numéros 58-27 (rue), 58-29 (rue), 58-153 (rue) et 58-161 (rue) du cadastre de la Paroisse de Rivière-des-Prairies.

Les cédants desdits terrains ou leurs ayants droit ou successeurs, prétendant avoir droit à quelque indemnité, devront exercer leur recours devant le tribunal compétent dans les douze (12) mois du présent avis; à défaut de quoi, la Ville sera libérée.

SPORTS



Le gant doré pour Tim Wallach

ST. LOUIS (AP) — On a reconnu hier le talent en défensive du joueur de troisième but des Expos de Montréal, Tim Wallach, en annonçant qu'il avait mérité le gant doré à cette position dans la Ligue nationale de baseball, pour la saison 1985.

Wallach a ainsi détrôné Mike Schmidt, le récipiendaire de cet honneur de 1976 à 1984. Schmidt a été muté au premier but par les Phillies de Philadelphie, la saison dernière.

Plusieurs estiment que Wallach avait connu une meilleure saison que Schmidt en défensive, en 1984, mais qu'on avait décerné le titre au joueur des Phillies par esprit de tradition.

Andre Dawson, que les Expos tentent d'échanger, est l'autre porte-couleurs montréalais à avoir mérité une place au sein de cette équipe. Dawson reçoit cet honneur pour une sixième saison consécutive.

L'équipe de la Ligue américaine compte aussi un nouveau joueur de troisième but en George Brett, des Royals de Kansas City, les nouveaux champions du baseball majeur nord-américain.

C'est un des rares honneurs qu'il n'avait pas mérité au cours de sa carrière de 12 ans.

Lors des six saisons précédentes, l'honneur avait été décerné à Buddy Bell, à l'époque où il évoluait avec les Rangers du Texas. Il est passé aux Reds de Cincinnati au cours de la dernière saison.

Le lanceur Rick Reuschel, des Pirates de Pittsburgh, le premier-but Don Mattingly, des Yankees de New York, l'arrêt-court Alfredo Griffin, des A's d'Oakland, et le voltigeur Gary Pettis, des Angels de la Californie, ont tous été élus au sein de ces équipes pour la première fois.

Il faut souligner que l'équipe de la Ligue américaine compte quatre voltigeurs parce qu'il y a eu égalité au scrutin entre Dwight Evans, des Red Sox de Boston, et Dwayne Murphy, des A's d'Oakland.

Les autres membres de l'équipe de la Ligue américaine sont le deuxième-but Lou Whitaker et le receveur Lance Parrish, des Tigers de Detroit; ainsi que le voltigeur Dave Winfield et le lanceur Ron Guidry, des Yankees de New York.

Claude Lemieux est cédé aux Canadiens de Sherbrooke

Ludwig au rancart pour six semaines

RICHARD MILO

(PC) — Le défenseur Craig Ludwig ne sera probablement pas de retour avant la mi-janvier.

Telle est l'estimation qu'a faite hier le soigneur du Canadien, Yvon Bélanger, pendant l'exercice de l'équipe à l'Auditorium de Verdun.

« Ludwig sera à l'écart pendant six semaines. Il sera probablement réexaminé dans deux semaines, mais il n'est pas question qu'on lui enlève son plâtre », a-t-il tranché à la porte du vestiaire.

Ludwig est demeuré chez lui, hier. Il s'est fracturé la cinquième métacarpe de la main gauche (le côté de la main) en effectuant une chute derrière le filet de Doug Soetaert, lundi. Le défenseur a perdu l'équilibre pour donner contre la bande et il s'est blessé en tendant la main pour amortir le choc.

Selon Bélanger, Ludwig ne pourra pas reprendre l'entraînement (même au gymnase) avant 10 jours



et il devra porter son plâtre pendant trois à quatre semaines.

Une fois libéré de son plâtre, Ludwig sera également invité à effectuer des exercices spéciaux pour retrouver le plein usage de sa main, ce qui retardera davantage son retour au jeu.

En l'absence de Ludwig, l'entraîneur Jean Perron a indiqué hier qu'il fera appel au jeune Mike Lalor sur une base régulière. Celui-ci a évolué aux côtés de Chris Chelios à Washington et Buffalo, entre autres, et les deux formaient une des trois paires de défenseurs lors de l'exercice d'hier.

« Mike (Lalor) a prouvé qu'il est du calibre de la Ligue nationale », a-t-il affirmé.

D'autre part, Perron n'a pas l'intention de rappeler un autre défenseur pour agir comme réserviste.

« Si on a besoin de quelqu'un, on appellera à Sherbrooke », a-t-il souligné.

Richer: le 11

Au sujet de Stéphane Richer, Yvon Bélanger a par ailleurs précisé que le joueur de centre ne patinera pas avant dimanche.

Selon toute évidence, Richer ne sera pas de retour avant une autre semaine. « Nous visons le match contre Hartford (le 11) », a-t-il précisé.

Bélanger a reconnu que Richer a peut-être précipité son retour au jeu en chaussant les patins, samedi. Il a ressenti de vives douleurs à la cheville, dimanche, et il n'a pas patiné depuis.

Richer a subi une entorse à une cheville lors du match contre les Bruins de Boston, le 18 novembre. Il aura manqué huit matchs s'il revient au jeu contre les Whalers de Hartford, le 11 décembre.

Lemieux avec Sherbrooke

Claude Lemieux a repris le chemin de la Ligue américaine, hier. Il a quitté Montréal à destination de Moncton où les Canadiens de Sherbrooke doivent jouer leur prochain match, ce soir.

« Il doit jouer. Mais l'équipe va bien et on n'est pas pour briser une combinaison gagnante afin de lui donner une chance, a expliqué Jean Perron. Il n'est pas aussi explosif qu'on le voudrait. Il doit également polir sa défensive et ce n'est pas en restant sur le banc qu'il s'améliorera. On ne veut pas répéter ce qu'on a fait avec Alfie Turcotte », a-t-il ajouté.

L'entraîneur du Canadien s'est entretenu avec Lemieux avant l'exercice du Canadien à l'Auditorium de Verdun, hier. Il s'est abstenu de dévoiler le contenu de la conversation mais il a avoué qu'il n'est « jamais plaisant » d'être cédé aux mineurs, laissant entendre que Lemieux n'était pas heureux d'apprendre la nouvelle.

Ebranté, Lemieux n'en menait d'ailleurs pas large dans le vestiaire du Canadien.

Après avoir vidé son casier, le jeune ailier droit devait régler plusieurs affaires avant de quitter pour Moncton.

« Je n'ai pas le choix. Je dois accepter la décision mais je sais que je peux jouer dans la Ligue nationale. Il faut que j'attende mon tour, a-t-il



Craig Ludwig

confié. M. Perron m'a dit que je suis son homme de confiance. Je serai le premier à être rappelé s'il survient une blessure ou si un gars n'offre pas un bon rendement », a-t-il ajouté.

Au fil de la conversation, Lemieux a cependant révélé qu'il s'attendait à ce que l'équipe le cède aux mineurs « parce qu'il n'avait pas joué au cours des quatre ou cinq dernières parties ».

Lemieux a entrepris la saison à Sherbrooke mais le Canadien l'a rappelé pour lui prêter main forte lors du voyage de cinq parties à Hartford, Minnesota, Los Angeles et New York.

L'ex-joueur du Junior de Verdun n'a pas participé au pointage en cinq rencontres. Il a affiché un rendement de moins cinq.

Les Dolphins gâchent la saison parfaite des Bears

MIAMI (AP) — « Il s'agit pour nous d'une grande victoire. Nous venons de battre une équipe vaincue qui jouait le meilleur football de la LNF. Nous savons maintenant que nous pouvons rivaliser avec eux », a déclaré le quart-arrière Dan Marino après que les Dolphins de Miami eurent défait les Bears de Chicago 38-24, lundi soir.

En disposant des Bears, les Dolphins ont empêché ceux-ci de continuer leur marche vers une saison parfaite. Les Bears avaient gagné leurs 12 premiers matches.

Ils tentaient de devenir la deuxième équipe vaincue de l'histoire de la LNF, après les Dolphins de 1972.

Plusieurs joueurs de l'édition 1972

des Dolphins, dont Larry Csonka et Bob Kuechenberg, ont d'ailleurs assisté au match de lundi, question d'encourager les Dolphins de 1985 à résister aux Bears.

« Nous sommes très fiers de cette équipe parce qu'elle a préservé le record des Dolphins, un exploit très important pour les joueurs et instructeurs de cette époque, a dit le pilote Don Shula après coup. Mais le plus important est que nous remontons au premier rang de notre section, sur un pied d'égalité avec nos plus sérieux rivaux. C'est ce qui importe le plus aux joueurs de la nouvelle génération ».

Les Bears, qui avaient marqué 104 points contre seulement trois pour leurs opposants, lors de leurs trois matches précédents, ont amassé plus de verges que les Dolphins en attaque, 343 contre 335.

Mais les Dolphins l'ont emporté grâce à des jeux-clés réussis par leur attaque, leur défensive et leurs unités spéciales.

« Les matches du lundi sont pénibles pour les Bears », a indiqué le pilote Mike Ditka, en faisant allusion à la fiche de 5-12 des siens en ce jour de semaine. De plus, les Bears ont une fiche de 0-9 à l'étranger, le lundi soir.

« Personne n'est parfait »

« Personne n'est invincible, personne n'est parfait. Cette défaite nous fera du bien, nous allons rebondir », a ajouté le pilote des Bears.

Les Dolphins sont une de deux équipes de la LNF que les Bears n'ont jamais vaincues. Leur fiche contre cette équipe est maintenant de 0-4.

Les Dolphins possèdent un dossier de 104-21-1 à leur domicile de l'Orange Bowl, sous les ordres de Shula.

C'était la première fois en 201 matches de la saison régulière, soit en 12 saisons, que les Bears accordaient 31 points en première demie.

La défensive des Bears, la meilleure de la LNF, n'avait pas accordé de points en neuf quart et pas de touches en 13 quarts.

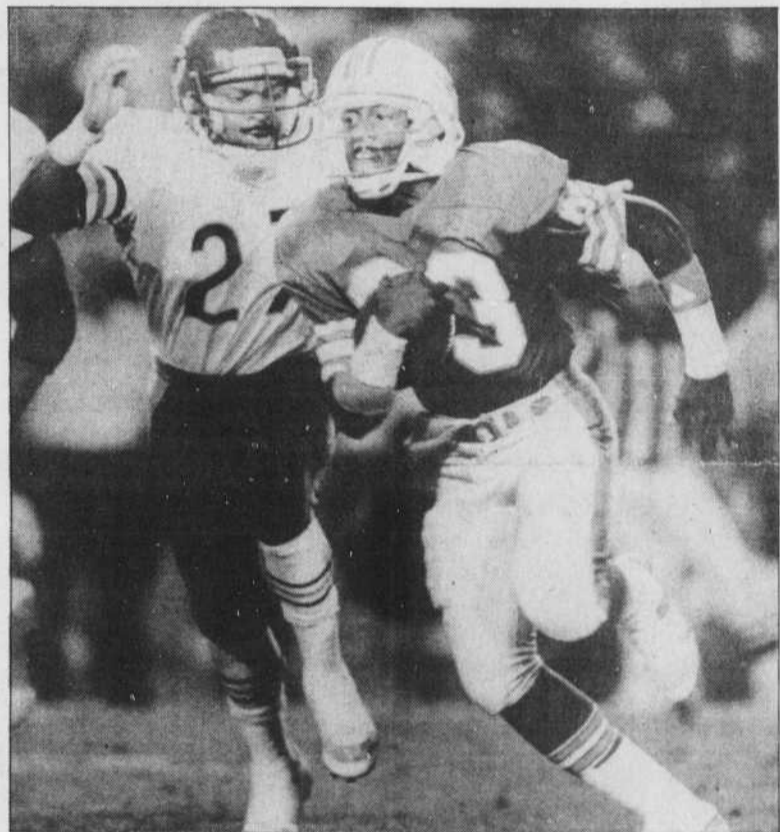


Photo AP

Le demi de coin Mike Richardson (27), des Bears, poursuit le receveur Mark Clayton (87), des Dolphins, qui vient de capter une passe du quart-arrière Don Marino, durant le troisième quart du match de lundi. Les Dolphins l'ont emporté 38-24 et les Bears ont ainsi encaissé leur première défaite de la saison.

HOCKEY

LIGUE NATIONALE										
Division Prince-de-Galles										
Section Charles Adams										
	pj	g	p	n	bp	bc	pts			
BOSTON	24	12	8	4	93	79	28			
MONTRÉAL	24	12	9	3	106	88	27			
QUÉBEC	23	12	10	1	85	75	25			
BUFFALO	24	12	11	1	87	76	25			
HARTFORD	22	11	11	0	87	89	22			
Section Lester Patrick										
PHILADELPHIE	24	19	5	0	115	69	38			
WASHINGTON	24	14	7	3	95	75	31			
ISLANDERS NY	23	10	8	5	88	87	25			
RANGERS NY	25	11	13	1	91	84	23			
PITTSBURGH	24	9	12	3	93	87	21			
NEW JERSEY	22	9	12	1	77	89	19			
Division Clarence Campbell										
Section James Norris										
ST-LOUIS	22	10	9	3	78	84	23			
CHICAGO	23	9	10	4	95	99	22			
MINNESOTA	24	6	12	6	85	94	18			
DETROIT	23	6	13	4	75	117	16			
TORONTO	23	5	15	3	79	103	13			
Section Connie Smythe										
EDMONTON	24	17	4	3	121	86	37			
CALGARY	24	13	8	3	103	84	29			
VANCOUVER	26	9	14	3	101	114	21			
WINNIPEG	25	9	14	2	86	117	20			
LOS ANGELES	23	5	15	3	75	119	13			

Ligue nationale										
Lundi										
Montréal 7, Vancouver 0										
Pittsburgh 6, Rangers 0										
Hier										
Philadelphie à Detroit										
Winnipeg à Islanders										
Chicago à Minnesota										
Edmonton à Los Angeles										
Ce soir										
Vancouver à Québec										
Winnipeg à Rangers										
New Jersey à Toronto										
Detroit à Pittsburgh										
Buffalo à St. Louis										
Hartford à Calgary										
Jeudi										
Montréal à Boston										
Toronto à Philadelphie										
St. Louis à Washington										
Los Angeles à Edmonton										
Vendredi										
Pittsburgh à Buffalo										
Islanders à Québec										
Vancouver à New Jersey										
Chicago à Calgary										
Samedi										
Rangers à Philadelphie										
Québec à Islanders										
Boston à Hartford										
New Jersey à Pittsburgh										
Vancouver à Washington										
Dimanche										
Montréal à Toronto										
Minnesota à Edmonton										
Los Angeles à Winnipeg										
Detroit à St. Louis										

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC										
Dimanche										
Drumville 4, Shawinigan 2										
Longueuil 7, Granby 5										
T-Rivières 5, Chicoutimi 4										
St-Jean 6, Verdun 4										
Lundi										
St-Jean à Laval										
(remise au 26 février)										
Hier										
Granby à Hull										
Drumville à T-Rivières										
Ce soir										
Shawinigan à Laval										
Jeudi										
Hull à Chicoutimi										
CLASSEMENT										
	pj	g	p	n	bp	bc	pts			
DRUMMONDVILLE	34	21	10	3	167	139	45			
HULL	31	21	10	0	155	114	42			
VERDUN	32	20	11	1	169	155	41			
ST-JEAN	33	17	14	2	163	166	36			
CHICOUTIMI	32	15	14	3	171	147	33			
SHAWINIGAN	32	14	16	2	152	156	30			
LAVAL	30	14	15	1	157	166	29			
T-RIVIÈRES	32	13	17	2	161	175	28			
LONGUEUIL	32	10	20	2	137	156	22			
GRANBY	32	7	23	2	147	203	16			

FOOTBALL

Ligue Nationale										
Dimanche, 1er décembre										
Cleveland 35, NY Giants 33										
Minnesota 28, Phil'phie 23										
Denver 31, Pittsburgh 23										
Cincinnati 45, Houston 27										
N-Orléans 29, LA Rams 3										
Green Bay 21, Tampa B. 0										
San Diego 40, Buffalo 7										
Frisco 35, Washington 8										
Seattle 24, Kansas City 6										
LA Raiders 34, Atlanta 24										
Lundi										
Miami 38, Chicago 24										
Ligue Nationale										
Dimanche, 8 décembre										
Atlanta à Kansas City										
Dallas à Cincinnati										
Detroit à N-Angleterre										
Indianapolis à Chicago										
Washington à Phil'phie										
Miami à Green Bay										
N-Orléans à St. Louis										
NY Jets à Buffalo										
Cleveland à Seattle										

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Selon le président de l'Association CAO/FAO

Pour les PME québécoises, la haute technologie semble être la seule façon de survivre au libre-échange

PIERRE CAYOUILLE

L'heure n'est plus aux beaux discours sur le « virage technologique ». Il faut aller au-delà des pieuses intentions. Devant la perspective imminente d'une libéralisation accrue des échanges entre le Canada et les États-Unis, l'industrie québécoise doit de toute urgence se tourner vers la haute technologie.

C'est ce qu'a déclaré hier M. Mario D'Avirro, président de l'Association CAO/FAO, à l'occasion de l'ouverture à Montréal du troisième Colloque/exposition CAO/FAO-Robotique. Selon lui, les entreprises québécoises doivent rapidement automatiser leur production et recourir aux technologies de conception et de fabrication assistées par ordinateur. « C'est une question de survie pour les PME », a-t-il dit.

« L'automatisation est la seule façon de faire face à la concurrence étrangère et de s'assurer la conquête de nouveaux marchés », a-t-il précisé. La fausse sécurité fournie par les quelques barrières tarifaires qui persistent risque de s'estomper rapidement.

Selon M. D'Avirro, le Québec n'est pas vraiment dans le coup sur le plan de la haute technologie. Nous devons combler rapidement le retard que nous accusons sur l'Ontario, les États-Unis et le reste du monde industrialisé. Ce retard, le spécialiste l'impute à la structure industrielle québécoise basée sur la PME. Il l'attribue également à la « mentalité » des entrepreneurs québécois qui ont parfois encore tendance à considérer les technologies de pointe comme une menace.

Plusieurs en effet sont démunis et effrayés par tous ces acronymes de plus en plus envahissants (CAO, FAO, TPAO). Ils craignent l'invasion des machines-outils à contrôle numérique, des ateliers flexibles et des robots.

Il faut selon lui cesser de percevoir les nouvelles technologies comme une menace. « La technologie est plutôt une alliée qui pourrait éventuellement sauver les petites industries québécoises ».

Sans espérer un miracle à la japonaise, M. D'Avirro souhaite voir se développer une sorte de « culture technologique », une nouvelle mentalité moins réticente, plus ouverte aux changements.

Au Québec, il n'y a pour l'instant qu'une soixantaine d'entreprises qui utilisent un système CAO/FAO. Une centaine ont recours à des machines-outils à contrôle numérique. Un porte-parole du Centre québécois d'informatisation de la production (CQIP), M. Robert Lupien, estime qu'environ 20 % des entreprises québécoises ont automatisé leur production à des degrés divers. C'est insuffisant.

Le retard du Québec s'observe notamment dans le secteur de la robotique. On estime qu'il n'y a qu'une centaine de robots programmables en opération au Québec. Le Canada en compte près de 1,000, les États-Unis plus de 14,000. Au Japon, le paradis des robots, on en compte plus de 20,000.

Par ailleurs, M. D'Avirro ne cache pas que le coût de l'automatisation soit élevé, surtout pour une petite ou moyenne entreprise. Il faut donc bien planifier son « virage technologique ». Car une machine-outil à contrôle numérique coûte au moins \$75,000 et un système (modeste) de CAO/FAO se vend \$40,000.



M. Mario D'Avirro, président de l'Association CAO/FAO, souhaite voir se développer au Québec une nouvelle « culture technologique ». Pour plusieurs PME, c'est une question de survie.

Le Québec compte quand même quelques exemples d'entreprises qui n'ont pas hésité à faire appel aux technologies de conception et de fabrication assistées par ordinateur. Parmi elles, figure « Cutting Tools international », une entreprise qui fabrique des instruments de haute précision pour l'usinage de pièces utilisées dans l'industrie de l'automobile et dans l'industrie de l'aérospatiale. L'entreprise prévoit doubler ses ventes cette année. Sa conversion aux technologies CAO/FAO en est directement responsable.

Par ailleurs, les experts du milieu évoquent toujours l'expérience de Mark Hot, une entreprise qui fabrique principalement des systèmes de chauffage, de climatisation et de ventilation, comme l'exemple parfait de réussite en cette matière. Pour conserver sa place devenue précaire dans un marché extrêmement concurrentiel, l'entreprise, située à Longueuil, s'est dotée d'un atelier flexible. Le système permet de garder en mémoire plus de 9,000 pièces de métal, ce qui évite les pertes et permet de répondre rapidement aux demandes.

Cette modernisation de la production a permis une réduction de l'ordre de 80 % de l'inventaire et des délais de livraison.

Le recours aux technologies de conception assistée par ordinateur a produit les mêmes bienfaits chez le manufacturier de vêtement mont-réalais « Coming event ». Depuis que la gradation et le marquage des patrons se font exclusivement par ordinateur, la productivité et la qualité se sont largement accrues », confirme le vice-président M. Frank Sa-

lerno. Cette modernisation des techniques de travail n'a pas entraîné de mises à pied parmi ses 150 employés, assure-t-il.

Particulièrement vulnérables face à l'éventualité d'un accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, plusieurs des 2,500 entreprises du secteur du textile pourraient tirer profit des nouvelles technologies, de façon à améliorer la qualité de leurs produits.

Par CAO/FAO (conception et fabrication assistées par ordinateur), on entend l'intégration des divers outils technologiques qui servent à l'automatisation des procédés de l'ingénierie de fabrication.

Le colloque/exposition de l'Association CAO/FAO se terminera demain. Une trentaine d'exposants et une soixantaine de conférenciers y participent.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

CHEF D'ORCHESTRE POUR ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE JEUNES

Le candidat devra être:
— bon pédagogue et aimer travailler avec les jeunes
— posséder une connaissance importante des cordes
— une expérience pertinente en direction d'ensembles
— et une connaissance du répertoire pour orchestre débutant

La personne choisie devra passer une entrevue devant jury et une audition avec piano.
Veuillez envoyer votre curriculum vitae à:
Chef d'Orchestre
Orchestre des Jeunes du West Island
100, Douglas Shand
Pointe Claire, Québec
H9R 4V1
Date limite: 20 décembre 1985

REPRÉSENTANT DE SERVICE

La Compagnie Hunter Automotive recherche un représentant de service pour notre « équipement perfectionné » de parallélisme et d'équilibrage des roues, de tournage des freins et de levage.

Si vous êtes bilingue et avez de l'expérience en mécanique et en électronique ceci est une carrière exceptionnelle avec un salaire des plus intéressants.

Répondre en anglais à:
Hunter Automotive Equipment Ltd
861 Denison St.
Unit 106
Markham, Ont. L3R 3L6
att.: M. R. Jones

LA COMMISSION SCOLAIRE DE JOUETEL-MATAGAMI recrute un PROFESSEUR D'ANGLAIS LANGUE SECONDE

Description de l'emploi:
— enseignement de l'anglais, langue seconde, au premier cycle du secondaire, de janvier à juin 1986.

Qualifications:
— diplôme d'enseignement avec spécialisation en anglais, langue seconde.

Conditions:
— selon les conventions collectives
— prime de disparités régionales
— avec dépendant \$4,545.00 (au prorata)
— sans dépendant \$3,179.00.

Date d'entrée en fonction:
— 6 janvier 1986.

Lieu d'affectation:
— Matagami, à l'École Polyvalente Le Delta.

Envoyer curriculum vitae à:
Mme Catherine Boulay
Agente d'administration
aux Ressources Humaines
C.P. 190
Matagami, Qué. J0Y 2A0
Tél.: (819) 739-4361

* Fin du concours le 13 décembre 1985.

LE DEVOIR
VOUS OFFRE LA QUALITÉ
POUR INSÉRER UNE
ANNONCE SOUS LA
RUBRIQUE CARRIÈRES ET
PROFESSIONS
844-3361

UNIVERSITÉ YORK
COLLÈGE GLENDON
Département d'études
françaises et hispaniques
Mise en concours d'un poste, menant à la permanence, de chargé d'enseignement en didactique de la langue française.
Conditions requises: Maîtrise en didactique des langues, ou équivalent; expérience dans l'enseignement du français langue seconde.
Fonctions: enseignement, recherche et participation à l'élaboration de programme d'enseignement du français langue seconde. Salaire: selon la convention collective (minimum 85-86 \$23,110, ou selon expérience). Entrée en fonction: 1er juillet 1986.
Envoyer curriculum vitae et trois lettres de recommandation au Professeur Jean-Claude Jaubert, Directeur, Département d'études françaises et hispaniques, Collège Glendon, Université York, 2275 avenue Bayview, Toronto, Ontario, M4N 3M6
Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ce poste est offert aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.

Toyota construira une nouvelle usine au Kentucky
DETROIT (AFP) — Toyota Motor Corp., filiale américaine du constructeur automobile japonais, a annoncé mardi l'acquisition d'un terrain de 400 hectares près de Georgetown dans le Kentucky pour y édifier sa nouvelle usine d'assemblage.
La recherche d'un site pour construire cette unité de fabrication, dont le coût est estimé à \$500 millions et qui produira dès la fin de 1988 quelque 200,000 voitures par an, durait depuis plus de sept mois, rappelle-t-on, et a mis en concurrence plusieurs États américains désireux d'attirer des investisseurs.

PAS D'IDÉES POUR VOS CADEAUX DE NOËL?
CONSULTEZ SAMEDI, NOTRE SECTION
«SPÉCIAL — CADEAUX» DANS LE DEVOIR À LOISIR
LE DEVOIR ESSENTIEL!

COLLÈGE DE LA GASPÉSIE
CONSEILLER PÉDAGOGIQUE
Le Collège de la Gaspésie est à la recherche d'un conseiller pédagogique, temporaire surnuméraire, pour le secteur de l'Éducation des Adultes au Centre Spécialisé en Pêches de Grande-Rivière.
ATTRIBUTIONS
— Tracer un profil des travailleurs.
— Décrire quantitativement et qualitativement la formation dispensée dans le secteur de la transformation des produits.
— Identifier les besoins de formation.
— Déterminer les clientèles-cibles.
— Élaborer des plans de formation à l'intention des clientèles-cibles en faisant état, entre autres, des objectifs généraux, de certains éléments de contenus et des formats pédagogiques.
— Valider les plans de formation auprès de la clientèle potentielle.
— Recommander un plan de développement de programmes à moyen ou long terme.
QUALIFICATIONS
— Diplôme universitaire terminal de 1er cycle dans un champ de spécialisation approprié à l'emploi.
Autres exigences
— Connaissance du milieu de la pêche, principalement pour le secteur de la transformation.
— Capacité d'élaborer des plans de formation et de rédiger des rapports.
SALAIRE DE BASE: 22 904 \$ à 39 428 \$.
DURÉE DE L'EMPLOI: environ 24 semaines à compter du 13 janvier 1986.
Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae et des relevés de notes doivent parvenir avant le 18 décembre 85 au:
SERVICE DU PERSONNEL
Collège de la Gaspésie
C.P. 590
Gaspé (Québec)
G0C 1R0

Directeur exécutif Affaires francophones
Le CONSEIL DES MINISTRES, le bureau des affaires francophones, qui est chargé de mettre sur pied des politiques pour favoriser la promotion, l'accessibilité et l'expansion des services en français, est à la recherche d'une personne pour exercer les fonctions de directeur exécutif. Par l'intermédiaire du ministre responsable des Affaires francophones, vous serez chargé de: conseiller le cabinet sur la conception et la mise sur pied de services en français et sur les relations avec la population francophone de l'Ontario; exercer la direction d'une équipe chargée de la conception, de l'élaboration et de la mise sur pied des projets, des politiques et des programmes liés à la création de services en français; superviser la bonne gestion du fonds d'aide aux communautés; présider le comité interministériel des coordonnateurs des services en français; travailler en collaboration étroite avec tous les services gouvernementaux chargés de préparer les politiques sur la langue française; assurer la liaison entre les comités du cabinet, les agences centrales et les autres paliers ministériels et gouvernementaux pour voir à ce que le bureau des affaires francophones reste le point stratégique pour la coordination des projets à court et à long terme du gouvernement en ce qui a trait aux affaires francophones.
Lieu de travail: Toronto.
Exigences: Expérience considérable dans des postes cadres de gestion; excellente connaissance des questions relatives aux francophones en Ontario; avoir à son actif des réussites, des réalisations et avoir démontré ses qualités de chef dans ses relations interpersonnelles dans le cadre d'activités de création et de planification ainsi que ses aptitudes pour les communications, l'analyse et l'organisation; aptitudes à motiver le personnel cadre; faire preuve de tact et de diplomatie; une excellente connaissance de l'anglais et du français est essentielle.
Ce poste devrait intéresser les personnes dont le salaire se situe actuellement aux alentours de 60 000 \$.
Prière de faire parvenir les candidatures avec curriculum vitae en indiquant le n° de dossier CO-22/85-6 avant le 20 décembre 1985 à l'adresse suivante: Secrétaire exécutif, nomination et compensation des cadres, Commission de la fonction publique, bureau 340, Édifice Frost Sud, Queen's Park, Toronto (Ontario) M7A 1Z5.
Chances d'embauche égales pour tous
Ontario Public Service

LE DEVOIR
et
Le SALON INTERNATIONAL DU LIVRE DE QUÉBEC
CONCOURS
« LA RELÈVE DU JOURNALISME ÉCRIT »
(canadien d'expression française)
À GAGNER
— Prix HENRI BOURASSA
1er — \$300 + Stage au journal LE DEVOIR
2e — \$200
3e — \$100
présenté dans le cadre du
SALON INTERNATIONAL DU LIVRE DE QUÉBEC
N.B.: Ce concours s'adresse aux moins de 24 ans non professionnels.
en collaboration avec:
Ministre d'État à la Jeunesse
Pour information: 1-418-658-1974
Place Belle Cour, 2590 boul. Laurier, chambre 760, Ste-Foy, Qc, G1V 4M6